

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



**MESURES D'ADAPTATION DE
L'ÉCONOMIE CAMEROUNAISE FACE AUX
CHOCES ET AUX MUTATIONS**

Direction Générale de l'Économie et de la
Programmation des Investissements Publics

Mars 2024

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



**MESURES D'ADAPTATION DE L'ÉCONOMIE
CAMEROUNAISE FACE AUX CHOCS ET AUX
MUTATIONS**

**DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA PROGRAMMATION DES
INVESTISSEMENTS PUBLICS**

Mars 2024

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	iii
LISTE DES FIGURES	v
SIGLES ET ACRONYMES	vi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET METHOLOGIQUE DE L'ETUDE	2
1.1. <i>DEFINITION DES CONCEPTS</i>	2
1.2. <i>CADRE METHODOLOGIQUE</i>	3
CHAPITRE 2 : ANALYSE DES CHOCS SURVENUS DEPUIS L'ANNEE 2000 .7	
2.1. <i>HAUSSE DES PRIX DES DENREES DE PREMIERE NECESSITE DE 2008</i> .7	
2.2. <i>CRISE SECURITAIRE DANS LA REGION DE L'EXTREME-NORD</i>	11
2.3. <i>CHOC PETROLIER DE 2014-2016</i>	19
2.4. <i>CRISE SECURITAIRE DANS LES REGIONS DU NORD-OUEST ET DU SUD-OUEST</i>	24
2.5. <i>CRISE DES DEVISES DE 2019</i>	30
2.6. <i>INCENDIE DE LA SONARA EN 2019</i>	34
2.7. <i>CRISE SANITAIRE LIEE A LA PANDEMIE DE LA COVID-19</i>	35
2.8. <i>CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN</i>	46
CHAPITRE 3 : ANALYSE DES MUTATIONS SURVENUES DEPUIS L'ANNÉE 2000 49	
3.1. <i>ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE</i>	49
3.2. <i>ACCORD COMMERCIAL POST-BREXIT</i>	54
3.3. <i>ZONE DE LIBRE ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE</i>	57
CHAPITRE 4 : PRINCIPAUX CONSTATS	64
4.1. <i>ENSEIGNEMENTS TIRES SUR LES DETERMINANTS DES CHOCS ET DES MUTATIONS</i>	64
4.2. <i>LEÇONS TIRES SUR LES FACTEURS DE VULNERABILITE DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE</i>	67

4.3. FAITS STYLISES DES CANAUX DE TRANSMISSION DES CHOCS ET DES MUTATIONS SUR L'ECONOMIE CAMEROUNAISE.....	68
4.4. MANIFESTATIONS DES CHOCS SUR L'ECONOMIE.....	72
4.5. LES RESSORTS DE LA RESILIENCE.....	74
4.6. ENSEIGNEMENTS TIRES SUR LA GESTION DES CHOCS ET DES MUTATIONS	77
CHAPITRE 5 : MECANISME DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE FACE AUX CHOCS ET AUX MUTATIONS	85
5.1. AXE 1 : MESURES D'ANTICIPATION.....	85
5.2. AXE 2 : MESURES D'ACTION.....	94
5.3. AXE 3 : MESURES D'ADAPTATION ET D'ATTENUATION.....	95
CONCLUSION	97
BIBLIOGRAPHIE.....	99
ANNEXE 1 : Description détaillée des activités à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre du Mecanisme de Reduction de la Vulnerabilité de l'Economie Camerounaise face aux chocs et aux mutations.....	101
ANNEXES 2 : Grilles d'analyses des réponses du Gouvernement face aux chocs et mutations	111
TABLE DES MATIERES	a

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Grille d'évaluation des réponses aux chocs et aux mutations	5
Tableau 2. : Population déplacées dans le département du Mayo-Tsanaga	12
Tableau 3 : répartition des structures sanitaires impactées par la crise sécuritaire dans la Région de l'Extrême-Nord.	12
Tableau 4 : répartition des établissements scolaires impactées par la crise sécuritaire dans la Région de l'Extrême-Nord.	13
Tableau 5 : Estimation des pertes dans les marchés attaquées dans le Département du Mayo Tsanaga	13
Tableau 6 : Estimation des pertes dans le Département du Mayo-Tsanaga	14
Tableau 7 : Estimation des pertes dans les marchés détruits ou fermés dans le Département du Mayo Sava	16
Tableau 8 : Evolution des appuis budgétaires dans le cadre du PEF 2017-2020	23
Tableau 9 : Comptes et montants en devise détenus par les pays de la CEMAC auprès de la BEAC au 28 février 2019.	31
Tableau 10 : Répartition en groupe des produits à démanteler	51
Tableau 11 : Répartition des produits suivant les différents groupes de produits.....	54
Tableau 12 : Calendrier de la libéralisation envisagée dans le cadre de la réforme de la ZLECAf	59
Tableau 13 : Matrice de présentation des mesures d'adaptation/atténuation mises en place par le secteur privé face aux différents chocs	75
Tableau 14 : Situation de l'approche globale lors de la riposte aux effets néfastes des chocs et des mutations	79
Tableau 15 : Situation de la préparation lors de la riposte aux effets néfastes des chocs et des mutations	80
Tableau 16 : Situation de la capacité de réponse	81
Tableau 17 : Analyse des FFOM du dispositif de réponse/adaptation aux chocs et aux mutations	82
Tableau A : Analyse de la réponse face à la crise alimentaire de 2008.....	111
Tableau B : Analyse de la réponse à la crise sécuritaire dans la Région de l'Extrême-Nord	112
Tableau C : Analyse de la réponse au choc pétrolier de 2014 à 2016	113
Tableau D : Analyse de la réponse face à la crise sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest	114
Tableau F: Analyse de la réponse à l'incendie de la SONARA en 2019.....	117
Tableau G : Analyse de la réponse à la Crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19..	118

Tableau H : Analyse de la réponse à la conséquence économique du conflit russo-ukrainien	119
Tableau I : Analyse de la réponse aux effets de l’APE.....	120
Tableau J : Analyse de la réponse contre les effets néfastes de l’Accord commercial post-Brexit	121
Tableau K : Analyse de la réponse face aux effets de l’entrée en vigueur de la ZLECAf	122

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Modèle du diagramme de causes à effets (ou diagramme d'Ishikawa)	5
Figure 2 : Evolution du commerce de marchandise en % du PIB mondial.....	8
Figure 3 : Evolution de l'inflation au Cameroun.....	8
Figure 4 : Effets des mesures prises pour faire face à la crise alimentaire de 2008	9
Figure 5 : Evolution du marché mondial du pétrole 2010-2017	20
Figure 6 : Part des recettes pétrolières dans le PIB (%).....	21
Figure 7 : Evolution des prix de transports entre 2017 et 2021 dans les villes de Bamenda et Buea	24
Figure 8 : Evolution des effectifs d'élèves dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest	25
Figure 9 : Taux de couverture vaccinale dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest	26
Figure 10 : Pertes sur le taux de croissance et du PIB en milliards de FCFA.....	26
Figure 11 : Evolution des échanges extérieurs (en milliards de FCFA) à partir de la région du Sud-Ouest.....	28
Figure 12 : Evolution des recettes fiscales en % du PIB	29
Figure 13 : Evolution des réserves de changes de la zone CEMAC.....	31
Figure 14 : Evolution du coût des importations des hydrocarbures du solde de la balance commerciale	35
Figure 15 : Evolution du taux de croissance	37
Figure 16 : Variation des exportations des principaux produits en valeur en 2020.....	38
Figure 18 : Evolution des échanges entre le Cameroun et le Royaume -Uni	57
Figure 19 : Principales étapes de la mise en œuvre de la ZLECAf	58
Figure 20 : Evolution des cours de pétrole (en dollar/baril) et des recettes pétrolières (en milliards de FCFA) du Cameroun	66
Figure 21 : Poids des produits importés entre 2001 et 2020.....	69
Figure 22 : Evolution de la part des importations camerounaises par source de provenance entre 2005 et 2019	69
Figure 23 : Poids des produits exportés entre 2001 et 2020	70
Figure 24 : Evolution de la part des exportations camerounaises par source de provenance entre 2005 et 2019	70
Figure 25 : Evolution des flux d'IDE entrée nette (en milliards de FCFA)	71
Figure 26 : évolution du taux de croissance économique du Cameroun	73
Figure 27 : Evolution du taux d'inflation au Cameroun (2002-2020).....	74
Figure 28 : Evolution de l'Indice des Prix à la consommation (IPC) suivant les origines des biens	74
Figure 29 : Diagramme de causes à effets lors de la survenance d'un choc et d'une mutation	84
Figure 30 : Cycle du mécanisme de réduction de la vulnérabilité de l'économie aux chocs et aux mutations	85

SIGLES ET ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
AfreximBank	African Export-Import Bank
APE	Accord de Partenariat Economique
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe de Développement Economique en Afrique
BEAC	Banque des Etats De l'Afrique Centrale
BIP	Budget d'Investissement Public
BM	Banque Mondiale
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CCIMA	Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat
CDC	Cameroon Development Cooperation
C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
CEA	Commission Economique des nations Unies pour l'Afrique
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CNDDR	Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration
CONAFE	Comité National de Facilitation des Echanges
COVID 19	Coronavirus Disease 2019
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CRS	Contrat de Réformes Sectorielles
CSPH	Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
CTS	Comité Technique de Suivi des programmes économiques
DB	Doing Business
DGD	Direction Générale des Douanes
DGEPIP	Direction Générale de l'Economie et de la Programmation des Investissements Publics
DGI	Direction Générale des Impôts
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
ECAM	Entreprises du Cameroun
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FEC	Facilité Elargie de Crédit
FMI	Fonds Monétaire International
FNE	Fonds National de l'Emploi
GICAM	Groupement Inter-patronal du Cameroun
GIMC	Groupement des Infirmes Moteurs et Cérébraux
HIMO	Haut Intensité de Main d'Œuvre
IDE	Investissements Directs Etrangers
INS	Institut National de la Statistique
IPC	Indice des Prix à la Consommation
MIDENO	Mission d'Aménagement du Nord-Ouest
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
MINDEF	Ministère de la Défense
MINDDEVEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINHDU	Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINFI	Ministère des Finances
MINJUSTICE	Ministère de la Justice
MINMIDT	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
MINRESI	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MINT	Ministère des Transports
MINTOUL	Ministère du Tourisme et des Loisirs
MINTP	Ministère des Travaux Publics
MIRAP	Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de grande consommation
ODD	Objectif de Développement Durable
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs du Pétrole
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PACCE	Programme d'Appui à la Compétitivité Economique
PDI	Plan Directeur d'Industrialisation
PEF	Programme Economique et Financier

PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Pays Moins Avancé
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaire Technique et Financier
PPRD	Plan Présidentiel de Reconstruction et du Développement du Nord-Ouest et du Sud-Ouest
PSB	Prêt de Soutien Budgétaire
PPTÉ	Pays Pauvre Très Endetté
SND30	Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
SCDP	Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers
SNIS	Système National d'Information Statistique
SNRI	Système National de Recherche et d'Innovation
SONARA	Société Nationale de Raffinage
TPE	Très Petite Entreprise
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
VA	Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne
ZLECAf	Zone de Libre-Echange Continentale Africaine

RESUME EXECUTIF

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement sur la période 2020-2030 (SND30), le Gouvernement s'est engagé à mettre en place un dispositif de veille et d'intelligence économique dont l'objectif est de scruter en permanence l'environnement national et international pour déceler les signaux d'alerte de nature à entraver ou à ralentir notre marche vers l'émergence à l'horizon 2035.

En effet, depuis deux décennies, les indicateurs socioéconomiques peinent à évoluer dans le sens des projections des cadres nationaux de développement adoptés par le Gouvernement. Ce bilan peu satisfaisant s'explique notamment par la succession des chocs et des mutations que subit l'économie camerounaise et pour lesquels le pays a dû prendre un ensemble de mesures urgentes pour y faire face.

En termes de chocs, le pays a connu : (i) en 2008, la crise alimentaire due à la hausse des prix des denrées de première nécessité ; (ii) de 2014 à 2016, la baisse des cours du pétrole, qui a induit une crise de devises et conduit à la conclusion avec le FMI d'un Programme Economique et Financier (PEF) appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) ; (iii) de 2014 à nos jours,

les crises sécuritaires dans les régions de l'Extrême-Nord, du Sud-Ouest et du Nord-Ouest ; (iv) la crise de devises de 2019 ; (v) l'incendie de la SONARA en 2019 ; (vi) de 2020 à nos jours, la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 ; (vii) et depuis le 24 février 2022, le conflit russo-ukrainien.

S'agissant des mutations, l'on a enregistré : (i) en 2017, l'entrée en vigueur de l'Accord de Partenariat Economique (APE) conclu avec l'Union Européenne ; (ii) le 1^{er} janvier 2021, l'entrée en vigueur de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf) ; (iii) et le 09 mars 2021, la signature de l'accord post Brexit avec le Royaume-Uni.

Les interventions du Gouvernement pour y faire face ont engendré très souvent des effets non recherchés. Il s'agit notamment de l'accroissement des dépenses publiques, la baisse des recettes budgétaires, la dégradation de la position extérieure, l'inflation et une réduction sensible du pouvoir d'achat des ménages.

La présente étude vise à apporter une réponse proactive du Gouvernement en cas de survenance des chocs et/ou des mutations d'origine diverses, à travers la proposition d'un ensemble de mesures de politique d'adaptation de l'économie camerounaise.

Dans ce cadre, est considéré comme *choc* l'apparition brusque d'un évènement inattendu dont les manifestations ont des répercussions plus ou moins dommageables sur l'activité économique. Tandis qu'une mutation désigne des processus diffus et permanents de modification et de transformation de l'écosystème économique, conduisant à des stratégies d'adaptation des acteurs.

De l'analyse, il ressort que les facteurs économiques, politiques et géopolitiques sont les principaux déterminants des chocs survenus depuis 2000 ; tandis que pour les mutations, il s'agit essentiellement de la volonté du Gouvernement de créer des marchés pour les entreprises locales.

Par ailleurs, il a été relevé que les chocs ou les mutations affectent l'économie camerounaise à travers cinq principaux canaux de transmission, à savoir : (i) les importations ; (ii) les exportations ; (iii) l'offre et la demande locale ; (iv) les Investissements Directs Etrangers ; et (v) la compétitivité-prix.

Pour faire face à ces différents chocs et mutations, le Gouvernement a adopté un ensemble de mesures. Il s'agit notamment de : la création de Zones économiquement sinistrées, les mesures de soutien au secteur privé, la mise sur pied des Plans de reconstruction et de

développement, la signature des programmes d'ajustements avec les partenaires techniques et financiers, la mise en œuvre des réformes structurelles.

Toutefois, l'analyse de la réponse du Gouvernement montre quelques limites, notamment : l'absence d'un document cadre « *Plan de contingence économique* » qui définit et encadre la gestion économique avant, pendant et après la survenance d'un choc ou d'une mutation ; la forte dépendance vis-à-vis de l'appui technique et financier des partenaires étrangers ; l'insuffisance dans le système de veille prévisionnelle et d'alerte rapide ; la faible (ou tardive) mobilisation des ressources financières ; et la faible implication des CTD et du secteur privé.

Fort de ces constats, un mécanisme de réduction de la vulnérabilité de l'économie camerounaise a été proposé afin de mieux préparer les interventions du Gouvernement aux prochains chocs et mutations. Il porte sur :

- ✓ **Les mesures d'anticipation**, visant : (i) le renforcement de l'offre locale par la poursuite de la mise en œuvre efficace de la politique d'import/substitution ; (ii) la gestion décentralisée et la

prévention des crises ; (iii) le renforcement du système d'alerte et de veille économique ; et (iv) l'appui à la recherche et à l'innovation.

- ✓ **Les mesures d'action**, portant sur la mise en œuvre de plans d'urgence et de secours destinés à assurer la couverture efficace des risques à travers les actions suivantes : (i) la mise en place du Cellule de gestion de crise ; (ii) la sensibilisation de la société civile, du secteur privé et des PTF sur l'impact du choc ou de

la mutation afin de s'assurer de l'adhésion et du soutien de toutes les parties prenantes ; (iii) la mobilisation de ressources financières ; (iv) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de riposte.

- ✓ **Les mesures d'adaptation et d'atténuation**, axées sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de relance de l'activité économique prenant en compte les appuis financiers et non-financiers à apporter aux secteurs ayant été affectés.

INTRODUCTION

Au début des années 1980, le Cameroun était cité parmi les économies les plus prospères en Afrique. En effet, jusqu'en 1985 et pendant deux décennies, l'économie camerounaise a enregistré selon la Banque Mondiale des taux de croissance réels de l'ordre de 7% en moyenne. Les années suivantes furent marquées par une forte récession à cause notamment de la chute des cours du café, du cacao et du pétrole qui ont conduit à une détérioration des termes de l'échange.

Avec la crise économique qui se déclare en 1987, ayant conduit à la dévaluation du franc CFA en 1994, le Gouvernement a entrepris avec l'appui des bailleurs de fonds, des mesures de relance économique basées sur des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel. Ces mesures ont permis d'atteindre en octobre 2000, le point de décision de l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE). Pour se donner les chances de parvenir au point d'achèvement, le pays a mis sur pied le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) sur la période 2003-2007, avec comme objectif de réduire sensiblement la pauvreté au moyen d'une croissance économique forte et durable, d'une meilleure efficacité des dépenses, de politiques de réduction de la pauvreté

convenablement ciblées et du renforcement de la gouvernance. Cette stratégie a permis au Cameroun de franchir le point d'achèvement de l'initiative en faveur des PPTE en 2006.

A partir de cette période et tirant les leçons de la mise en œuvre du DSRP, le Cameroun s'est engagé dans l'élaboration d'une stratégie de diversification et d'industrialisation de son économie essentiellement tirée par le secteur privé. Ceci s'est concrétisé par l'adoption en 2009 de la Vision 2035 avec pour ambition de faire du Cameroun un pays « Emergent, démocratique et uni dans sa diversité » à l'horizon 2035.

L'opérationnalisation de la première phase de la Vision 2035, s'est traduite par la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) sur la période 2010-2020. L'évaluation du DSCE a notamment révélé :

- un taux de croissance moyen de 4,6% sous la période en retrait de 0,8 point par rapport au scénario de référence ;
- Un taux de sous-emploi qui s'est accentué passant de 75,8% en 2005 à 77% en 2015 ;
- Un taux de pauvreté qui s'est établi à 37,5% en 2014 contre 28,7% prévu dans le scénario de référence ;

- Les inégalités entre les riches et les pauvres se sont renforcées, avec un indice de Gini qui est passé 39% en 2007 à 44% en 2014.

Ce bilan peu satisfaisant s'explique en partie par la succession des chocs et mutations qu'aura subie l'économie camerounaise. Ces événements ont conduit à un ralentissement de l'activité économique, un accroissement des dépenses publiques, une réduction de la mobilisation des recettes budgétaires, une dégradation de la position extérieure et une réduction sensible du pouvoir d'achat des ménages.

Malgré la survenance de ces différents chocs et mutations, l'économie camerounaise est restée résiliente grâce à la diversification de notre économie et surtout aux mesures de riposte et d'adaptation prises par le Gouvernement. Toutefois, ces mesures n'ont pas toujours eu les effets escomptés, du fait de nombreuses faiblesses liées à la gestion des dispositifs de riposte mis en place.

Ainsi, au moment où le pays met en œuvre sa Stratégie Nationale de Développement (SND30), avec les défis majeurs que représentent les accords commerciaux, il est opportun d'interroger les mécanismes actuels de réponse aux chocs et aux mutations survenus depuis 2000, afin d'en évaluer la robustesse et la vulnérabilité du pays.

La présente étude vise à proposer des mesures d'adaptation de l'économie camerounaise face aux chocs et aux mutations. De manière spécifique, il s'agira de : (i) faire une analyse des chocs et des mutations survenus depuis l'an 2000 ; (ii) relever les principaux constats ; (iii) proposer un mécanisme de réduction de la vulnérabilité de l'économie nationale.

A ce titre, la méthodologie adoptée dans le cadre ce travail est articulée autour des instruments suivants :

- *la revue documentaire* ayant permis d'une part de recenser l'ensemble des chocs et mutations auxquels le Cameroun a été confronté depuis l'an 2000 ; et d'autre part d'identifier les manifestations économiques, les déterminants, les canaux de transmission, ainsi que les mesures prises par l'Etat pour y faire face.
- *l'analyse situationnelle* à partir du diagramme de cause à effet (ou diagramme d'Ishikawa) qui présente de manière synthétique les principales causes (dysfonctionnements) de la réponse.

l'examen de la réponse face aux différents chocs et mutations visant à analyser l'efficacité des actions et mesures prises par l'Etat en réponse aux différents chocs et mutations. A cet effet, en

s'inspirant du cadre d'action des Nations Unies pour la préparation à une réponse efficace en cas de catastrophe, trois principaux axes d'analyse ont été retenus : (i) les approches globales, stratégies et cadre institutionnel, (ii) les éléments clé de la préparation, et (iii) la capacité de réponse. Le présent rapport d'étude est structuré autour de cinq (05) chapitres.

Le premier présente le cadre théorique et méthodologique de l'étude. Le second fait l'analyse des chocs survenus depuis l'an 2000. Le troisième est relatif à l'analyse des mutations survenues depuis l'an 2000. Le quatrième présente les principaux constats et le cinquième propose un mécanisme de réduction de la vulnérabilité de l'économie camerounaise.

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET METHOLOGIQUE DE L'ETUDE

Ce chapitre définit les concepts clés de l'étude et présente le cadre méthodologique ayant conduit à l'analyse situationnelle.

1.1. DEFINITION DES CONCEPTS

1.1.1. Choc

Dans le cadre de cette étude, le *choc* se définit comme l'apparition brusque d'un évènement inattendu dont les manifestations ont des répercussions plus ou moins dommageables sur l'activité économique.

On distingue trois types de chocs : (i) le choc d'offre ; (ii) le choc de demande ; et (iii) le choc d'offre et de demande.

S'agissant du choc d'offre, il s'agit d'une variation imprévue des conditions de production. Cette variation peut avoir une conséquence positive ou négative sur l'offre et affecter les prix sur les marchés.

Le choc de demande¹ quant à lui est une variation imprévue de la demande globale. Cette variation peut avoir une conséquence positive ou négative sur l'une des composantes de la demande (investissement, consommation, dépenses publiques, etc.).

En ce qui concerne le choc d'offre et de demande, il s'agit d'évènement affectant à la fois l'offre et la demande avec les effets susmentionnés.

1.1.2. Mutations

Le terme *Mutation* en économie désigne des processus diffus et permanents de modification et de transformation de l'écosystème économique, conduisant à des stratégies d'adaptation des acteurs.

les mutations ont d'importantes conséquences sur le système économique notamment dans ce contexte de globalisation et/ou de protectionisme. Les mutations imposent aux marchés un équilibre instable, obligeant ceux-ci à des adaptations permanents.

Pour tirer profit de ce processus ou minimiser ses effets négatifs, deux volets de politiques économiques doivent être mis en œuvre :

- des politiques ou mesures de type « accompagnement » qui concernent globalement les actions correctives visant à atténuer et compenser les conséquences négatives des mutations opérées ou subies ;

¹ Les chocs de demande peuvent être divers : hausse des dépenses publiques, baisse des impôts payés par les

ménages ou par les entreprises (elles peuvent acheter, donc demander, plus de machines, l'investissement, etc.)

- *des politiques ou mesures de type « anticipation »* qui visent à prévenir les mutations à venir et faire en sorte que les agents économiques s’y adaptent au mieux.

Dans le cadre de cette étude, seules les mutations à caractère commercial avec l’extérieur ont été retenues. Dans ce sens, *la mutation* se définit comme étant l’ouverture de l’économie à la concurrence étrangère dans le but de stimuler la croissance économique et transformer les perspectives de développement.

1.1.3. Mesures de politique économique

On peut définir *la mesure de politique économique* comme étant l’ensemble de moyens mis en œuvre par l’Etat pour atteindre les objectifs qu’il s’est fixé dans le but d’améliorer la situation économique générale du pays.

Plusieurs raisons peuvent justifier l’intervention de l’État lors de la survenance d’un choc et/ou d’une mutation, parmi lesquelles la nécessité de maintenir la cohésion sociale, l’équilibre des marchés, l’équilibre de la balance commerciale.

On distingue deux grands types de mesure de politique économique selon le but poursuivi par l’Etat :

- (i) s’il s’agit de contrebalancer un ralentissement temporaire de l’activité économique, l’Etat mettra

en œuvre des *mesures conjoncturelles*. L’objectif étant de stabiliser le cadre macroéconomique (équilibre des comptes extérieurs, stabilité des prix, maîtrise du déficit budgétaire, etc.) ;

- (ii) si au contraire, il s’agit de modifier en profondeur les structures économiques et sociales, l’Etat aura recours aux *mesures structurelles*. L’objectif étant de favoriser une croissance économique stable et durable, le plein emploi, la réduction des inégalités économiques et sociales, etc.

1.2. CADRE METHODOLOGIQUE

La méthodologie adoptée dans le cadre ce travail est articulée autour des instruments suivants : (i) la revue documentaire ; (ii) l’examen de la réponse face aux différents chocs et mutations ; et (iii) l’analyse situationnelle.

1.2.1. Revue documentaire

La recherche documentaire a consisté à recenser les principaux chocs et mutations auxquels le Cameroun a été confronté depuis l’an 2000. Cette étape a ainsi permis de ressortir les manifestations économiques, les déterminants, les canaux de transmission liés à ces dernières, et les

mesures de politique prises par l'Etat pour y répondre et leurs effets.

1.2.2. Examen de la réponse aux chocs et aux mutations

L'examen de la réponse aux différents chocs et mutations a essentiellement consisté à renseigner la grille d'évaluation conçue sur la base des critères applicables à une bonne mesure de réponse et d'adaptation à un choc ou à une mutation. Ces critères sont définis dans le Cadre d'action² des Nations Unies pour la préparation à une réponse efficace en cas de catastrophe.

Le cadre d'action en réponse aux chocs et aux mutations se structure autour de trois principaux axes, à savoir :

- **Approches globales, stratégies et cadres institutionnels**

Le cadre d'action appelle les États à promouvoir une « approche globale » de la réduction des risques de chocs ou de mutations qui favorisera et appuiera le dialogue, l'échange d'informations et la coordination entre les organismes et les institutions responsables des systèmes d'alerte rapide, de la réduction des risques, des interventions en cas de survenance d'un choc ou d'une mutation, à tous les niveaux.

- **Éléments clés de la préparation**

Le processus de préparation à la réponse vise à établir une capacité d'intervention permanente pour faire face à diverses situations susceptibles de perturber le pays en mettant en place une série de mesures de préparation. Ces mesures comprennent notamment des systèmes d'alerte rapide, une évaluation continue des risques et de la vulnérabilité, le renforcement des capacités, la création et le maintien de capacités de réserve et le stockage de fournitures humanitaires. La mise en place d'un processus de planification de contingence sera l'un des éléments clés d'une analyse des mesures à prendre dans le cadre de ce processus et aidera à la conception, l'évaluation et la mise en œuvre de mesures d'intervention.

- **Capacité de réponse**

Une préparation renforcée à la réponse en cas de catastrophe touche essentiellement deux objectifs : (i) accroître la capacité d'anticiper, de surveiller, de réduire ou d'éviter d'éventuels dommages, et de parer à des menaces potentielles ; (ii) venir en aide aux populations qui ont été affectées.

Ces critères ont permis d'élaborer la grille d'évaluation ci-dessous. Pour chaque choc et mutation, cette grille a été renseignée par les experts des

² Cadre d'action des Nations Unies pour faire face à la catastrophe est l'ensemble de directives et indicateurs pour la mise en œuvre de la priorité 5 du Cadre d'action de

Hyogo Hyogo pour 2005-2015 : Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes.

administrations impliquées dans la mise en œuvre des réponses. Les résultats ont été validés au cours d'un

atelier, qui s'est tenu du 08 au 10 juin 2022 à Ebolowa.

Tableau 1 : Grille d'évaluation des réponses aux chocs et aux mutations

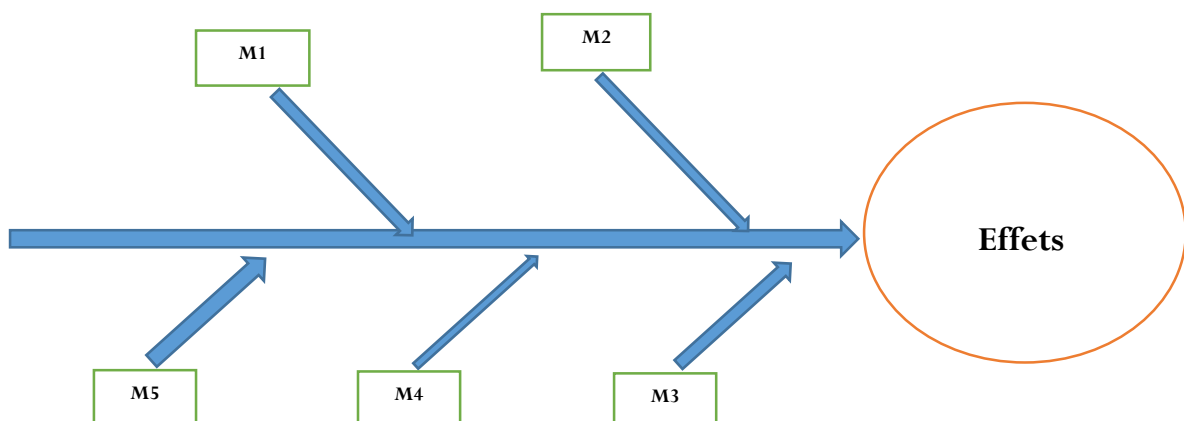
Axes d'analyse	Critères
Approches globales, stratégies et cadres institutionnels	<i>Existe-t-il une stratégie nationale de gestion des risques liés aux chocs/mutations ?</i>
	<i>Quel était le cadre institutionnel et juridique convoqué ?</i>
	<i>Lors de la préparation, avait-on consulté toutes les parties prenantes ? Si oui, dans quel cadre ?</i>
	<i>Comment s'est organisée la coordination de la réponse (niveaux local, régional, national et international) ?</i>
Éléments clés de la préparation	<i>Quelles étaient les mesures prises pour répondre à cette crise ?</i>
	<i>Existait-il suffisamment d'éléments d'analyse pour prendre les mesures de réponse ?</i>
	<i>Y'avait-il un mécanisme de renforcement des capacités des acteurs intervenant dans la préparation des réponses ?</i>
	<i>Existait-il un système de surveillance des risques, prévision et alerte rapide ? Si oui comment fonctionnait-il ?</i>
Capacité de réponse	<i>Existait-il un dispositif de gestion et communication de l'information ?</i>
	<i>Les services d'urgence ou dispositifs prévisionnels ont-ils été mis en place ?</i>
	<i>Les mesures mises en œuvre prenaient-elles en compte le relèvement rapide ou la capitalisation des acquis ?</i>
	<i>Les ressources (humaines, financières, matérielles, etc.) affectées étaient-elles suffisantes ?</i>

1.2.3. L'analyse situationnelle

L'analyse situationnelle repose sur le diagramme de cause à effet (ou diagramme d'Ishikawa) qui présente de

manière synthétique les principales causes (dysfonctionnements) de la réponse. Ce diagramme présenté sous forme de graphe (Cf. figure 1) en arêtes de poisson, est classé par catégorie de causes selon la loi des « 5M ».

Figure 1 : Modèle du diagramme de causes à effets (ou diagramme d'Ishikawa).



Encadré : Le diagramme d'Ishikawa

Le diagramme d'Ishikawa vise principalement à identifier l'ensemble des causes ayant une influence, plus ou moins directe, sur un problème observé. A cet effet, il identifie et hiérarchise les différentes causes, permettant ainsi de prioriser les efforts à mener pour résoudre le problème. Ces causes peuvent être regroupées en cinq catégories, « les 5 M » :

- **Méthode** : processus de production du produit ou service.
- **Matière** : Les matériaux utilisés pour la production du bien.
- **Milieu** : Le contexte concurrentiel, l'état du marché.
- **Matériel** : Les machines, le parc informatique et les logiciels. L'ensemble des équipements qui servent à apporter de la valeur ajoutée au matériau de base.
- **Main-d'œuvre** : les collaborateurs et l'ensemble des interventions humaines.

CHAPITRE 2 : ANALYSE DES CHOCS SURVENUS DEPUIS L'ANNEE 2000

Depuis l'année 2000, le Cameroun a fait face à de multiples chocs notamment : (i) la hausse des prix des denrées de première nécessité à l'origine de la crise alimentaire en 2008 ; (ii) la baisse des cours du pétrole de 2014 à 2016 qui a induit une crise de devises et la conclusion avec le FMI d'un Programme Economique et Financier (PEF) appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) ; (iii) les crises sécuritaires dans les régions de l'Extrême-Nord, du Sud-Ouest et du Nord-Ouest depuis 2014 ; (iv) la crise de devises de 2019 ; (v) l'incendie de la SONARA en 2019 ; (vi) de 2020 à nos jours, la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 ; et (vii) depuis le 24 février 2022, le conflit russo-ukrainien.

Pour chaque choc, le présent chapitre donne un aperçu des faits stylisés, rappelle les mesures prises par le Gouvernement ainsi que leurs effets, et présente les résultats de l'évaluation desdites mesures.

2.1. HAUSSE DES PRIX DES DENREES DE PREMIERE NECESSITE DE 2008

2.1.1. Faits stylisés

La hausse des prix des denrées de première nécessité résultait des effets de la crise financière internationale de 2007-2008. Cette crise trouve son origine dans la crise immobilière américaine des années 2000 (crise des subprimes³) et les pertes importantes subies par les établissements financiers provoquées par cette crise. Elle a été marquée par une crise de liquidité et de solvabilité tant au niveau des banques que des États et une raréfaction du crédit aux entreprises.

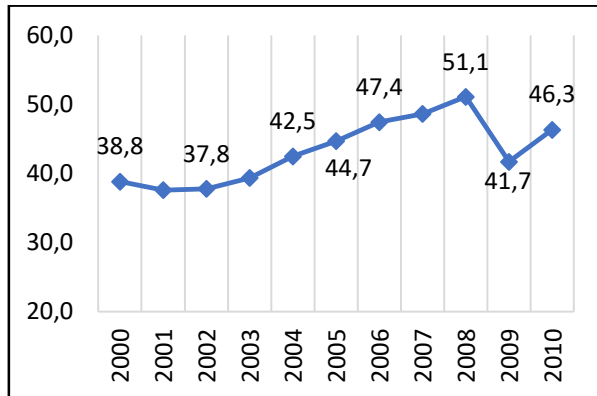
Cette situation a affecté l'activité économique à travers le resserrement des conditions de crédits (hausse des taux d'intérêt, sélection plus forte des emprunteurs) ; une forte réduction de la croissance mondiale caractérisée par

³Déclenchée aux États-Unis en 2007-2008, la crise des subprimes trouve son origine dans un excès

d'endettement des particuliers. Du fait de l'interdépendance économique et financière entre les pays, elle s'est rapidement propagée au monde entier.

une baisse importante du commerce mondial entre 2008 et 2009 (près de 10 points de pourcentage) ; et une montée des pressions inflationnistes.

Figure 2 : Evolution du commerce de marchandise en % du PIB mondial



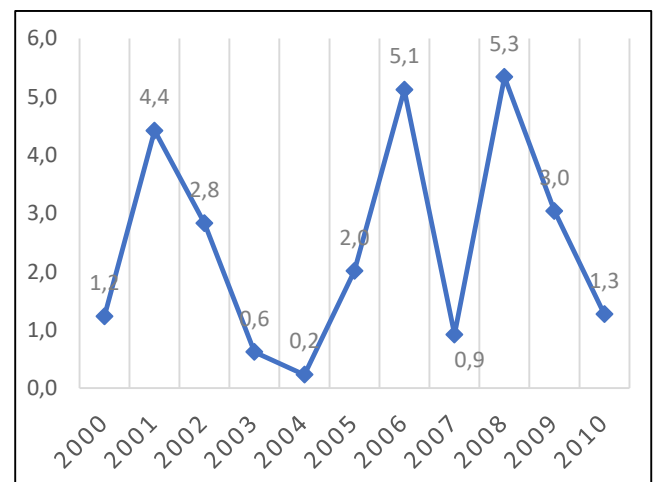
Source : Banque Mondiale (2022)

En 2008, le Cameroun s'est engagé dans l'élaboration d'une stratégie de diversification et d'industrialisation de son économie. L'environnement socioéconomique du pays était marqué par une dépendance aux importations (près de 30% du PIB) en particulier des produits de première nécessité et d'un taux élevé du sous-emploi notamment chez les jeunes.

Ainsi, les conséquences de la crise économique qui sévissait dans le monde couplées à l'environnement socioéconomique décrit plus haut, se sont traduites au Cameroun par une inflation non-maîtrisée, qui a conduit le pays dans une vague de protestation et de manifestation de violence au début de l'année 2008.

En effet, les troubles sociaux de 2008 au Cameroun se sont traduits par des violences urbaines. Elles ont débuté à Douala puis se sont répandues dans un grand nombre de villes du Cameroun. Les causes de ce mécontentement étant la hausse du prix du litre de carburant à la pompe de 15 FCFA annoncée le 7 février 2008, intervenant dans un contexte où les prix de la plupart des produits de première nécessité étaient en hausse. En 2008, le taux d'inflation s'était situé à 5,3%, niveau le plus élevé de la période 2001-2010.

Figure 3 : Evolution de l'inflation au Cameroun



Source : Banque Mondiale (2022)

2.1.2. Mesures prises et leurs effets

Pour faire face à cette crise, le Gouvernement a pris les mesures suivantes :

- baisse du prix de vente à la pompe de 6 FCFA pour le super et 5 FCFA pour le gazole et le pétrole lampant ;

- revalorisation du salaire de base des fonctionnaires et agents de l'Etat de 15% et de l'indemnité de non-logement de 20% ;
- réduction des droits de douane sur certains produits de première nécessité (riz, huile végétale, poisson et farine de blé) ;
- mise sur pied de la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de grande consommation (MIRAP).

Les effets de ces mesures ont été observés sur le court, le moyen et le long terme.

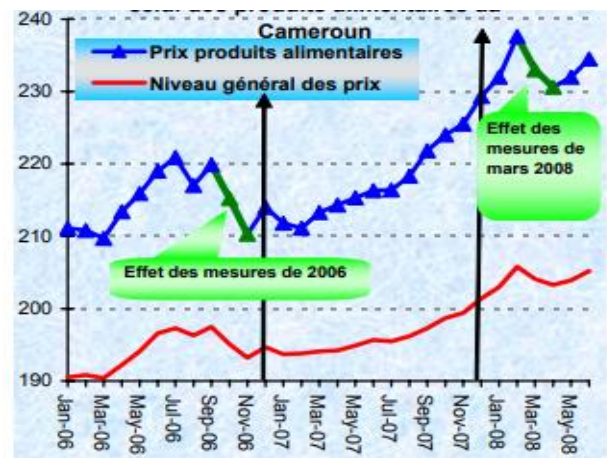
Sur le court terme, entre mars et mai 2008, l'indice des prix à la consommation des produits alimentaires au Cameroun a baissé de 3,75% (INS, 2008) comme le montre le graphique ci-dessous. Par ailleurs, une étude réalisée par le Ministère des Finances avec l'appui du Fonds Monétaire International (FMI) en juin 2008 a estimé à 210 milliards de FCFA la hausse de la subvention à l'économie au cours de l'année 2008.

Aussi, les conclusions de ce rapport faisaient état des probables tensions sur les agrégats macroéconomiques notamment le déficit budgétaire et la dette. Le rapport précisait en effet que les mesures de baisse et de contrôle des prix n'auraient qu'un effet à court terme et ne seraient pas tenables très longtemps, d'autant plus que la hausse

des salaires des fonctionnaires allait accroître la demande et accentuer la pression structurelle sur certains produits. Deux scénarios quant à l'impact sur la croissance et le pouvoir d'achat avaient été présentés :

- soit la production nationale était en mesure de répondre à cette bouffée d'oxygène, alors l'inflation serait maîtrisée et la croissance pourrait gagner en point ;
- soit l'offre intérieure ne suivrait pas et dans ce cas, une poussée sur les prix ainsi qu'une absence d'effet durable sur la croissance serait à craindre.

Figure 4 : Effets des mesures prises pour faire face à la crise alimentaire de 2008



Source : INS/MINADER (2009).

Sur le moyen et long terme, c'est malheureusement ce dernier scénario qui s'est réalisé malgré les efforts du Gouvernement pour booster l'offre intérieure. En effet, d'après les premières évaluations des mesures de 2008 réalisées par l'INS en 2014, la subvention des importations des

produits alimentaires de grande consommation aurait coûté à l'Etat, entre 2008 et 2014, la somme de 590 milliards de FCFA environ. Sur la même période, la couverture des manques à gagner de la SONARA, pour la livraison des produits pétroliers à des prix subventionnés s'est élevé à près de 1 160 milliards de FCFA.

Aujourd'hui encore, l'on observe que les produits tels que le riz, le poisson, et la farine de blé, qui continuent de bénéficier d'exonérations fiscales sont ceux qui creusent de manière significative le déficit de la balance commerciale. Sur la période allant de 2000 à 2020, les importations de ces trois produits ont représenté en moyenne 11,6% des dépenses totales en importation.

2.1.3. Examen de la réponse

A l'analyse, le dispositif de réponse à la hausse des prix des denrées de première nécessité de 2008, présentait les défaillances ci-après :

- la faiblesse dans l'analyse du problème. En effet, les analyses réalisées sur l'impact de ces mesures ont notamment montré que : (i) les mesures proposées ont davantage profité aux ménages non pauvres ; (ii) la subvention des importations des produits alimentaires a induit un changement d'habitude de

consommation ; (iii) les facilités fiscal-douanières prises par le Gouvernement bénéficient en partie aux pays voisins. On a en effet observé un phénomène de réexportation à destination des pays de la sous-région des produits subventionnés (riz, sucre, poissons, etc.) ;

- la faiblesse du système de surveillance des risques, de prévision et d'alerte rapide ;
- l'absence d'intégration des aspects liés au relèvement rapide dans la préparation à la réponse et au renforcement des capacités.

Toutefois, si les ressources financières ont pu être affectées, c'est parce qu'elles étaient issues du mécanisme de renoncement au gain fiscal par l'Etat. Il s'agit de transferts indirects aux ménages par le biais d'une politique fiscale. Ce qui a facilité la mise en œuvre immédiate de ces mesures.

Sortant d'un contexte post PPTTE et préparant les documents opérationnels de la Vision 2035, les mesures de riposte prises ne visaient essentiellement qu'à stopper ces troubles sociaux. Elles n'ont pas pris en compte les aspects de relèvement rapide ou de capitalisation des acquis qui auraient permis de réduire notre dépendance aux importations des produits de première nécessité.

2.2. CRISE SECURITAIRE DANS LA REGION DE L'EXTRÊME-NORD

2.2.1. Présentation des faits

Vers la fin de l'année 2010, des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ont été submergés par une vague sans précédent de manifestations populaires en faveur des réformes démocratiques. Ce mouvement dénommé « Printemps arabes » a démarré en Tunisie et s'est propagé en quelques semaines à l'Égypte, au Yémen, à Bahreïn, à la Libye et à la Syrie. Ces crises se sont aggravées avec la montée de l'extrémisme religieux et l'apparition de groupes terroristes violents se réclamant de la tendance djihadiste.

Cette montée de l'extrémisme religieux a menacé la stabilité de la région du Sahel. En effet, de la Corne de l'Afrique en passant par le Nigéria et le Cameroun, l'Afrique subsaharienne était devenue la base arrière de divers groupes djihadistes notamment le groupe terroriste Boko-Haram, dont les exactions se sont fait ressentir au début de l'année 2014 dans la partie septentrionale du Cameroun. Pour y faire face, le 17 mai 2014, l'Etat du Cameroun va déclarer officiellement la guerre à ce groupe islamiste lors du sommet de Paris sur la sécurité au Nigeria.

Cette guerre a eu des répercussions énormes dans la Région de l'Extrême-

Nord, notamment sur les plans humanitaire, social, sanitaire, éducatif et économique.

a. Conséquences de la crise sur les plans humanitaire et social

Du fait de la crise sécuritaire, on a enregistré la destruction de nombreux logements dans la Région de l'Extrême-Nord. En 2016, on a dénombré 41 130 logements détruits du fait de la guerre dans la Région. Ces destructions ont touché principalement les départements du Mayo Sava, du Logone et Chari et du Mayo Tsanaga avec respectivement 15 175 ; 13 335 et 12 620 logements détruits.

Ainsi, plus de 465 095 habitants de la Région de l'Extrême-Nord ont été contraints de quitter leur lieu d'habitation. Le mouvement de population le plus important a été enregistré dans le département du Mayo Sava avec plus de 346 000 déplacés.

S'agissant des réfugiés, 183 108 arrivées du Nigéria ont été enregistrées dans la Région. Le département du Mayo Tsanaga étant celui ayant enregistré le plus grand nombre d'arrivés du fait de la présence d'un camp de réfugié (le camp de Minawao) dans le département.

Par ailleurs, on enregistre également la destruction de nombreux points d'eau et de réseau électrique notamment les réseaux : Mora- Kolofata, Kolofata-

Kérawa, Mora- Amchidé, Mora- Kouyapé, Mora Amchidé, Kolofata- Kérawa, Mora- Tolkomari.

Tableau 2. : Population déplacées dans le département du Mayo-Tsanaga

	Départements				Total
	Mayo Tsanaga	Mayo Sava	Logone et Chari	Diamaré	
Nombres de logements détruits	12 620	15175	13 335	-	41 130
Population locale déplacée	63 714	346 843	54 538	-	465 095
Population interne accueillie	13 420	45 358	82 600	5 000	146 378
Refugiés	84 479	48 358	21 124	29147	183 108

Source : MINEPAT, 2016.

b. Secteur santé

Le tissu sanitaire de la Région de l'Extrême-Nord n'a pas été épargné par la crise sécuritaire. Les données collectées sur le terrain révèlent que 15 structures sanitaires ont été détruites par les attaques du groupe terroriste et 14 d'entre elles ont été impactées significativement dans leur fonctionnement par la survenance de la crise sécuritaire.

Tableau 3 : répartition des structures sanitaires impactées par la crise sécuritaire dans la Région de l'Extrême-Nord.

	Départements			Total
	Mayo Tsanaga	Mayo Sava	Logone et Chari	
Nombre de structures sanitaires affectées	9	4	2	15
Nombre de structures sanitaires détruites	5	4	5	14

Source : MINEPAT, 2016

c. Secteur éducation

Le secteur de l'éducation dans la Région de l'Extrême-Nord a également subi des conséquences négatives de la guerre contre Boko Haram, notamment dans les départements du Mayo Tsanaga, du Mayo Sava et du Logone et Chari. De façon générale, 129 écoles ont subi les répercussions de cette guerre dont 36 ayant totalement détruites, 42, partiellement détruites et 51 ayant été affectées par des départs ou des arrivées massifs d'élèves.

Par ailleurs, il est à noter que sur ce plan, le Mayo Sava est le département le plus touchées avec 17 établissements scolaires totalement détruits et 14 partiellement détruits.

Tableau 4 : répartition des établissements scolaires impactées par la crise sécuritaire dans la Région de l'Extrême-Nord.

	Départements			Total
	Mayo Tsanaga	Mayo Sava	Logone et Chari	
Nombre d'écoles totalement détruites	4	17	15	36
Nombre d'écoles partiellement détruites	23	14	5	42
Nombre d'écoles affectées	25	26	-	51

Source : MINEPAT, 2016.

d. Les répercussions de la crise sur le plan économique

Sur le plan économique, la crise sécuritaire a impacté l'ensemble des départements de la Région de l'Extrême-Nord.

- *Dans le Mayo Tsanaga :*

Le Département du Mayo-Tsanaga a aussi été victime de destruction de marchés et des pertes considérables. Dans le tableau ci-dessous, il ressort que les pertes induites de la destruction des boutiques dans des marchés s'élève à près de 31.481.820 Fcfa.

Tableau 5 : Estimation des pertes dans les marchés attaqués dans le Département du Mayo Tsanaga

Marché	Etat	Pertes estimées (Fcfa)
Nguétchéwé	06 boutiques détruites	13.800.000
Krawa-Mafa	04 magasins de stockages détruits	8.152.325
Hidoua	09 boutiques détruites	5.236.230
Gouзда-Vreket	06 boutiques détruites	4.293.265
Totaux		31 481 820

Source : DR Commerce Extrême-Nord, juin 2016

Par ailleurs, de nombreux marchés périodiques ont été fermés dans les villages les plus proches de la frontière avec le Nigéria. On pourrait citer le

marché de Kossehona, Wandai, Mawa, Ashigashia et de Tourou.

Le Département du Mayo-Tsanaga est l'un des plus grands bassins agropastoral de la Région de l'Extrême-Nord. La fermeture de la frontière due à la crise sécuritaire a eu des répercussions considérables sur ce secteur qui occupe la quasi-totalité de la population.

Globalement, plus de 64 milliards de Fcfa ont été perdus dans les activités agro-pastorales et certains autres produits de premières consommations

dans le Département du Mayo-Tsanaga. Spécifiquement, une perte d'environ **23.milliards de Fcfa** a été enregistrée sur les produits agricoles. S'agissant de l'élevage, les pertes s'estiment à près de **3.milliards de Fcfa**. Concernant les produits de grande consommation, les pertes induites par cette guerre ont été évaluées à plus de **38.milliards de Fcfa**. Le tableau suivant présente la répartition des pertes subies par les populations.

Tableau 6 : Estimation des pertes dans le Département du Mayo-Tsanaga

Désignation	Quantité	Perte estimées (Fcfa)
Produits agricoles (en tonnes)		
Mil rouge	476563,6	7.148.454.000
Mil blanc	62688	1.003.008.000
Sorgho SS (Karal)	1565,6	227.035.200
Maïs	23714,2	3.157.163.000
Soja	29937,6	748.440.000
Arachide	239641,6	7.189.248.000
Vouandzou	121023,2	2.299.440.800
Légumes secs	7025,2	84.302.400
Légumes frais	324,6	1.947.600
Niébé	5515,4	193.039.000
Oignon	81403,2	976.838.400
Patate douce	4278,4	17.113.600

Pomme de terre	2198,4	35.174.400
Fruits	692,3	553.840
Résidus	22125,07	66.375.210
Riz importé	1680,8	29.414.000
Total I		23.142.381.050
Produits d'élevage par tête et par unité		
Bovin	2340	585.000.000
Ovin	6281	219.835.000
Caprin	22130	398.340.000
Anes	4218	189.810.000
Volaille	156246	281.242.800
Peaux rejets	320723	1.443.253.500
Total II		3.117.581.300
Autres produits de grande consommation III		38.238.337.000
Total I+II+III		64.498.285.850

Source : DR Commerce Extrême-Nord, juin 2016

- *Mayo Sava*

Le Département du Mayo Sava a été victime des pertes considérables dues à la destruction des marchés. Les pertes estimées dues à la destruction ou à la

fermeture des marchés du Département du Mayo Sava s'élevèrent à **163 500 000** francs cfa pour des coûts de reconstruction estimés à **629 000 000** francs cfa (cf. tableau ci-dessous).

Tableau 7 : Estimation des pertes dans les marchés détruits ou fermés dans le Département du Mayo Sava

Marché	Etat	Pertes estimées (Fcfa)
Amchidé	Détruit	100.000.000
Homaka	Détruit	1.000.000
Kérawa	Détruit	50.000.000
Kouyapé	Fermé	3.000.000
Tolkouamari	Fermé	2.000.000
Gouzoudou	Fermé	1.000.000
Magdémé	Détruit	1.500.000
Double	Détruit	5.000.000
Total		163500000

Source : DR Commerce Extrême-Nord, juin 2016

- **Logone et Chari**

La plus grande perte ici bien que cela ne soit pas du fait de Boko-Haram reste la destruction du marché de Kousseri par un incendie. Toutefois, dans le Logone et Chari, 80 boutiques au Marché Central et 06 marchés périodiques (Maltam, Mada, Bargaram, HiléAlifa, Fotokol et Bodo) ont été fermés suite à l'interdiction de circulation entre Kousseri et N'djaména. Par ailleurs, 08 camions en transit pour N'djaména ont été brûlés et 07 autres détournés avec une marchandise d'environ 800.000.000 Fcfa.

Cependant, les activités telles que l'agriculture, le tourisme, le transport,

le commerce, l'élevage, l'artisanat ont subi des pertes considérables liées aux actes terroristes de la secte Boko-Haram. Les localités les plus affectées sont :

- Zone rouge : Fotokol, Makary, Waza et Hile-Alifa;
- Zone orange: Kousseri, Logone-Birni, Darak, et Goulfey ;
- Zone verte : Zina.

- **Diamaré**

Le département du Diamaré et spécifiquement la ville de Maroua est le principal poumon économique de la Région de l'Extrême-Nord. Le préjudice économique est perceptible sur les activités des principaux opérateurs économiques de la ville de Maroua. En effet, la principale société distributrice de produits de grande consommation dans la localité, a vu son chiffre d'affaire chuter 62% provoquant la fermeture de trois (03) magasins dans la ville. S'agissant du secteur de la construction, les données collectées chez l'un des principaux fournisseurs des matériaux de construction du département révèlent une chute importante du volume des ventes. Pour certains produits tels que le fer et le ciment, l'on note des baisses respectives de l'ordre de 99,7% et 95,6%.

2.2.2. Mesures prises et leurs effets

En réponse à la crise sécuritaire dans la Région de l'Extrême-Nord, le Gouvernement a pris comme mesures : (i) le renforcement de la présence militaire ; (ii) l'octroi du statut de « zone économiquement sinistrée » à la Région de l'Extrême-Nord dans le but d'attirer les investissements ; (iii) l'appui à l'assistance humanitaire et à la relance des activités économiques ; (iv) la mise en œuvre du projet de reconstruction des zones détruites avec l'aide des partenaires au développement ; (v) l'adoption d'un plan présidentiel de reconstruction et de Développement de la Région de l'Extrême-Nord.

S'agissant du **renforcement de la sécurité**, des forces de défense et de sécurité ont été déployées dans toute la Région, particulièrement dans les zones où les attaques étaient plus récurrentes, notamment les zones frontalières avec le Nigéria. Ce déploiement s'est fait en synergie avec les autres pays qui subissaient également les attaques de la secte BOKO HARAM, en particulier le Nigéria et le Tchad. L'objectif était de protéger les populations et leurs biens, et de permettre l'exercice des activités économiques nécessaires pour les populations des zones concernées en particulier et du Cameroun en général. Il s'agissait également de favoriser la poursuite de la mise en œuvre de la politique d'investissement public, en construisant les infrastructures économiques et sociales prévues dans le

budget d'investissement public. C'est ainsi que certains travaux dont la réalisation était nécessaire pendant la période d'insécurité, avaient été confiés au Génie militaire.

Par la même occasion, le Gouvernement et les partenaires au développement ont effectué des actions non négligeables pour relancer l'économie. Depuis 2015, l'AFD s'est engagé aux côtés du Cameroun pour permettre aux populations, particulièrement les jeunes, de participer activement à la reconstruction de la Région et renouer avec l'emploi. Grâce aux fonds du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), le Programme National de Développement Participatif (PNDP) a déployé dans des Communes de l'Extrême-Nord des chantiers à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO). Cette approche simple consistait à accompagner les ouvriers dans l'élaboration des projets d'insertion qui transformeront leurs économies en une activité plus durable une fois le chantier achevé. Les résultats obtenus à ce jour sont probants : des projets communaux sont achevés, avec plusieurs jeunes recrutés et des centaines de projets individuels appuyés. Pour prolonger cette dynamique, le Cameroun et l'AFD ont obtenu un financement supplémentaire du Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'Union Européenne (FFUE).

Pour ce qui concerne **la reconnaissance comme « zone économiquement sinistrée »**, la Région de l'Extrême-Nord a bénéficié de ce statut par décret n°2019/3179 PM du 02 septembre 2019 portant reconnaissance du statut de zone économiquement sinistrée aux Régions de l'Extrême-Nord, Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Ce texte a été complété par le décret n°2019/3178 PM du 02 septembre 2019 précisant les modalités de mise en œuvre du statut de zone économiquement sinistrée et les conditions du bénéfice des avantages fiscaux y relatifs prévus par les dispositions des articles 121 et 121 bis du Code Général des Impôts.

L'objectif de ce dispositif est d'attirer les investissements dans la Région de l'Extrême-Nord pour relancer l'économie locale détruite. A ce jour, ce dispositif n'est pas encore suffisamment exploité par les chefs d'entreprises. En effet, seules 05 entreprises l'ont sollicité, et les investissements dans ce cadre ne sont pas encore réalisés. Le faible engouement que suscite ce dispositif se justifie notamment par la limitation du champ d'actions aux nouveaux investissements (nouvelles entreprises, renouvellement de l'outil de production, extension d'une ancienne entreprise) excluant ainsi une bonne partie des entreprises qui ont pourtant subi les conséquences néfastes de la crise.

Au niveau régional, des mesures ont été prises pour relancer l'activité économique dans cette partie du pays, à travers la mise en place d'un programme baptisé « Facilité régionale de stabilisation du bassin du Lac Tchad-fenêtre du Cameroun » initié par la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et mis en œuvre par le PNUD sur la période 2019-2021, pour un coût de 100 millions de dollars. Ce programme qui avait permis de mobiliser 2,8 milliards de FCFA pour reconstruire les zones détruites par BOKO HARAM à l'Extrême-Nord, concernait les départements du Mayo-Tsanaga, du Mayo-Sava et du Logone-et-Chari qui ont payé le plus lourd tribut des exactions de cette secte. Le programme s'articule sur trois piliers : la construction des infrastructures, la sécurité et la relance économique. S'agissant notamment de la relance économique, plus de 100 millions de FCFA ont déjà été injectés dans l'économie locale via le « *cash for work* », favorisant l'insertion de plusieurs jeunes dans des activités génératrices de revenus.

De même, un inventaire des équipements collectifs détruits avait été réalisé en 2016. Il a permis la formulation du plan présidentiel de reconstruction et de développement de la Région de l'Extrême-Nord, en cours de mise en œuvre.

2.2.3. Examen de la réponse

La situation sécuritaire est globalement maîtrisée bien que l'on enregistre de temps en temps des incursions. On note également une reprise progressive de l'activité économique qui se traduit par le renforcement du commerce transfrontalier entre les deux pays. Cependant, quelques insuffisances ont été observées notamment :

- le Plan de contingence n'avait pas pris en compte les conséquences socioéconomiques d'une crise sécuritaire ;
- la mise en application des incitations contenues dans la ZES a montré qu'il y a une faiblesse dans la conception de ce mécanisme ;
- les difficultés dans la recherche de financements du fait notamment de la conjoncture internationale et de la survenance d'autres crises.

2.3. CHOC PETROLIER DE 2014-2016

2.3.1. Analyse des faits

Au début de l'année 2014, le contexte géopolitique et économique est marqué par : le ralentissement de l'économie chinoise ; la baisse de la demande mondiale ; le retour de l'Iran dans les échanges internationaux notamment

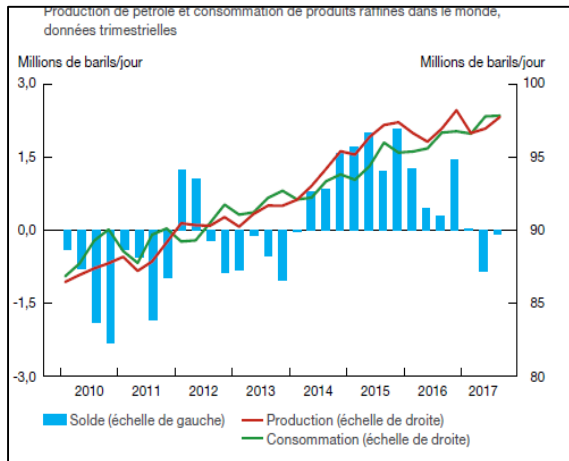
avec l'exportation du pétrole, après la levée des sanctions imposées en 2012 par l'Union européenne (UE) ; la rivalité entre les États-Unis et l'Arabie saoudite pour le contrôle des marchés pétroliers.

En effet, au cours de la période sus-évoquée, la croissance de l'économie chinoise a connu un certain ralentissement, entraînant une décélération de nombreux indicateurs (production industrielle, investissements en capital fixe, etc.). Pour la première fois depuis 2008, la croissance économique de la Chine est tombée au troisième trimestre 2015 sous la barre de 7 % en glissement annuel. Aussi, les autres économies émergentes (le Brésil notamment) ont connu un ralentissement, ce qui a eu pour conséquence une baisse significative de la demande mondiale de pétrole.

Sur le plan de l'offre, la production de pétrole s'oriente à la hausse aux États-Unis à partir de 2008. Cette dynamique s'explique notamment par l'exploitation du pétrole de schiste dont la rentabilité a augmenté de manière exceptionnelle grâce aux progrès technologiques dans l'exploitation des hydrocarbures de schiste du début des années 2000. Les États-Unis produisaient plus de 11 millions de barils par jour en 2014, une production jamais atteinte depuis le pic pétrolier de 1970, réduisant significativement son taux de dépendance au pétrole étranger

qui est passé de 60 % en 2005 à 30 % en 2016. Cette production a contribué à la surproduction mondiale qui a entraîné une baisse des cours du pétrole.

Figure 5 : Evolution du marché mondial du pétrole 2010-2017



Source : Banque Canada (2017).

L'on a ainsi observé à partir du deuxième trimestre de 2014, que la production mondiale est devenue supérieure à la demande. En effet, le taux de croissance de la production a augmenté pour atteindre 2,7 % en moyenne, alors que celui de la consommation n'était que de 1,4% sur le long terme. Ce déséquilibre a persisté durant douze trimestres consécutifs, entraînant ainsi une forte crise pétrolière sur la période 2014-2016.

En Afrique, tous les pays producteurs d'or noir ont souffert de cette situation désastreuse, car la plupart de ces pays dépendent à plus de 80% des revenus pétroliers pour financer leurs budgets. En effet, la baisse des cours du pétrole entre 2014 et 2016 a eu un effet récessif

sur les économies de la CEMAC. Corrélativement avec la chute du cours du baril (WTI spot crude Oil price) de 104,1 à 42,8 dollars et aux problèmes sécuritaires, la croissance réelle de la zone est passée de 4,9% à -0,1% sur cette période.

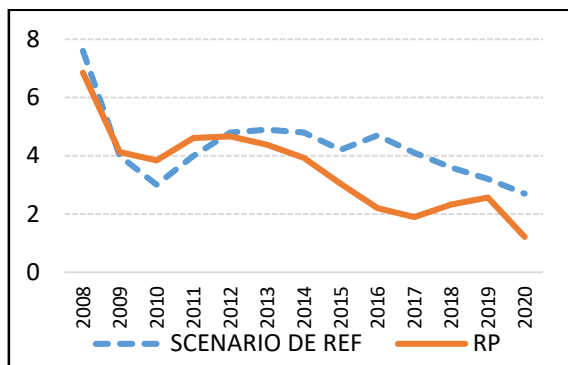
Le taux de couverture extérieure de sa monnaie est revenu de 97,5% à 59,1%. Dans le même temps, le solde courant de la CEMAC s'est creusé, passant de -3,2% à -15,6%. Comme conséquence de la décélération de l'activité économique et de la stabilité de la proportion de la masse monétaire dans le PIB sur cette période (de 33% à 29%), les tensions inflationnistes se sont atténuées.

Le pétrole représentant 74% des exportations des six pays de la CEMAC en 2014, la chute de son prix a provoqué une montée des déficits budgétaire et courant, et par conséquent de leur dette. En 2016, la dette des pays de la zone représentait 46,5% du PIB régional. Les réserves régionales sont tombées de 6 mois d'importations en 2014 à 2,4 mois à la fin de 2016.

Au Cameroun, pays exportateur net de pétrole, cette situation s'est fortement ressentie au niveau des recettes pétrolières. Sur la période 2014-2016, le Cameroun a enregistré une baisse des recettes pétrolières de plus de 43,7%. La contribution des recettes pétrolières dans l'économie s'est fortement affaïssée en 2016 (2,2% du PIB) par

rapport aux prévisions du DSCE (4,7% du PIB), conduisant à l'épuisement progressif des réserves des devises à la Banque Centrale. Cette situation a ainsi contraint le Gouvernement à augmenter la production nationale de pétrole pour diminuer l'effet-prix.

Figure 6 : Part des recettes pétrolières dans le PIB (%)



Source : MINFI/MINEPAT (2021).

2.3.2. Mesures prises et leurs effets

En réponse à cette situation, les Chefs d'Etat de la zone CEMAC se sont réunis le 23 décembre 2016 au cours d'un sommet extraordinaire à Yaoundé. Cette rencontre avait pour objectif d'examiner la situation économique et monétaire dans la Zone CEMAC et d'adopter des mesures appropriées visant notamment à juguler les effets néfastes du choc pétrolier sur les économies de la sous-région.

Ainsi, les Chefs d'Etat ont :

- ✓ convenu, en raison du caractère exogène des chocs subis, d'avoir amplement recours à tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux en vue d'obtenir un

large accès aux financements concessionnels et non concessionnels nécessaires au renforcement de la balance des paiements et à la poursuite des projets de développement prioritaires ;

- ✓ prescrit l'intensification des mesures et des actions en faveur de la diversification de leurs économies pour les rendre moins vulnérables aux chocs exogènes, et plus compétitives face à la libéralisation des échanges commerciaux dans un monde de plus en plus ouvert.

Dans le cas du Cameroun, le Gouvernement a pris une série de mesures :

- l'ajustement à la hausse des prix de carburants à la pompe ;
- le renforcement de la politique de diversification de l'économie dans le but de réduire la dépendance du pays aux importations ;
- l'entrée sous Programme Economique et Financier avec le FMI appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) en 2017. Ce Programme avait pour objectif d'appuyer les efforts déployés par le pays pour rétablir la viabilité extérieure et budgétaire, ainsi que de jeter les bases d'une croissance plus durable, inclusive et tirée par le secteur privé. Il reposait sur trois

(03) piliers : (i) la mise en œuvre d'un ajustement budgétaire soutenable de manière à reconstituer les réserves ; (ii) l'approfondissement de la réforme des finances publiques (mobilisation accrue des recettes non-pétrolières, renforcement de la gestion des finances publiques, maîtrise des risques liés aux passifs contingents, efficience de la dépense publique en général et particulièrement des investissements publics) ; (iii) la mise en place des réformes structurelles en faveur de la diversification de l'économie et de la résilience du secteur financier.

Afin d'accompagner le Gouvernement dans cet effort de redressement aussi bien au niveau national que sous régional, d'autres Partenaires Techniques et Financiers (PTF) se sont engagés à accorder des lignes de crédit destinées au financement de ce Programme, sous la forme d'appuis budgétaires. Il s'agit notamment de (i) la Banque Africaine de Développement à travers le Programme d'Appui à la Compétitivité et à la Croissance Economique (PACCE), (ii) la Banque Mondiale à travers le Programme d'Appui aux Politiques de Développement (DPO), (iii) l'Union Européenne à travers le Contrat de Réformes Sectorielles (CRS), et (iv)

l'Agence Française de Développement via le Prêt de Soutien Budgétaire (PSB). Grâce à ce programme, des améliorations ont été observées sur l'économie du pays, notamment : (i) la consolidation du budget de l'Etat à travers le mécanisme d'appui budgétaire ; (ii) le renforcement de la transparence dans la gestion des finances publiques à travers la mise en place des réformes institutionnelles telles que la loi portant code de transparence et de bonne gouvernance, le nouveau code des marchés publics, etc. ; (iii) l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique à travers la maturation des projets ; l'opération de comptage physique du personnel de l'Etat (COPPE) ; l'implémentation de la nouvelle nomenclature budgétaire ; le renforcement du système de protection sociale (Filets sociaux), etc.

La mise en œuvre de ce programme a permis de mobiliser 1 129,977 milliards de FCFA sur la période 2017-2020 (soit 86,59% du montant attendu). Il convient de relever que les décaissements des différents appuis budgétaires des partenaires sont subordonnés à la réalisation d'un certain nombre de conditionnalités. En dehors de l'Agence Française de Développement, dont les décaissements étaient conditionnés uniquement par la conclusion satisfaisante des différentes revues du Programme Economique et Financier

avec le FMI, les autres partenaires techniques et financiers ont conditionné leurs décaissements à la réalisation d'un ensemble de réformes structurelles identifiées dans des

secteurs divers notamment les finances publiques, les marchés publics, la compétitivité de l'économie, ainsi que les secteurs ruraux et sociaux.

Tableau 8 : Evolution des appuis budgétaires dans le cadre du PEF 2017-2020

APPUIS BUDGETAIRES	2017		2018		2019		2020		Total	
	Attendu	obtenu	Attendu	obtenu	Attendu	obtenu	Attendu	obtenu	Attendu	obtenu
FMI	178	164	95	87,6	95	44,72	47	45,25	415	341,57
BM	124	112,5	62	-	62	117,74	0	-	248	230,24
UE	22	19,6	22	16,39	22	22,95	0	13,77	66	72,71
BAD	126	-	126	216,467	126	-	0	66,18	378	282,647
AFD	66	65,6	66	65,6	66	71,61	0	-	198	202,81
Total	516	361,7	371	386,05	371	257,02	47	125,2	1 305	1129,97

Source : CTS (2020).

L'évaluation rétrospective des engagements de politiques économiques et financières s'est opérée au cours des différentes revues du programme. A cet effet, cinq (05) revues du programme ont été conduites au cours de la période de sa mise en œuvre. Elles ont été jugées globalement satisfaisantes par le Conseil d'administration du FMI, favorisant ainsi le décaissement des appuis budgétaires attendus.

2.3.3. Examen de la réponse

Tout au long du choc pétrolier de 2014 à 2016, il a été observé quelques insuffisances dans la gestion des effets néfastes de la crise. Il s'agit notamment de :

▪

- l'absence de plan de gestion des risques de cette nature ;
- la faible capacité de stockage des produits pétroliers (les réserves de sécurité) ;
- la faible appropriation des mesures de politiques économiques par différentes administrations sectorielles ;
- la faible appropriation des réformes par les administrations sectorielles (lenteur dans la mise en œuvre des réformes, la faible application des mesures prises dans le cadre des réformes, etc.) ;
- le problème d'asymétrie d'information.

2.4. CRISE SECURITAIRE DANS LES REGIONS DU NORD-OUEST ET DU SUD-OUEST

2.4.1. Faits stylisés

Les tensions sécuritaires qui sévissent actuellement dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ont débuté en fin 2016 dans la ville de Bamenda, par une grève des avocats qui s'est peu à peu généralisée à d'autres secteurs d'activité (corps enseignant, acteurs de la société civile, etc.).

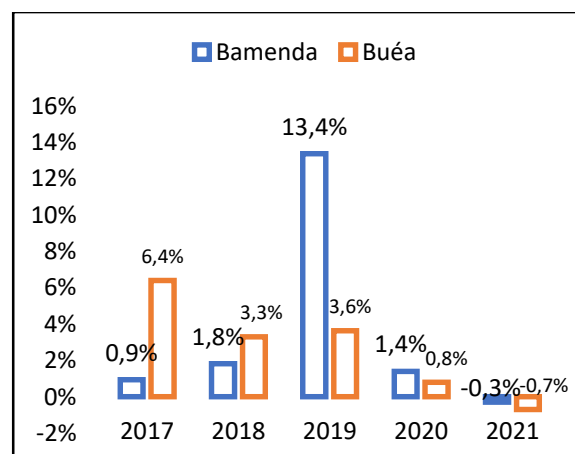
Ces mouvements de grève se sont mués en crise sociale et sécuritaire qui perturbe le déplacement des populations ainsi que le déroulement des activités économiques. Le système scolaire a été particulièrement attaqué et l'intégrité du territoire national menacée.

Les conclusions des évaluations conduites par le MINEPAT et le GICAM sur l'évolution et les impacts socio-économiques de la crise sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest sur la période 2017-2021 s'accordent sur le fait que les conséquences de cette crise sécuritaire sont considérables sur les plans humanitaire (crise alimentaire, pertes en vie humaine, déplacés internes, réfugiés), social et économique.

a) Conséquences de la crise sur les plans humanitaire et social

Il a été observé une dégradation des conditions de vie des ménages du fait des actes de vandalisme et de destruction de biens. D'après les récentes données du PPRD-NO/SO, 17 329 maisons ont été totalement ou partiellement détruites, soit 9 031 dans la Région du Nord-Ouest et 8 298 dans la Région du Sud-Ouest, accentuant le nombre de ménages sans domicile fixe. Par ailleurs, les difficultés d'approvisionnement et la destruction de certaines infrastructures routières ont été à l'origine du renchérissement des coûts d'acquisition de certains produits ainsi que des coûts de transport.

Figure 7 : Evolution des prix de transports entre 2017 et 2021 dans les villes de Bamenda et Buea



Source : INS (2021).

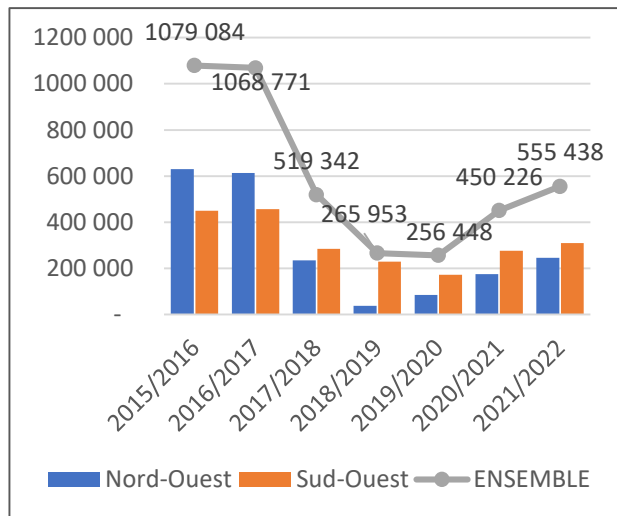
Aussi, la récurrence des actes de vandalisme sur les équipements d'approvisionnement en eau et en électricité a entraîné une détérioration de l'accès à ces services par les populations. Cette situation, couplée à la chute des revenus des ménages, a eu

pour conséquence une réduction sensible du pouvoir d'achat des ménages et les déplacements massifs de population.

La crise a également détérioré l'accès à d'autres services sociaux de base à l'instar de l'éducation, le logement et la santé. Dans le domaine de l'éducation, l'offre et la demande ont été impactées. Ainsi, entre 2017 et 2020, 63% et 37% des établissements scolaires (primaires et secondaires) ont respectivement fermé dans le Nord-Ouest et dans le Sud-Ouest.

Le nombre d'élèves inscrits dans les établissements scolaires publics et privés a connu une forte diminution, passant de 1,1 million au cours de l'année scolaire 2016/2017 à près de 255 200 au cours de l'année scolaire 2019/2020. Toutefois, les effectifs sont repartis à la hausse dans l'ensemble des deux Régions au cours de l'année scolaire 2020/2021.

Figure 8 : Evolution des effectifs d'élèves dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest



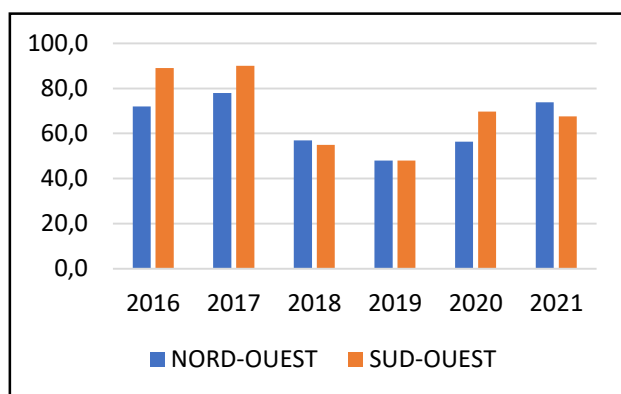
Source : MINEPAT (2022).

b) Conséquences de la crise sur le plan sanitaire

Dans le secteur de la santé, plus de 70 structures sanitaires ont été vandalisées ou détruites. On a observé la désertion du personnel de santé du fait de l'insécurité entraînant la fermeture de certaines formations sanitaires.

La conséquence directe de cette diminution de l'offre des services de soins de santé est la dégradation des indicateurs de l'état de santé des populations. Pour exemple, le taux de couverture vaccinale des enfants de moins de deux ans se situe en 2021 à 56,4% contre 78% en 2017 dans la région du Nord-Ouest, et à 69,7% contre 90% en 2017 dans la région du Sud-Ouest.

Figure 9 : Taux de couverture vaccinale dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest



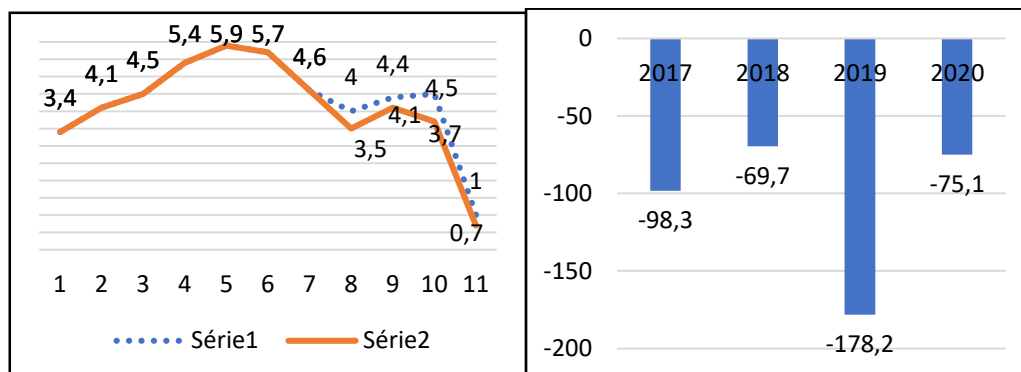
Source : MINSANTE (2022).

c) Conséquences de la crise sur le plan économique

Au plan économique, la crise sécuritaire a une incidence sur le secteur productif (production agricole, transformation et

service marchand), les échanges extérieurs, et les finances publiques. Cette crise a conduit à une perte de 0,3 point de croissance du PIB en 2020 et de 0,8 point en 2019. Cette perte fut estimée à 0,5 et 0,3 point respectivement en 2017 et 2018. Ces pertes de point de croissance correspondent à une perte cumulée sur le PIB de 421,3 milliards FCFA entre 2017 et 2020.

Figure 10 : Pertes sur le taux de croissance et du PIB en milliards de FCFA



Source : MINEPAT.

✓ Le secteur productif

L'insécurité et les déplacements de population ont été préjudiciables aux activités agricoles et à l'entretien des plantations. Cette situation s'est en effet traduite pour ce qui est de l'agriculture vivrière, par une baisse des superficies cultivées pour les principales

spéculations (maïs et banane-plantain) dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest d'environ 19,5% et 21% respectivement en moyenne annuelle entre 2017 et 2020. Les récoltes desdites spéculations ont également reculé sur la même période de près de 21,3% et 19,6% en moyenne. En ce qui concerne l'agriculture industrielle d'exportation, la

production d'huile de palme brute est passée de 37 400 tonnes en 2016 à près de 4 300 tonnes en 2019, soit un recul de près de 90%. En 2020, on note par contre une inversion de la tendance avec un accroissement de 131% de la production d'huile de palme qui s'est située à 9 900 tonnes. Quant aux fèves de cacao brut, le poids de la Région du Sud-Ouest au niveau national se situe à la fin de la campagne 2019/2020 à 29% tandis qu'il représentait 41% de la production commercialisée au niveau national en 2015/2016, soit une baisse de 12 points.

Le Sud-Ouest du Cameroun, grand bassin de production de caoutchouc brut, a vu sa production passer de 17 000 tonnes en 2016 à 2 100 tonnes en 2019, soit 8 fois moins que son niveau d'avant la crise. En 2020, il est toutefois observé une inversion de la courbe avec un accroissement de la production de caoutchouc pour un total de 4 500 tonnes. La tendance est quasiment la même pour la banane dont la production dans la Région du Sud-Ouest a connu une forte diminution passant de 125 019 tonnes en 2016 à 16 897 tonnes en 2019, en raison de l'arrêt complet des activités de la société Cameroon Development Corporation (CDC), premier employeur après l'Etat, au cours de l'exercice 2018. Toutefois, cette production est repartie à la hausse en 2020 pour atteindre près de 208 991 tonnes en 2021.

Le tissu économique des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest qui constituait près de 20% de l'ensemble national, s'est effondré. Les conséquences de la crise sont entre autres :

- la fermeture de la plupart des unités de production installées ;
- le retrait de la présence commerciale pour les entreprises qui y avaient des agences et autres représentations ;
- la rupture involontaire des contrats avec les partenaires et sous-traitants ;
- l'annulation des plans d'extension, d'investissement et de négociations avec des partenaires étrangers.

En conséquence, il est observé au niveau de la production industrielle de thé dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest, une baisse de près de 48,6% entre 2015 et 2020. Concernant les industries de transformation du bois, leurs chiffres d'affaires ont également connu une baisse sensible sur l'ensemble de la période 2016-2019, évalué à environ 62% en moyenne annuelle. S'agissant des industries brassicoles, les entreprises installées dans le Sud-Ouest en particulier, ont enregistré au cours de la période 2016-2020, une diminution de la production de boissons gazeuses, de boissons non gazeuses et d'eau minérale, de respectivement 45,3%, 52,8% et 15,2%.

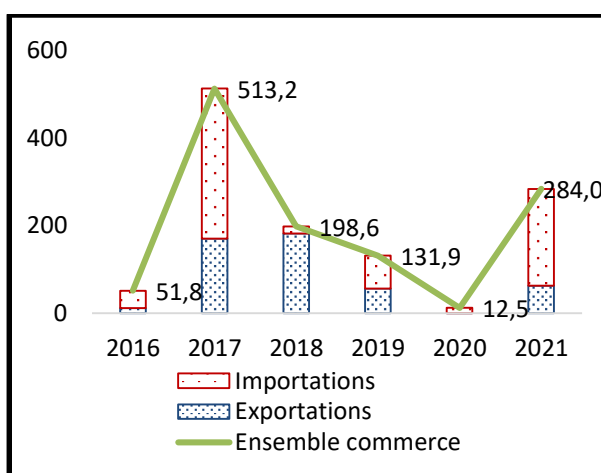
Le constat est similaire pour les services marchands, les secteurs les plus touchés étant le commerce, le transport et le tourisme. Les approvisionnements des deux Régions en produits de grande consommation, à l'instar du poisson, ont particulièrement reculé en 2019 (-11,5% dans le Nord-Ouest et -32,7% dans le Sud-Ouest) avant de se stabiliser en 2020 où on a observé une amélioration significative des approvisionnements de ce même produit, de l'ordre de 14,6% dans le Nord-Ouest et de 25,3% dans le Sud-Ouest. Les activités de transport, notamment le transport routier, n'ont pas été épargnées dans la mesure où les principales agences de voyages desdites Régions révèlent avoir connu une chute de près de 56% en moyenne de leurs chiffres d'affaires entre 2016 et 2019, malgré une hausse généralisée des tarifs. De même, le taux d'occupation des chambres des établissements hôteliers dans les deux Régions sur l'ensemble de la période 2017-2020 a fortement diminué. Cet indicateur est passé dans la Région du Nord-Ouest de 57,7% en 2016 à 13,7% en 2020 et dans la Région du Sud-Ouest, de 48% en 2017 à 1,3% en 2020.

✓ *Les échanges extérieurs*

La survenue de la crise a ralenti le volume des échanges extérieurs au profit de la prolifération du commerce illicite. Les échanges commerciaux avec

le Nigéria sont passés de 15,6 milliards de FCFA en 2015 à 2,9 milliards de FCFA en 2019, soit une baisse de plus de 81%. Ce recul est observable aussi bien à l'exportation (-68,9%) qu'à l'importation (-85%). Toutefois, il est observé une légère reprise à partir de 2021.

Figure 11 : Evolution des échanges extérieurs (en milliards de FCFA) à partir de la région du Sud-Ouest

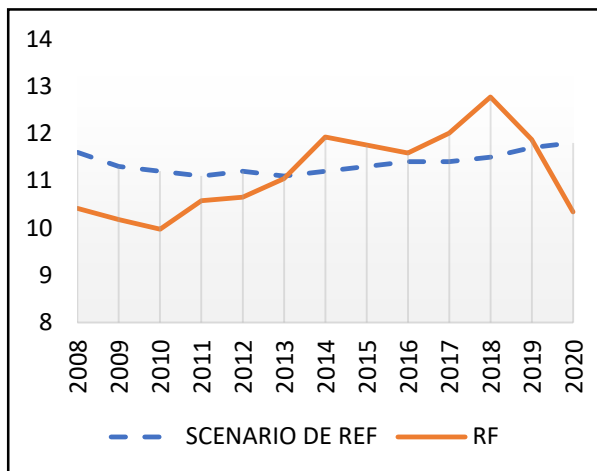


Source : MINFI/DGD.

✓ *Les finances publiques*

La crise a eu des effets négatifs sur la mobilisation des recettes et l'exécution des dépenses. En effet, les recettes fiscales (hors SONARA) et douanières collectées dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest se sont inscrites en baisse de 41,5% entre 2016 et 2019. Ce qui explique le fléchissement observé à partir de 2018 dans l'évolution des recettes fiscales totales alors que les efforts consentis par l'administration fiscale pour améliorer ses performances se faisaient déjà ressentir.

Figure 12 : Evolution des recettes fiscales en % du PIB



Source : MINFI/MINEPAT (2021).

En ce qui concerne les dépenses publiques, il ressort qu'un nombre important de projets n'a pas pu être exécuté au cours de la période 2017-2019 pour un montant total de 16,4 milliards de FCFA, malgré la hausse des allocations budgétaires sur ladite période. En 2020, le taux d'exécution physique du Budget d'Investissement Public (BIP), base ordonnancement, dans ces deux Régions s'est situé en moyenne au-dessus de 80%, soit une hausse de 10 points par rapport aux années précédentes.

2.4.2. Mesures prises et leurs effets

Dès le début de la crise, le Gouvernement a clairement affiché sa volonté de résoudre cette crise à travers des méthodes pacifiques, tel que le dialogue. C'est ainsi qu'en plus du renforcement de la présence militaire

dans les régions en crise, les mesures ci-après furent prises :

- la traduction en anglais des actes uniformes de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), de la réglementation de la CEMAC et d'autres textes de loi ;
- la création de la section Common Law à la Cour Suprême et à l'ENAM ;
- le redéploiement des magistrats issus de la section de la Common Law dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;
- le recrutement de 1000 enseignants bilingues.

A la suite du message à la nation du Président de la République du Cameroun le 10 septembre 2019, convoquant le Grand Dialogue national, des échanges ont eu lieu du 30 septembre au 04 octobre 2019 au Palais de Congrès de Yaoundé, dans le but de trouver des solutions à cette crise.

Des résolutions ont permis d'avoir :

- la poursuite du processus d'accélération de la décentralisation avec un statut spécial pour les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest par la promulgation de la loi portant code général des CTD, ainsi que les textes d'application définissant les modalités de transfert de

compétences y compris les ressources financières, humaines et matérielles y afférant de l'Etat vers les CTD ;

- la création des « house of chiefs » pour matérialiser le statut spécial des régions anglophones ;
- la libération et l'abandon des poursuites judiciaires devant le tribunal militaire au profit de personnes détenues dans le cadre de la crise dans ces deux Régions ;
- la création du Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration ainsi que des centres dédiés à ces missions ;
- la création de la Commission Nationale du Bilinguisme et du Multiculturalisme ;
- la mise sur pied d'un Plan Présidentiel pour la Reconstruction et le Développement (PPRD) des Régions du Nord-ouest et du Sud-ouest à travers trois axes d'intervention : (i) le renforcement de la cohésion sociale, (ii) la réhabilitation des infrastructures de base, (iii) la revitalisation de l'économie locale.

Pour assurer le suivi de la mise en œuvre de ces résolutions, un comité de suivi a été créé le 23 mars 2020 par le Président de la République.

Les premières évaluations ont relevé des difficultés de mise en œuvre de ces

résolutions du fait de l'insuffisance des ressources financières. Toutefois, avec l'opérationnalisation de la phase 1 du PPRD, il a été constaté une reprise progressive des activités économiques et sociales soutenue par une amélioration de la sécurité des biens et des personnes. Cette légère reprise a aussi été rendue possible grâce à des appuis multiformes à la relance économique par les CTD et les missions régionales de développement (MIDENO, SOWEDA).

2.4.3. Examen de la réponse

Le dispositif mis en place pour la gestion de la crise fonctionne. Toutefois, des difficultés à mobiliser les ressources financières perdurent pour accélérer la mise en œuvre du PPRD. On relève également une faible communication du Gouvernement sur ses réalisations.

2.5. CRISE DES DEVICES DE 2019

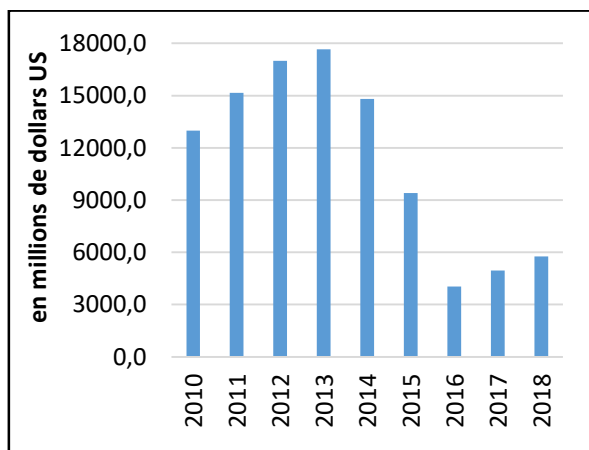
2.5.1. Analyse des faits

La baisse continue des cours de pétrole de 2014 à 2016 et ses conséquences sur les revenus pétroliers des pays de la CEMAC, a entraîné la baisse significative des réserves de change. En effet, le compte des opérations servant de caisse commune aux États de la CEMAC pour soutenir leurs

importations, a été très sollicité et peu renfloué depuis 2015.

Au moment où la croissance économique de la CEMAC s'améliorait, en passant de 1,7 % en 2018, à 3 % en fin juin 2019, et sa position budgétaire globale tendant vers l'équilibre, un faisceau de dysfonctionnements sur le marché de change régional a fragilisé la parité fixe du franc CFA par rapport à l'euro.

Figure 13 : Evolution des réserves de changes de la zone CEMAC



Source : Banque Mondiale (2022).

Cette situation s'expliquait par :

- ✓ **la faiblesse du contrôle administratif sur les opérations d'importation** : depuis 2000, les banques commerciales de la CEMAC rétrocédaient 100 % des devises encaissées à la BEAC. Toutefois, les six États de la CEMAC ont permis aux agents économiques résidents de détenir de nombreux comptes en devises sans autorisation préalable de la Banque centrale, même après

l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation de change adoptée en 2018. Au 28 février 2019, le nombre de comptes ouverts au profit des États s'établissait à 2 188.

Tableau 9 : Comptes et montants en devise détenus par les pays de la CEMAC auprès de la BEAC au 28 février 2019.

Pays	Cameroun	Congo	Gabon	Guinée équatoriale	RCA	Tchad
Nombre de comptes	244	202	239	59	31	1 413
Montant détenu en millions de FCFA	53 600	27 230	9 900	439	146	886

Source : BEAC

- ✓ **les comportements délétères des agents (acheteurs et vendeurs des devises)** : Selon le FMI (2019), le volume des avoirs illégalement détenus par les entreprises et autres agents, hors de la zone CEMAC, s'élève à près de 3 000 milliards de francs CFA, avoisinant le volume des réserves de change des six États de la CEMAC au 30 juin 2019. Malgré les injonctions de la Banque Centrale et les dispositions de la réglementation interdisant cette pratique, les banques commerciales refusent de rapatrier

leurs avoirs extérieurs. Elles ont développé un marché interbancaire de devises et font du trading en parallèle qui rapporte entre 50 et 80 % du produit net bancaire des établissements de crédit en activité dans la zone.

En réaction, la BEAC a dû : (i) ramener le taux de rétrocession de devises à 70% dès fin mars 2019. Les 30 % restants sont conservés par les banques commerciales pour couvrir leurs opérations de change ; (ii) obliger les banques commerciales à mettre à la disposition de la Banque centrale les coordonnées des demandeurs de devises sollicitant des transferts à l'international. Le volume de devises rétrocédées par les banques commerciales à la Banque centrale est passé de 605,2 milliards de francs CFA en 2018 à 1 376,1 milliards de francs CFA en mai 2019, soit une hausse de 127 %.

Malgré les difficultés liées à cette crise, l'agence de notation américaine MOODY'S classait le Cameroun au 2^{ème} rang en Afrique subsaharienne, derrière le Rwanda, en matière de respect des dépenses publiques obligatoires. Cependant, par solidarité communautaire dans la gestion des devises et du fait de l'application de la nouvelle réglementation de change de

la zone CEMAC prise en 2018, les entreprises du Cameroun ont subi les conséquences de la crise des devises de 2019.

Au 15 juin 2019, les demandes de transfert totalisaient plusieurs dizaines de milliards de FCFA. Les délais d'exécution n'étaient plus respectés, variant de plusieurs semaines à plusieurs mois. De plus, les commissions de transfert et d'achat des devises, ainsi que divers frais bancaires étaient à la hausse, et les procédures de transfert plus longues et plus complexes. Cette situation s'est notamment traduite par la perte de protection des actifs des entreprises locales en lien avec le non-paiement effectif des primes dues aux compagnies de réassurance internationales ; la baisse du nombre de mois d'importation de la BEAC ; le ralentissement des importations des intrants nécessaires à la production des biens ; la baisse des activités économiques. Par ailleurs, on a enregistré une baisse des recettes fiscales non-pétrolières de 31,4 milliards de FCFA en valeur absolue, et de 1,5% en valeur relative en fin septembre 2019 par rapport à la même période en 2018.

2.5.2. Mesures prises et leurs effets

Pour limiter immédiatement les conséquences de la crise des devises, la Banque des États d'Afrique Centrale

(BEAC), conjointement avec les ministres des Finances et de l'Économie, les responsables de la CEMAC, les représentants des associations de banques et les organisations patronales des pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale ont conclu le 4 juillet 2019, un accord baptisé « compromis de Douala », à l'issue de la réunion de sensibilisation sur la nouvelle réglementation de change de la zone.

A travers ce texte, la Banque Centrale s'est engagée à donner une suite favorable aux demandes de sortie des devises des opérateurs économiques qui lui sont adressées, sans tenir compte des devises que les banques détiennent à l'extérieur de la zone CEMAC. En contrepartie, la Banque Centrale a sanctionné les banques qui détenaient des réserves de change injustifiées d'une amende correspondant à 5 % du montant concerné. Ce nouveau texte a imposé aux banques un délai de cinq jours, contre trente jours préalablement fixé pour transférer 70 % des devises en leur possession à la Banque Centrale.

La deuxième mesure de flexibilité sur laquelle la BEAC, les banques et les opérateurs économiques se sont accordés, consistait à mettre à la disposition de la Banque Centrale les coordonnées des importateurs et autres entreprises sollicitant des transferts à l'international. De cette manière, la

BEAC pouvait directement informer l'opérateur économique du traitement de sa demande.

Le renforcement des dispositions pour l'application de la nouvelle réglementation de change a fortement contribué à la remontée des réserves de change de la BEAC. En effet, selon les données publiées par la Banque centrale, elles se sont établies à 4 347,7 milliards de FCFA en fin décembre 2019 contre 3 776,5 milliards de FCFA en fin décembre 2018. Cette remontée est soutenue par les mesures de redressement économique et financier engagées par les Etats membres et les institutions communautaires, avec l'appui des partenaires au développement. En particulier, grâce à l'application rigoureuse de la nouvelle réglementation de change, les rétrocessions à la Banque Centrale des avoirs extérieurs détenus par les banques primaires ont atteint 3 481 milliards de FCFA au 31 août 2019, contre 1 858 milliards de FCFA au 31 décembre 2018.

Le marché interbancaire a également enregistré de bons points, avec l'accroissement du volume des transactions entre les banques commerciales de la zone CEMAC en 2019, le volume cumulé des transactions interbancaires (289 en tout) s'étant élevé à 2 358,1 milliards de FCFA contre 928,6 milliards de FCFA sur la même période en 2018.

2.5.3. Examen de la réponse

A l'analyse, le succès observé dans la gestion de cette crise est principalement le fait d'un meilleur suivi dans l'application de la réglementation de change dont la responsabilité incombait à la BEAC, ainsi qu'à la confiance qui existait entre les différents acteurs.

Au Cameroun particulièrement, la crise a révélé les insuffisances ci-après :

- la faible appropriation de la réglementation en vigueur par les banques commerciales locales et le secteur privé ;
- la faible implication des principaux acteurs (banques et secteur privé) dans la gestion des risques et le suivi de la mise en œuvre des mesures de politique ;
- le problème d'asymétrie d'information.

2.6. INCENDIE DE LA SONARA EN 2019

2.6.1. Présentation des faits

Dans la nuit du 31 mai 2019, un incendie s'est produit au sein du site de fractionnement des essences de la SONARA à LIMBE. Les premiers constats font état d'importants dégâts sur le dispositif de raffinerie, soit 4

unités de production sur les 13 nouvellement installées au cours de la 1^{ère} phase du projet d'extension et d'amélioration de l'appareil de production de cette entreprise. Cette situation a entraîné la mise en arrêt de la chaîne de production du pétrole raffiné avec des répercussions sur l'économie du pays.

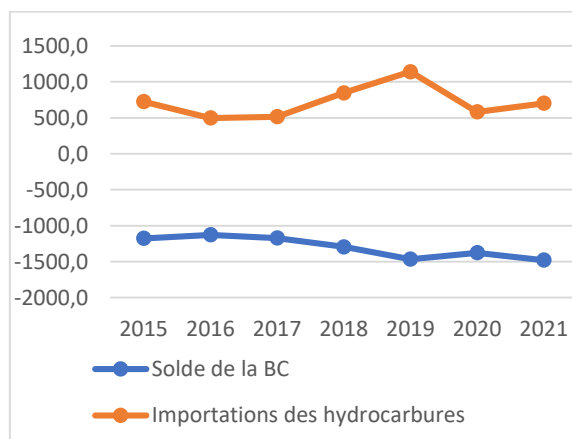
Dans le secteur réel, l'on a observé une contraction de l'approvisionnement local en produits pétroliers en aval à court terme. Cette situation a généré une baisse de la contribution de ce secteur dans le PIB et accru les écarts par rapport aux prévisions.

Cette situation a induit un choc systémique dans la mesure où elle a accentué le risque de non-paiement de sa dette qui se situait à près de 791 milliards de FCFA à cette date. En effet, il convient de souligner qu'au 31 mars 2023, la dette bancaire est fixée à près de 298 milliards de FCFA. En outre, la dette vis-à-vis des traders est estimée à près de 324 milliards de FCFA. A cela s'ajoute la dette fiscale de près de 334 milliards de FCFA. En prenant en compte les manques à gagner évalués à près de 174 milliards de FCFA au titre de l'année 2022, on mesure mieux le risque systémique que constitue la SONARA.

L'arrêt des activités observé actuellement au sein de la SONARA détériore davantage notre balance

commerciale dans la mesure où nous observons la chute des exportations des produits pétroliers de la SONARA. Les importations du pétrole brut chutent pour céder la place aux importations de produits finis raffinés. Cependant, l'importation des produits pétroliers raffinés coûte plus cher que l'importation de pétrole brut à raffiner localement. Cette tendance génère un déséquilibre budgétaire et de la balance des paiements.

Figure 14 : Evolution du coût des importations des hydrocarbures du solde de la balance commerciale



Source : MINFI/DGD

2.6.2. Mesures prises et leurs effets

Au lendemain de la survenance de l'incendie de la SONARA, le Gouvernement a pris une série de mesures permettant la restructuration financière (reconstitution des capitaux

propres) et la réhabilitation technique de la SONARA. Pour assurer le remboursement des dettes bancaires et traders de la SONARA, le Gouvernement a institué une taxe « soutien à la raffinerie » dans la structure des prix des produits pétroliers d'un montant de 47,88 FCFA /l. Les fonds collectés sont logés dans un compte séquestre à la BEAC. Par ailleurs, il convient de souligner que le MINFI a procédé à un paiement de 46 milliards de FCFA au 31 mars 2021 au profit des banques et traders ayant signé le procès-verbal de conciliation de dette avec la SONARA.

Afin de garantir l'approvisionnement en produits pétroliers, l'Etat a signé avec la Société Internationale Islamique de financement du commerce (ITFC), un accord de financement pour un montant de 83,5 millions d'euros soit 54,8 milliards de FCFA en décembre 2021.

2.6.3. Analyse de la réponse

Pour la gestion de l'incident du site de la SONARA, un dispositif a été mis en place et les travaux menés actuellement visent l'adoption d'un plan de restructuration de la SONARA.

2.7. CRISE SANITAIRE LIEE A LA PANDEMIE DE LA COVID-19

2.7.1. Faits stylisés

La pandémie de la COVID-19 s'est déclarée pour la première fois dans la région de Wuhan, en Chine, en fin d'année 2019. A la faveur des mouvements internationaux des biens et des personnes, ainsi que du faible niveau de connaissance y relatif, cette pandémie s'est ensuite répandue dans presque toutes les régions du Monde, y compris au Cameroun.

Le premier cas de contamination a été officiellement recensé au Cameroun le 06 mars 2020. La maladie s'est ensuite rapidement propagée au sein de la population du fait notamment de l'insuffisance de la logistique nécessaire pour effectuer les contrôles à l'entrée, l'insuffisance des plateaux techniques couplée à une forte dépendance du pays aux importations des produits et équipements pharmaceutiques. Rendu à fin 2022, la situation sanitaire faisait état de 123 993 cas confirmés et 1965 décès, soit un taux de létalité de 1,6%.

Pour contenir la propagation de cette pandémie, plusieurs mesures de confinement, totales ou partielles, ont été prises à l'échelle internationale. Elles ont notamment consisté en la fermeture des lieux publics (écoles, débits de boissons et autres lieux de divertissement, etc.), l'annulation de plusieurs événements sportifs et culturels, la fermeture des frontières, la priorisation du télétravail et le port du masque obligatoire. Au Cameroun, les mesures restrictives ont été instituées à

partir du 17 mars 2020. Une liste exhaustive desdites mesures est fournie en annexe.

Ainsi, outre les conséquences enregistrées sur les plans sanitaire et humain, cette pandémie, du fait des restrictions qu'elle a imposé aussi bien au niveau national qu'international, a affecté l'économie camerounaise à travers plusieurs canaux de transmission liés aussi bien à des chocs d'offre que de demande.

En effet, le choc d'offre a été perceptible à travers la réduction, voire la rupture des chaînes d'approvisionnement en biens intermédiaires en provenance de l'étranger, mais aussi d'origine locale. De plus, on note une diminution générale de la productivité du travail du fait des mesures restrictives. Cette situation s'est traduite par un accroissement des coûts de transaction et de l'incertitude, induisant un durcissement des conditions financières locales et internationales. Aussi, le choc d'offre à l'étranger a entraîné une diminution des transferts entrants de fonds privés et publics, ainsi qu'un exode important de capitaux qui ont davantage raréfiés les possibilités de financement de l'économie nationale.

En ce qui concerne le choc de demande, il a été observé à travers : (i) la baisse des revenus des ménages du fait du chômage ou de l'impossibilité de

poursuivre les activités informelles ; et (ii) le ralentissement, voir l'arrêt d'activité des entreprises installées localement ou dans les autres régions du monde. Cette situation s'est notamment traduite par une chute des cours des principales matières premières exportées par le Cameroun, en particulier le pétrole, le bois, le cacao, la banane, le coton, le caoutchouc, avec des conséquences sensibles sur le niveau des recettes publiques.

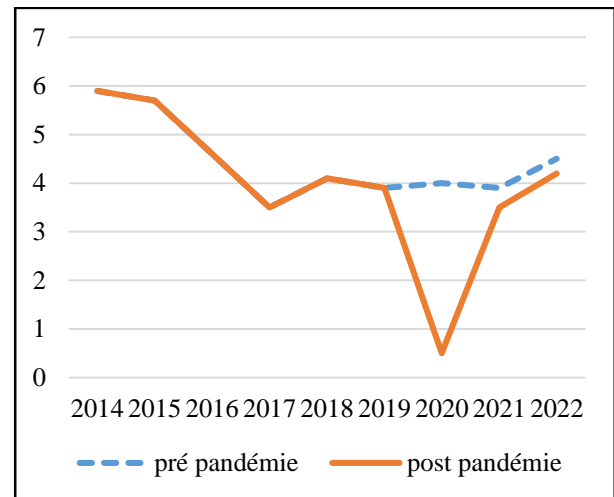
Du fait de la maîtrise limitée sur l'offre et la demande, l'économie camerounaise enregistre depuis l'année 2020 des contreperformances sensibles tant au niveau macroéconomique que microéconomique.

a) Situation au niveau macroéconomique

Au niveau macroéconomique, les principaux indicateurs présentent des écarts importants par rapport aux prévisions initiales de 2020.

S'agissant du taux de croissance, il s'est situé en 2020 à 0,3% en retrait de 3,5 points par rapport aux prévisions du début d'année. Ce décalage est dû à l'impact de la pandémie en particulier sur les secteurs primaire et tertiaire, et plus spécifiquement les services destinés à l'accueil de touristes (transport, hôtellerie et restauration, tourisme, etc...).

Figure 15 : Evolution du taux de croissance



Source : MINEPAT (2022)

Par ailleurs, la persistance des conséquences de la pandémie (en particulier la hausse du fret maritime et des cours de certains produits, notamment les produits agricoles) a limité la vigueur de la reprise envisagée en 2021, avec un taux de croissance qui s'est établi à 3,6% contre 3,9% anticipé avant la pandémie.

Pour ce qui est du déficit budgétaire primaire, il s'est établi à -2,4% du PIB en 2020, contre une prévision de -1,1% avant la pandémie. En effet, la crise sanitaire a induit une chute des recettes totales, notamment du fait du ralentissement de l'activité économique et de la baisse des cours internationaux des matières premières exportées, couplée à une hausse importante des dépenses publiques induite par l'explosion des dépenses sanitaires (tracking, tests et traitements) et d'assistance au tissu économique et social. Ainsi la loi de Finances rectificative du 3 juin 2020 a révisé à la baisse les recettes totales de 5 42,6

milliards de FCFA par rapport à la loi des Finances initiale, pour se situer à 4 409,1 milliards de FCFA. Cette situation a contribué à éroder les efforts d'assainissement des finances publiques réalisés dans le cadre du Programme (FEC) 2017-2020 avec le FMI.

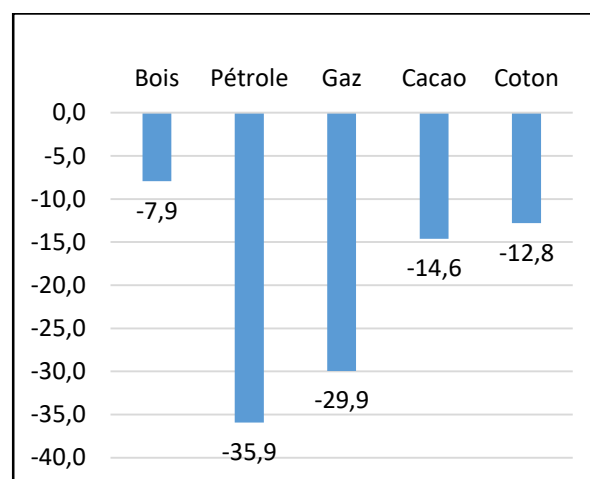
Les effets néfastes de la pandémie de la COVID-19 ont continué de peser sur les finances publiques en 2021, du fait notamment de la mise en œuvre du programme de vaccination de la population. Le déficit budgétaire s'est aggravé de 0,6 point en 2021 par rapport à la projection pré-pandémie pour se situer à 1,6% du PIB.

Concernant la dette publique, les prévisions du FMI estiment que la hausse moyenne de la dette du Cameroun sur la période 2020-2024, par rapport aux prévisions pré-pandémie, serait de 4%. En effet, il convient de signaler que la COVID-19 s'est traduite par l'octroi d'un grand nombre d'appui budgétaire en faveur du Cameroun (Facilité de Crédit Rapide du FMI, assistance de la Banque Mondiale, de l'Union Européenne, de la Banque de Développement de l'Afrique Centrale, etc.).

S'agissant du commerce extérieur, l'année 2020 a été marquée par une baisse des volumes des principaux produits exportés. Le pétrole brut a enregistré une réduction de 3,1% par

rapport à l'année précédente, tandis que les évolutions pour les autres produits étaient les suivantes : Gaz naturel (+0,9%), bois (-11,8%), cacao (-14,6%), coton (-12,8%). En valeur, la dynamique de ces produits est consignée dans le graphique ci-après, où l'on enregistre des baisses sensibles en raison de la chute des cours sur les marchés internationaux. Ainsi on note une réduction de 7,9% des exportations de bois, de 35,9% pour le pétrole, de 29,9% pour le Gaz naturel, de 14,6% pour le cacao, et de 12,8% pour le coton.

Figure 16 : Variation des exportations des principaux produits en valeur en 2020



Source : A partir des données de la DGD/MINFI.

Ces évolutions traduisent de manière agrégée une réduction de 19,6% des exportations en valeur, dont une diminution de 9,5% des exportations de biens hors hydrocarbures et de 34,7 des exportations d'hydrocarbures.

Pour ce qui est des importations, elles ont baissé en valeur de 12,8% en 2020. Cette évolution a été enregistrée aussi bien au niveau des produits pétroliers

que des biens d'équipement et de consommation intermédiaire. Cependant, les importations de biens de consommation finale se sont accrues de 8,9%.

b) Situation au niveau microéconomique

Au niveau microéconomique, la production des entreprises et le niveau de vie des ménages ont été significativement altérés du fait de la pandémie. C'est ce qui ressort de plusieurs enquêtes menées par différentes institutions camerounaises (INS, TRANSFAGRI, ISSEA, Université de Yaoundé II, etc.).

L'évaluation de l'impact socioéconomique de la COVID-19 au Cameroun, réalisée en mars 2021 par l'INS sur un échantillon de 608 entreprises et 2680 ménages, a affiché comme principaux résultats que 92,9% des chefs d'entreprises déclarent avoir connu une baisse de leur niveau d'activité par rapport à la période pré-pandémie. Cette baisse s'est traduite par une réduction moyenne de 79% des ventes en glissement annuel chez les PME et les Unités de Production Informelles (UPI) sur les 30 jours précédents l'enquête, et une chute de 64,8% chez les grandes entreprises. Même si certaines structures indiquent avoir bénéficié des mesures d'accompagnement mises en place par le Gouvernement, les principales

difficultés rencontrées demeurent le manque de garantie pour les opérations de crédit (44,9% des entreprises) et des intérêts bancaires encore très élevés (35,9%).

S'agissant des ménages, plus de la moitié des chefs de ménage ayant perdu leurs emplois entre mars 2020 et mars 2021 ont déclaré l'avoir perdu à cause des conséquences de la COVID-19. Cette dernière a également réduit les revenus des activités de production domestique pour environ 60% des ménages interrogés. Par ailleurs, s'ils indiquent pour la plupart n'avoir pas subi pleinement les effets de l'inflation, environ 7 ménages sur 10 étaient en situation d'insécurité alimentaire, dont 44,7% en situation d'insécurité sévère.

2.7.2. Mesures prises et leurs effets

Pour faire face aux effets de la crise de la covid-19, le Gouvernement a adopté deux grandes mesures : (i) la stratégie de riposte face à la Covid-19 et de résilience économique et sociale et (ii) le Programme Economique et Financier pour la période 2021-2024.

(i) **Stratégie de riposte face à la Covid-19 et de résilience économique et sociale**

En vue de contenir la propagation de la maladie et atténuer les effets de la crise sur le tissu productif national et le pouvoir d'achat des ménages, le

Gouvernement Camerounais a mis en place une Stratégie de riposte face à la Covid-19 et de résilience économique et sociale. Cette stratégie, d'un montant de près de 480 milliards de FCFA sur la période 2020-2022, est déclinée en cinq piliers à savoir : (i) le renforcement du système de santé ; (ii) la résilience économique et financière ; (iii) l'approvisionnement stratégique ; (iv) le renforcement de la recherche et l'innovation, et (v) la résilience sociale.

Pour l'année 2020, cette stratégie a contribué à structurer l'Ordonnance N°2020/001 du 03 juin 2020, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°2019/023 du 24 décembre 2019, portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020, à travers l'institution d'un Compte d'Affectation Spécial (CAS COVID-19). Ce compte intitulé « Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales » a été doté d'un montant total de 180 milliards de FCFA pour prendre en charge : (i) les dépenses sanitaires liées à la lutte contre la pandémie du Coronavirus au Cameroun ; (ii) les dépenses de soutien social de l'Etat aux personnels vulnérables et affectés par la crise sanitaire due à la Covid-19 ; (iii) les aides financières de l'Etat aux entreprises dans les secteurs d'activités affectés par la pandémie ; et (iv) le financement de la recherche et de

l'innovation dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus. Ainsi en 2020 :

- ❖ *S'agissant du pilier sur le renforcement du système de santé*, les actions ont consisté en :
 - ✓ La régulation sociale, notamment à travers la sensibilisation des populations, le renforcement des mesures barrières contre la COVID-19 et le renforcement de la sécurité aux frontières, des opérations de police préventive et de la surveillance de la voie publique.
 - ✓ La recherche et la prise en charge des cas confirmés, notamment par la construction, la réhabilitation, l'extension et l'aménagement d'unités d'isolement des patients ; l'acquisition des médicaments et des équipements ; la prise en charge hospitalière complète des patients ; et la gestion des dépouilles mortuaire.
- ❖ *En ce qui concerne le pilier sur la résilience économique et financière*, les actions ont porté sur :
 - ✓ La Mise en place d'un fonds de relance économique au profit du secteur productif, destiné au renforcement des capacités et à la fourniture des subventions et des crédits à taux préférentiels en faveur des PME, en particulier dans les secteurs du tourisme, de

- l'artisanat, de l'élevage et de l'agriculture ;
- ✓ La réduction de la dépendance alimentaire, à travers (i) l'acquisition, la distribution et le suivi de l'utilisation des semences améliorés ; (ii) l'emblavement de 2500 Ha de terre et bas-fonds pour la production des spéculations à cycle court, dans les zones périurbaines des chefs-lieux des zones les plus touchées ; (iii) la réhabilitation des fermes semencières et production des engrais organiques dans les zones les plus impactées par la COVID-19 ; (iv) l'analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle des populations du fait de la COVID-19 ; (v) la constitution des stocks de sécurité de riz, maïs, et mil au bénéfice des régions vulnérables.
 - ✓ La poursuite de l'apurement de la dette intérieure ;
 - ✓ L'apurement des stocks de crédits TVA.
- ❖ *S'agissant du pilier sur la résilience sociale*, on a enregistré comme actions :
- ✓ Le développement du système d'éducation et de formation à distance ;
 - ✓ La distribution des outils et supports pédagogiques en milieu rural, tirant avantage du processus de décentralisation ;
 - ✓ Le développement des outils de d'apprentissage et de contrôle à distance, et des plateformes de travail virtuel ;
 - ✓ La mise en place d'un système de veille visant à garantir la disponibilité des stocks des produits de consommation courante ;
 - ✓ L'extension du Programme Filets Sociaux, avec un accent sur les foyers de contamination ;
 - ✓ Le soutien aux personnes socialement vulnérables (enfants de la rue et personnes âgées) ;
 - ✓ La mise en place d'un dispositif plus efficace pour les incitations et la production.
- ❖ *Pour ce qui est de l'approvisionnement stratégique et du renforcement de la recherche et de l'innovation*, les actions engagées ont visés :
- ✓ Le développement de la recherche et de la production des produits pharmaceutiques de première nécessité, notamment ceux de la Liste des Médicaments Essentiels (LME) ;
 - ✓ Le renforcement de la production de semences améliorées et d'un meilleur encadrement des producteurs pour ce qui est des produits de grande

consommation ou des produits de substitution (riz, maïs, mil, sorgho, poisson, etc.).

Les actions susmentionnées ont été complétées par différentes mesures de dépenses fiscales estimées à environ 116 milliards de FCFA. Lesdites mesures, qui sont intervenues à partir du 30 avril 2020, sont reprises en intégralité dans le tableau en annexe.

Ainsi, un total de 296 milliards de FCFA a été dépensé par l'Etat en 2020, au titre des politiques publiques de lutte contre les effets de la COVID-19.

A partir de 2021, la mise en œuvre de la stratégie globale de riposte est entrée dans sa deuxième phase avec une dotation budgétaire de 200 milliards de FCFA. Outre les piliers 3 et 4 pour lesquelles les actions déjà engagées se sont poursuivies, le pilier 1 sur le renforcement du système sanitaire s'est caractérisé par l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan national de vaccination. Ledit plan ambitionne de pouvoir toucher un minimum de 40% de la population totale à la fin de l'année 2022.

Par ailleurs, le pilier 2 sur la résilience économique et financière est passé à sa phase de relance, après les actions urgentes destinées à maintenir les entreprises à flot en renflouant leur trésorerie. Un Plan de relance a ainsi été élaboré et est en cours de mise en œuvre

par le Gouvernement, avec des actions réparties en 04 axes principaux :

➤ **Axe 1 : renforcer la production et la transformation agricole des spéculations jugées sensibles dans la mise en œuvre de la politique d'import-substitution et de préférence nationale**

Il s'agit principalement du riz, du maïs, du soja, du mil/sorgho, du poisson, et de l'huile raffinée. A cet effet, il a été institué dans le budget de l'Etat, dès 2021, un Fonds de soutien à la production et la transformation des produits de grande consommation d'un montant de 30 milliards.

Pour le cas du riz, on note par ailleurs que le Gouvernement a directement appuyé les principaux producteurs locaux, à savoir la Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua (SEMRY) et l'Upper Nun Valley Development Authority (UNVDA), afin d'accroître leur productivité dans le riz paddy. A titre d'illustration, une mission du MINEPAT a évalué en juillet 2021, la faisabilité d'un projet d'extension d'une valeur de 13 milliards de FCFA pour l'UNVDA.

En outre, plusieurs partenariats sont développés entre le Gouvernement et les entreprises qui utilisent majoritairement les intrants importés. Il s'agit globalement de remplacer lesdits

intrants par des produits locaux substitués, ou alors favoriser leur production sur le territoire national.

➤ **Axe 2 : Résoudre les difficultés d'accès au financement du haut et du bas du bilan des entreprises**

C'est dans cette optique que la Loi de Finances 2021 a prévu le relèvement du plafond de garantie de l'Etat à 200 milliards de FCFA contre 40 milliards de FCFA en 2020, et son élargissement aux acteurs du secteur privé. Des conventions de portefeuille ont été signées dans ce sens en juillet 2021 entre le Ministre des Finances et plusieurs établissements financiers. Cette ligne de garantie a été maintenue à 200 milliards de FCFA en 2022.

Par ailleurs, il faut également signaler que dans le cadre d'un financement concessionnel d'environ 12 milliards de FCFA de la Banque Arabe de Développement Economique en Afrique (BADEA), le Gouvernement envisage la mise en place d'autres lignes de financements dédiés aux très petites, petites et moyennes entreprises des secteurs les plus affectés par la pandémie de la Covid-19.

➤ **Axe 3 : Renforcer l'offre locale à travers l'exploitation optimale des avantages comparatifs et le relèvement des branches/filières les plus affectés, de manière à satisfaire la demande intérieure,**

puis conquérir les marchés internationaux

A cet effet un accent est mis sur la production agricole, agro-industrielle et pharmaceutique, notamment au moyen des lignes de financement déjà mentionnées précédemment, mais également à travers plusieurs exonérations de droits et taxes sur les importations de biens de consommation intermédiaires et d'équipement dès 2021.

En outre, s'agissant spécifiquement du secteur des industries pharmaceutiques, le Gouvernement mène actuellement une étude de référence sur la situation de la filière, en prélude à la mise en œuvre d'actions plus ciblées visant la facilitation de l'approvisionnement en intrant, le développement des capacités des acteurs et la vulgarisation de débouchés.

➤ **Axe 4 : Alléger les coûts des facteurs des très petites, petites et moyennes entreprises exerçant particulièrement dans le secteur agricole**

De manière spécifique, il est question de favoriser le renforcement (i) des infrastructures de facilitation du commerce, (ii) des capacités des acteurs dans les techniques de développement des chaînes de valeur, et (iii) de la

recherche et l'innovation en particulier dans le développement agricole. Par ailleurs, il faudra également renforcer les capacités de mobilisation de l'épargne privée pour favoriser le financement des entreprises, et améliorer l'accès de ces dernières à la commande publique.

La mise en œuvre du Projet d'appui à la résilience et à la relance des TPPME, avec le financement de la BADEA et l'accompagnement technique du PNUD, sera un élément central pour l'atteinte des objectifs susmentionnés. Ce projet comprend une composante sur l'amélioration de la compétitivité et la résilience des TPPME d'un montant de 2,8 milliards.

(ii) Programme économique et financier pour 2021-2024

Afin de capitaliser les acquis des réformes mises en œuvre dans le cadre du programme soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et conformément à la résolution des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale de novembre 2019 et aux orientations du programme des réformes économiques et financières inscrites dans la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI) a approuvé le 29 juillet 2021, des nouveaux accords triennaux (2021-2024) au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et du Mécanisme Elargi de

Crédit (MEDC) en faveur du Cameroun, d'un montant de 689,5 millions de dollars (près de 375 milliards de FCFA).

Le financement au titre des accords de la FEC et du MEDC a pour objectif de soutenir les efforts des autorités pour parvenir à une reprise post pandémie rapide, renforcer la viabilité extérieure et budgétaire à moyen terme et mettre en œuvre un ambitieux programme de réformes structurelles vers une croissance soutenue, plus inclusive et diversifiée.

Dans ce contexte, le Programme supporté par le FMI s'est appuyé sur la SND-30, avec un accent sur les mesures de renforcement de la bonne gouvernance, la transparence et la lutte contre la corruption. Il est basé sur cinq principaux piliers visant à : (i) atténuer les conséquences sanitaires, économiques et sociales de la pandémie de la COVID-19 tout en assurant la viabilité intérieure et extérieure ; (ii) renforcer la bonne gouvernance et améliorer la transparence et la lutte contre la corruption ; (iii) accélérer les réformes budgétaires structurelles afin de moderniser les administrations fiscales et douanières, de mobiliser des recettes, d'améliorer la gestion des finances publiques, d'accroître l'efficacité des investissements et de réduire les risques budgétaires liés aux entreprises publiques ; (iv) renforcer la gestion de la dette et réduire les facteurs

de vulnérabilité de la dette; et (v) mettre en œuvre des réformes structurelles pour accélérer la diversification économique tirée par le secteur privé et rendre le secteur financier plus résilient.

Après une première revue jugée concluante par le Conseil d'Administration du FMI au titre de ces nouveaux accords triennaux, le Gouvernement a bénéficié d'un décaissement de 116 millions de dollars (un peu plus de 67 milliards de FCFA).

A cet égard, les réformes ont principalement porté sur :

- l'achèvement de la réforme du compte unique du trésor et le recours réduit aux interventions directes et aux procédures de dépenses exceptionnelles ;
- la publication de l'audit des fonds COVID-19 réalisée par la Chambre des Comptes de la Cour Suprême ;
- la publication des informations sur les marchés publics en rapport avec la COVID-19, y compris celles relatives à la propriété effective ;
- la publication d'un rapport sur les dépenses liées à la COVID-19 ;
- la signature du décret régissant la création, l'organisation et le fonctionnement des programmes et projets de développement.

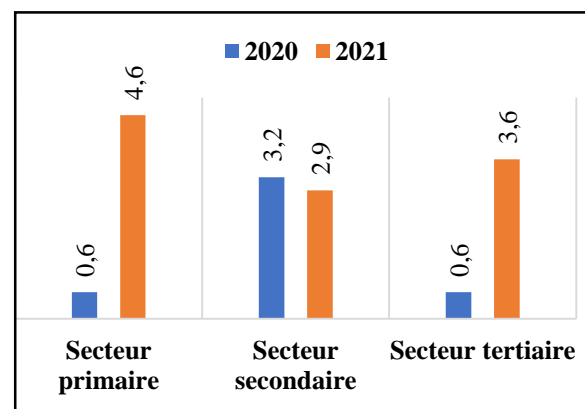
Grace à cette réaction prompte du Gouvernement, on a pu observer que :

Sur le plan sanitaire, la situation est maîtrisée. Malgré la survenue de quatre vagues de contamination et l'apparition de nouveaux variants, le taux de létalité n'a jamais dépassé le seuil de 2% ;

Sur le plan économique, malgré une conjoncture internationale défavorable en 2020, marquée par une récession au niveau mondial (-3,3%), l'économie camerounaise est restée résiliente avec une croissance de l'ordre de 0,5%. Cette résilience de l'économie camerounaise est liée aussi bien à sa structure moins dépendante des exportations de matières premières, qu'à l'ensemble des mesures prises par les pouvoirs publics.

En 2021, l'activité économique a rebondi, enregistrant une croissance du PIB réel de 3,6%. Cette dynamique a principalement été tirée par une forte reprise d'activités dans les secteurs primaire (+4,6% en 2021 contre +0,6%) et tertiaire (+3,6% en 2021 contre +0,6% en 2020).

Figure 17 : Taux de croissance du PIB par secteur



Source : MINEPAT (2022).

2.7.3. Analyse de la réponse

Le dispositif mis en place pour la gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19 fonctionne. Toutefois dans l'opérationnalisation, on a observé quelques dysfonctionnements (difficultés de la mise en œuvre de mesures de soutien, faible connaissance des procédures financières, absence d'analyse etc.) liés notamment à des faiblesses dans la coordination de la réponse du dispositif de veille.

2.8. CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN

2.8.1. Présentation des faits

Dans la nuit du 23 au 24 février 2022, un conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine a été engagé. Ce conflit a été suivi de sanctions économiques contre la Russie.

Cette situation qui survient au moment où l'économie mondiale est encore en train de se remettre des effets de la pandémie de la Covid-19, a entraîné des conséquences négatives aussi bien au niveau de l'économie mondiale, que sur les économies des pays africains. Du fait de l'avènement de ce conflit, la croissance mondiale en 2022 a été de 3,5% contre 4,4 % initialement prévu et

les perspectives du FMI pour l'année 2023, ont été revues à 3% contre 3,8 %.

En effet, ces deux pays font partie des plus grands producteurs et exportateurs de la planète, notamment en produits énergétiques et agricoles.

La Russie est le premier producteur mondial de blé et l'Ukraine en est le cinquième ; ces deux pays pèsent environ 1/3 des exportations mondiales de ce produit. Aussi, la Russie est le deuxième producteur mondial de carburant, et l'un des plus importants exportateurs de pétrole. Il fournit environ 40% du gaz européen et produit d'importantes quantités de métaux. Ce pays est également : (i) le premier producteur de palladium, utilisé notamment pour la construction des pots catalytiques des voitures ; (ii) le deuxième producteur d'aluminium et de nickel ; (iii) le septième producteur mondial de cuivre, (iv) l'un des premiers exportateurs d'engrais, lequel est principalement fabriqué à partir du gaz naturel, dont il est aussi le premier producteur mondial.

Par ailleurs, l'Ukraine est également le premier producteur et quatrième exportateur mondial de maïs, le premier exportateur mondial de tournesol (utilisé dans la production d'huile et d'alimentation animale), et représente 18% des exportations d'orge.

En Afrique, les conséquences économiques ont été ressenties à travers

la hausse des prix des matières premières, ayant alimenté les pressions inflationnistes déjà existantes. En plus des effets sur l'inflation, le Cameroun a également subi cette conjoncture défavorable à travers le renchérissement des prix de certaines matières premières, dont l'économie nationale est dépendante, à l'instar du pétrole brut, du blé, du maïs et des engrais..

2.8.2. Mesures prises et leurs effets

Face aux répercussions du conflit russo-ukrainien sur l'économie nationale, des mesures prises pour faire face aux effets de la pandémie de la Covid-19 ont été renforcées. Il s'agit notamment du maintien de l'abattement de 80% du taux du fret à prendre en compte pour la détermination de la valeur en douane des marchandises importées par voie maritime. A cette liste s'ajoutent :

- la suspension des paiements de certains impôts et taxes au profit des acteurs du secteur des minoteries notamment la redevance de pesage à l'importation du blé (pour 6 mois renouvelable), le programme d'évaluation de la conformité avant embarquement (PECAE), et l'acompte de l'impôt sur les sociétés ;
- l'ajustement à la hausse de 5000 FCFA du prix de vente du sac de

farine de blé de 50Kg et de 25 FCFA du prix de la baguette de pain de 200 grammes ;

- l'augmentation du coût de subvention des prix de carburant à la pompe par le collectif budgétaire 2022 ;
- la réduction des valeurs imposables applicables à l'importation des produits pétroliers raffinés.

S'agissant de la réduction de 80% du taux de fret à prendre en compte pour la détermination de la valeur en douane des marchandises importées par voie maritime, elle visait à neutraliser les effets de l'augmentation du fret maritime sur le marché local. Cet abattement permet donc aux importateurs de payer sensiblement la même chose qu'avant les effets du Covid-19.

Pour ce qui est de la subvention des prix de carburant à la pompe, après le collectif budgétaire signé le 2 juin 2022, cette dotation est passée de 265,4 à 625,4 milliards de FCFA.

Au sujet de la hausse du prix de sac de farine et de la baguette de pain, il convient de rappeler que depuis le 16 mars 2022, le prix du sac de 50 kg de farine de blé est passé de 19 000 à 24 000 FCFA sur le marché camerounais. Dans le même temps, la baguette de pain de 200 grammes, qui coûtait 125 FCFA jusqu'ici, a été portée à 150 FCFA puis ramener à 135 FCFA. Ceci afin de

soulager les difficultés rencontrées par les meuniers locaux, qui redoutaient déjà une pénurie de la farine, en raison des difficultés d'approvisionnement en blé depuis la Russie, pays qui fournit aux minoteries camerounaises environ 35 % de cette matière première.

Dans l'ensemble, cette crise s'est présentée comme une nouvelle opportunité pour le Gouvernement de dynamiser sa politique d'import-substitution à travers notamment la production de farine à base de substituts locaux du blé.

2.8.3. Examen de la réponse

Du fait de ces faiblesses structurelles (absence de plan de contingence, faiblesse du dispositif de veille et d'alerte rapide, forte dépendance aux importations des produits agroalimentaires, etc.) déjà mentionnées dans l'analyse des autres crises, les mesures prises par le Gouvernement n'ont pas pu contenir l'inflation nationale en dessous du seuil communautaire de la CEMAC

CHAPITRE 3 : ANALYSE DES MUTATIONS SURVENUES DEPUIS L'ANNÉE 2000

Les mutations retenues dans le cadre de cette étude se rapportent aux Accords de Partenariat Economique (APE), à l'Accord post-Brexit et à l'Accord relatif à la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf). Ce chapitre présente pour chaque mutation, une simulation de leur impact sur l'économie, une analyse des effets des mesures prises, et l'examen des réponses gouvernementales.

3.1. ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE

3.1.1. Présentation de l'accord

Le Cameroun et l'Union Européenne ont signé en janvier 2009 un Accord de Partenariat Economique, ratifié par le Cameroun le 22 juillet 2014. Son application est effective depuis le 4 août 2016. Cet accord a permis de maintenir sans limitation de durée, toutes les importations de produits originaires du Cameroun accèdent au marché de l'UE sans taxe et sans contingentement. Ces produits sont notamment la banane, l'aluminium, les produits transformés du cacao, les contreplaqués, et d'autres produits agricoles frais ou transformés. En contrepartie, le Cameroun élimine progressivement les droits de douane (démantèlement tarifaire) sur 80% des importations de produits en

provenance de l'UE au cours d'une période transitoire de 15 ans.

Les principales caractéristiques de l'APE portent sur :

a) Le commerce des marchandises

Les dispositions sur le commerce des marchandises couvrent :

- l'accès au marché de l'UE en franchise et sans contingentement pour toutes les importations des biens originaires du Cameroun ;
- une ouverture asymétrique et progressive du marché camerounais aux marchandises originaires de l'UE, en tenant pleinement compte des différences de niveaux de développement entre le Cameroun et l'UE ;
- un chapitre sur la défense commerciale, avec des garanties bilatérales permettant à chaque partie de réinstaurer des taxes et des quotas lorsque les importations en provenance de l'autre partie perturbent ou menacent de perturber son économie ;
- un chapitre sur les obstacles techniques au commerce ainsi que sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), pour aider les exportateurs camerounais à se conformer aux normes de l'UE ;

- un chapitre visant à faciliter le commerce grâce à des mesures telles que des procédures douanières plus efficaces et une meilleure coopération entre les administrations (ainsi qu'entre les administrations et les entreprises).

b) Les catégories de marchandises faisant l'objet du démantèlement tarifaire

La suppression des droits à l'importation se fait de manière progressive sur des produits qui ont été répartis en quatre groupes.

Les produits du groupe 1 sont très faiblement taxés : 79% de ces produits ont un tarif extérieur commun (TEC⁴) moyen de 10%. Ce groupe comprend : des produits destinés à la consommation des ménages (30%), des matières premières (19%), ainsi que certains biens d'équipements (27%).

Les produits du groupe 2 sont faiblement taxés : 77% de ces produits ont un taux moyen de droit de douane

à l'importation de 12%. Il comprend : des machines et autres biens d'équipement (35%), des demi-produits (39%) et autres matières premières.

Les produits du groupe 3 sont fortement taxés : 69% de produits ont un TEC de 30%. Ils ont un rendement fiscal élevé. Ce groupe comprend : des matières premières et autres biens d'équipement (34%) qui contribuent fortement aux recettes douanières, des demi-produits (12%), des produits finis non produits localement et où une offre potentielle existe.

Le groupe 4 est constitué dans le but de protéger l'économie camerounaise. Cette catégorie de produits (exclus du démantèlement tarifaire) comprend plusieurs biens de consommation agricoles et non agricoles tels que la plupart des types de viande, les vins et spiritueux, le malt, les produits laitiers, la farine, certains légumes, le bois et ses dérivés, les articles de friperie et les textiles, les peintures et les pneus usagés.

⁴ Un Tarif Extérieur Commun désigne un droit de douane commun aux membres d'un groupe de pays, souvent liés entre eux par un Accord de libre-échange.

Tableau 10 : Répartition en groupe des produits à démanteler

Groupe de produits	Objectifs	Vitesse de libéralisation	Progressivité de la baisse des droits de douane	Période de libéralisation
Groupe 1	Lutte contre la pauvreté et amélioration du bien être	Libéralisation rapide	25% par an	2014-2019
Groupe 2	Encouragement de la production locale	Libéralisation lente	15% par an et 10% à la 7 ^{ème} année	2017-2023
Groupe 3	Protection de la production locale et recettes fiscales	Libéralisation très lente	10% par an	2020-2029
Groupe 4	Protection de l'industrie naissante, protection de l'environnement et de la santé des populations.	Exclusion de la libéralisation		Exclus

Source : DGD, (2017).

c) **La coopération au développement**

Les dispositions en matière de coopération au développement font le lien avec la politique et les dispositifs de coopération au développement de l'UE. Elles identifient des domaines prioritaires de la coopération, nécessaires pour accompagner la mise en œuvre de l'APE. Les principaux domaines identifiés sont :

- le développement des infrastructures de base à vocation régionale ;
- l'agriculture et la sécurité alimentaire ;
- le renforcement, la diversification et l'amélioration de la capacité des secteurs économiques et productifs ;
- l'approfondissement de l'intégration régionale ;
- l'amélioration du climat des affaires ; et

- l'appui à la mise en œuvre des règles liées au commerce.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cet Accord, un comité de gestion de l'APE appelé Comité interministériel de Suivi de la Mise en œuvre des APE (CSMO) a été mis en place pour assurer le suivi et l'évaluation de l'accord et concrétiser le dialogue entre les partenaires (UE et Gouvernement camerounais secteur privé, société civile) dans le domaine du commerce et de l'aide pour le commerce et le développement.

3.1.2. Mesures prises et leurs effets probables

Au regard des défis et des enjeux de l'APE, le Gouvernement a élaboré un plan d'adaptation de l'économie camerounaise à l'entrée en vigueur de cet accord. Estimé à 2 512 milliards de FCFA (80% attendus de l'Etat et 20% attendu des PTF) pour la mise en œuvre de son Plan d'action prioritaire 2014-2016, ce Plan d'adaptation visait à

formuler des mesures de politique économique à mettre en œuvre pour permettre à notre économie de tirer profit des opportunités qu'offrent l'APE, tout en respectant les engagements y relatifs, de minimiser les effets négatifs et de préserver les acquis de l'intégration sous-régionale. Le Plan d'adaptation qui s'est inspiré des orientations des différents cadres de référence de l'action gouvernementale (Vision 2035, DSCE, Stratégies sectorielles) se décline en trois grands axes :

- **Axe 1 : renforcement des capacités d'offre.** Cet axe comprend trois sous-axes : (i) la mise à niveau des entreprises ; (ii) le renforcement des capacités de production ; et (iii) le renforcement du système de normalisation et de qualité. Les actions envisagées ici avaient trait au soutien nécessaire aux entreprises et producteurs pour renforcer leur compétitivité et améliorer les capacités d'offre notamment par l'accompagnement à la mise à niveau de 600 entreprises à l'horizon 2016, le renforcement des capacités de production avec notamment la création de trois zones économiques d'ici 2016 et le renforcement du système de normalisation et de qualité.
- **Axe 2 : développement des capacités d'exportation.** Les sous-

axes retenus pour cet axe renvoient à : (i) le développement des infrastructures d'accompagnement liées au commerce ; (ii) le développement des capacités de négociation et de prospection commerciales ; (iii) l'amélioration du système d'information commerciale et (iv) le financement et la garantie des exportations. Les mesures identifiées visent à accroître l'offre exportable par le développement des infrastructures d'accompagnement liées au commerce de manière à doter l'économie des facteurs et services de production en quantité et en qualité à des prix raisonnables, le développement des capacités de négociation et de prospection commerciales, l'amélioration du système d'information commerciale ainsi que le financement et la garantie des exportations.

- **Axe 3 : réformes fiscales et institutionnelles liées à la mise en œuvre de l'APE.** Les sous-axes ci-après ont été identifiés : (i) les réformes fiscales (fiscalité de porte et intérieure) et ; (ii) les réformes institutionnelles (préservation de l'intégration). Elles portent sur l'amélioration du taux de rendement de l'administration fiscale par une mobilisation plus accrue des recettes fiscales,

l'élargissement de la base fiscale en réduisant le poids du secteur informel et la mise en place des réformes institutionnelles permettant de préserver notamment l'intégration régionale. A l'horizon 2016, les mesures visées devaient permettre : d'atteindre le ratio recettes fiscales non-pétrolières sur le PIB non-pétrolier à hauteur de 15% ; d'améliorer de 10,5 points la part des recettes pétrolières sur le PIB pétrolier et de réduire à 85% le poids du secteur informel dans l'économie.

Compte tenu de la conjoncture économique et financière, les capacités réelles du Gouvernement à mobiliser 2000 milliards de FCFA destinés au financement de son Plan d'adaptation n'ont pas été effectives.

En conséquence, une stratégie de mise en œuvre de l'APE a donc été élaborée ainsi qu'un document de plaidoyer pour la mobilisation des fonds nécessaires pour un déploiement harmonieux de l'Accord au sein de l'économie camerounaise. Par ailleurs, un instrument de Monitoring de l'APE d'étape UE-Cameroun a été mis en place avec pour objectif de faire le bilan

depuis le début de son application et d'informer les parties prenantes sur son état d'avancement. Il se fonde essentiellement sur l'analyse des indicateurs établis de commun accord entre les parties.

Par ailleurs, des mesures de patriotisme économique ont été proposées aux principales entreprises bénéficiaires de l'Accord pour améliorer son impact sur l'économie camerounaise en privilégiant notamment l'import-substitution et l'importation à valeur ajoutée.

3.1.3. Examen de la réponse

L'analyse montre que le plan d'adaptation qui avait été validé pour minimiser les effets néfastes de l'APE et permettre une adaptation de l'économie camerounaise n'a pas été mis en œuvre. Toutefois, après les premières évaluations de l'accord, il est prévu la mise en œuvre d'une stratégie et un monitoring de l'accord qui permettrait d'améliorer le suivi/évaluation. Par ailleurs, il convient de relever parmi les contraintes une forte concentration de la coordination des actions au niveau central, une insuffisance dans la recherche et l'innovation.

3.2. ACCORD COMMERCIAL POST-BREXIT

3.2.1. Présentation de l'Accord

Afin de ne pas perturber les échanges commerciaux avec ses partenaires après la sortie de l'UE, le Royaume-Uni s'est engagé dans la négociation de nouveaux accords avec les pays extérieurs à l'UE liés à un accord commercial, y compris les APE. C'est dans cette perspective que le Gouvernement britannique a saisi le Cameroun en vue d'engager des négociations pour la conclusion d'un APE bilatéral entre le Cameroun et le Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord.

En effet, un rapport publié par la Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) sur les implications du Brexit dans les pays en voie de développement révélait que la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (UE), allait entraîner une baisse globale des exportations camerounaises vers le Royaume Uni de 28%. Ce qui correspondrait à une perte sèche de 17,1 millions de dollars US chaque année, soit 9,9 milliards de FCFA.

Ces pertes de recettes d'exportation résulteraient, selon la CNUCED, d'une baisse de 5% de la marge préférentielle accordée aux exportateurs camerounais avant le Brexit. Les principaux produits

concernés par ces pertes de recettes à l'export sont la banane et le bois.

C'est ainsi que le 09 mars 2021, le Cameroun et le Royaume-Uni ont signé un accord commercial, qui s'inscrit dans la même logique que l'APE Bilatéral Cameroun-Union Européenne (CAM-UE). Cet Accord vise à établir une zone de libre-échange entre le Cameroun et le Royaume-Uni. Il permet à la partie camerounaise de continuer à bénéficier d'un accès préférentiel (sans droit de douane et sans contingentement) au marché britannique.

Dans cet Accord, le Cameroun a accepté de libéraliser progressivement 80% des marchandises originaires du Royaume-Uni. Près de 20% des importations en provenance de ce pays vont continuer d'être assujettis au paiement des droits de douane pour pénétrer le territoire camerounais.

Le tableau suivant donne une répartition des produits suivant les différents groupes de produits.

Tableau 11 : Répartition des produits suivant les différents groupes de produits

Groupe de produits	% Lignes Tarifaires (SH11)	% Importations UK (Moyenne 2010-2017)
1	27,5	20,0
2	16,3	30,5
3	32,5	32,5
4	23,8	17,0
Total général	100	100

Pour procéder à la libéralisation des produits originaires du Royaume-Uni, trois groupes de produits identiques à ceux de l'APE d'étape CAM-UE ont été constitués. Les produits sont classés dans ces groupes suivant leur sensibilité : libéralisation immédiate, libéralisation rapide et libéralisation lente.

Afin d'assurer la continuité dans les relations commerciales entre le Cameroun et le Royaume-Uni, le calendrier de libéralisation des échanges avec l'UE au 1^{er} janvier 2021 a été maintenu. Etalé sur huit (8) ans jusqu'en 2029, ce calendrier de libéralisation prévoit au 1^{er} janvier 2021 une libéralisation totale des produits du premier groupe ; une libéralisation à hauteur de 60% et 10% respectivement pour les produits des deuxième et troisième groupes.

3.2.2. Mesure d'adaptations prises et leurs effets

L'accord commercial avec le Royaume-Uni s'est fait dans l'optique de renforcer les relations économiques et diplomatiques. Il s'agit pour les deux pays de se conformer à la nouvelle donne politique avec la décision de la Grande-Bretagne de se retirer de l'Union Européenne.

Dans le cadre de l'opérationnalisation de cet Accord, le Royaume-Uni a mis sur pied le Programme de Partenariat

Commercial du Royaume-Uni (UKTP)/Cameroun, en collaboration avec le Centre International du Commerce (ITC).

L'objectif du Programme est de parvenir à augmenter les exportations camerounaises vers le Royaume-Uni, à travers l'identification des secteurs et produits et la formulation d'interventions prioritaires dans lesdits secteurs, en cohérence avec les ressources allouées au Programme. L'enveloppe y allouée s'élève à 1,3 milliards de FCFA dont 800 millions de francs CFA fournis par le Royaume-Uni et 500 millions de FCFA fournis par le Cameroun. La durée du Programme est de 03 ans. Il est axé sur deux principaux produits à savoir : le cacao et ses dérivés et le poivre de Penja.

Un Comité de Pilotage a été mis en place pour assurer le suivi de ce Programme et s'est donné pour objectifs de :

- sensibiliser les acteurs économiques sur les préférences commerciales UK/UE et leurs bénéfices ;
- rendre plus transparent l'environnement des affaires au Cameroun pour l'exportation vers les marchés UK/UE ;
- étendre et améliorer les institutions d'appui au commerce, leurs services aux entreprises pour

faciliter l'accès de ces dernières aux marchés UK/UE ;

- renforcer les capacités des entreprises (dans les filières sélectionnées) à exporter sur les marchés UK/UE
- accompagner les entreprises à la saisine des opportunités commerciales existantes, y compris à travers l'accompagnement et la participation aux foires internationales.

Cela dit, à date, il est difficile d'apprécier les effets de ces mesures. Toutefois, les statistiques des Nations Unies rapportées par le Royaume-Uni en 2021, première année de mise en œuvre de l'Accord APE entre le Royaume-Uni et le Cameroun, indiquent que le commerce entre les deux pays a été très dynamique par comparaison à l'année 2020, plombée par la pandémie de la COVID-19.

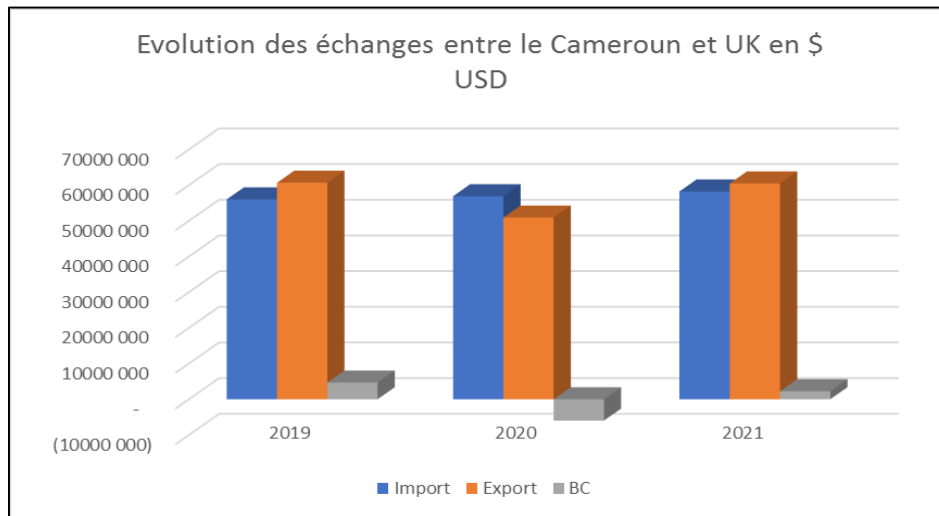
Ainsi, la croissance des exportations camerounaises vers le Royaume-Uni de 19% combinée avec une croissance des importations de 2% ont entraîné un excédent commercial de 2,2 millions \$

USD en 2021 contre un déficit commercial de 6 millions \$ USD en 2020.

Les exportations du Cameroun vers le Royaume-Uni sont peu diversifiées. Outre le pétrole brut qui représente 62,1% sur la période, deux autres principaux secteurs/groupes de produits d'exportation sont identifiés : le bois et les ouvrages en bois (16,1% des exportations totales sur la période 2013-2017) et les fruits notamment la banane (11,0%).

En ce qui concerne les importations du Cameroun en provenance du Royaume-Uni, elles sont principalement composées de diverses machines et appareils mécaniques ou électriques, des boissons (essentiellement des whiskies), des hydrocarbures (gazoles et butanes liquéfiés), des ouvrages en fonte/acier (notamment des tubes/tuyaux pour l'extraction de pétrole), des véhicules (notamment tracteurs agricoles), des produits chimiques, des articles de friperie, des produits pharmaceutiques, etc.

Figure 18 : Evolution des échanges entre le Cameroun et le Royaume –Uni



Source : MINEPAT (2022).

3.2.3. Examen de la réponse

Depuis son entrée en vigueur, le principal constat renvoie à l’élaboration en cours d’une stratégie d’adaptation à cette mutation. Cette situation illustre une fois encore la faiblesse dans le dispositif de veille et d’alerte rapide destiné à anticiper un choc ou une mutation.

3.3. ZONE DE LIBRE ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE

3.3.1. Présentation de l’Accord

En 1991, les Chefs des États et de Gouvernements africains ont signé le traité instituant la Communauté Economique Africaine (Traité d’Abuja). Ce Traité définit les principes directeurs et les objectifs, ainsi que le cadre régional visant à renforcer l’intégration régionale en Afrique. La vision

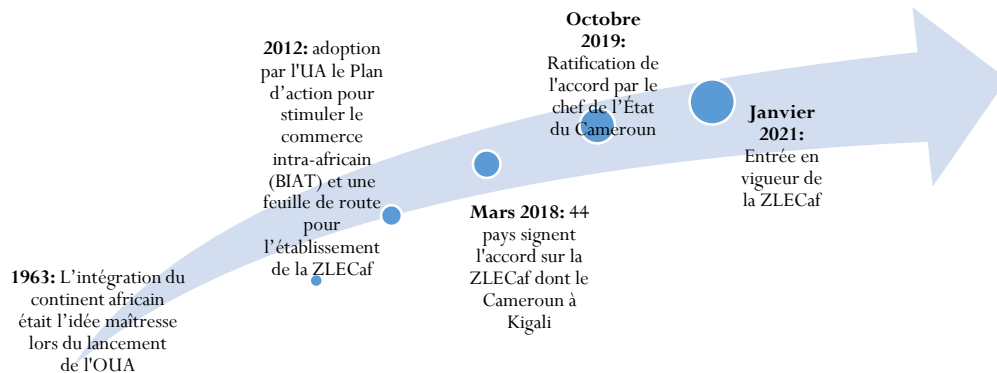
continentale était de créer une Communauté Economique Africaine.

Ayant remarqué que le Traité d’Abuja ne mentionne pas spécifiquement la création d’une zone de libre-échange continentale, l’Union Africaine (UA) a adopté en janvier 2012, une décision relative à la création d’une Zone de Libre-échange Continentale Africaine au cours de la 18^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs des États et de Gouvernements tenue à Addis-Abeba en Éthiopie. Ce sommet avait également été l’occasion d’entériner le plan d’action pour stimuler le commerce intra-africain. Au terme des négociations lancées en juin 2015 en Afrique du Sud, l’Accord portant création de la ZLECAf a été signé le 21 mars 2018 à Kigali par 44 pays dont le Cameroun. A ce jour, 54 pays ont signé l’Accord et 28 l’ont ratifié, dont le Cameroun.

Entrée en vigueur le 1er janvier 2021, la Zone de Libre-Echange Continentale africaine (ZLECAf), a pour objectif d'intégrer à terme l'ensemble des 55 États membres de l'Union Africaine. Il s'agit de créer un marché unique et libéralisé la circulation des biens et des

services par l'approfondissement des échanges et l'unification de l'Afrique pour en faire un seul et même espace commercial. La ZLECAf va au-delà des aspects commerciaux, et intègre les échanges de services.

Figure 19 : Principales étapes de la mise en œuvre de la ZLECAf



Source : MINEPAT (2022).

a) Le commerce des marchandises

La libéralisation des échanges est un processus qui mène à l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires. En tant que processus, la libéralisation se fait par étapes. Tous les produits ne seront pas ouverts à la concurrence, et tous les produits qui seront ouverts ne le seront pas en même temps. Dans le cadre de la ZLECAf, il existe trois catégories :

- le groupe principal qui comprend 90% des lignes tarifaires. Ce groupe contient les produits qui seront libéralisés selon qu'on est

pays moins avancé (PMA) ou pas. Le délai de libéralisation est de 5 ans pour les pays non PMA. Pour les PMA ce délai est de 10 ans ;

- les produits sensibles qui représentent 7% des lignes tarifaires. Ici, le délai de libéralisation est de 13 ans pour les PMA et 10 ans pour les non PMA ;
- les produits exclus de la libéralisation représentent 3% des lignes tarifaires (CEA, 2018).

Les listes des produits sont notifiées à l'Union Africaine soit par les États, soit par les Unions douanières. Dans le cas du Cameroun, il s'agit de la CEMAC.

Tableau 12 : Calendrier de la libéralisation envisagée dans le cadre de la réforme de la ZLECAf

Classement des pays	Les réductions tarifaires		
	Pour les produits non sensibles	Pour les produits sensibles	Pour les produits exclus
Pays n'appartenant pas à la catégorie des pays les moins avancés	Libéralisation totale dans 5 ans (Réduction linéaire)	Libéralisation totale dans 10 ans (Réduction linéaire)	Aucune réduction
pays les moins avancés	Libéralisation totale dans 10 ans (Réduction linéaire)	Libéralisation totale dans 13 ans (Réduction linéaire)	Aucune réduction
Groupe des sept (Djibouti, Ethiopie, Madagascar, Malawi, Soudan, Zambie, Zimbabwe)	Libéralisé à plus de 85% dans 10 ans, 5% supplémentaires entièrement libéralisés dans 15 ans (Réduction linéaire)	Libéralisation totale dans 13 ans (Réduction linéaire)	Aucune réduction

Source : CEA (2018).

b) Le commerce des services

Second pilier du système multilatéral des échanges dans la mesure où il constitue une composante de l'engagement unique de l'OMC, les services sont également un pilier de l'intégration continentale africaine. A ce titre, ils sont partie intégrante de l'accord portant création de la ZLECAf dans lequel ils font l'objet d'un encadrement consigné dans le Protocole sur le commerce des services. Celui-ci consacre entre autres le principe de la libéralisation progressive en donnant aux Etats parties de s'engager dans la première phase dans les cinq (05) secteurs prioritaires que sont : les services fournis aux entreprises, les services financiers, les services de transports, les services de

tourisme et de voyage ainsi que les services de communication. Les autres sept (07)⁵ secteurs restants doivent faire l'objet d'ouverture dans le cadre de la seconde phase. Ainsi prescrit-il en son article 18 al. 3 « le processus de libéralisation privilégie l'élimination progressive des effets néfastes des mesures affectant le commerce des services en tant que moyen de fournir un accès effectif aux marchés, dans le but de stimuler le commerce intra-africain des services ». Pour y parvenir, le Cameroun est appelé à passer en revue son cadre réglementaire national des services pour évaluer son potentiel d'exportation vers ce vaste marché ouvert par l'accord sur la ZLECAf.

⁵ L'accord Général sur le Commerce des services (AGCS) de l'OMC classe les services en douze secteurs : (i) les services fournis aux entreprises et services professionnels ; (ii) les services de communication ; (iii) les services de construction et services connexes ; (iv) les services de distribution ; (v) les services d'éducation ; (vi) les services

relatifs à l'énergie ; (vii) les services relatifs à l'environnement ; (viii) les services financiers ; (ix) les services de santé et les services sociaux ; (x) les services de tourisme ; (xi) les services de transport et les (xii) services de mouvement de personnes physiques.

3.3.2. Simulation d'impact sur l'économie nationale

Il est attendu de l'accord une modification de la structure des échanges, une diversification de l'économie camerounaise, un dynamisme plus accru de sa productivité et de sa compétitivité et une augmentation des échanges avec le continent. Trois groupes d'études ont illustré l'impact de la ZLECAf sur l'économie du Cameroun. Il s'agit des études de la CEA (2019), celle de la CNUED (2019) et celle du FMI (2019).

Les études menées par la CEA (2019) soulignent que : la ZLECAf entraînerait une augmentation du bien-être au Cameroun de l'ordre de 1,3% ; le revenu par habitant diminuerait de 0,2% ; la part des dépenses dans le PIB baisserait de 1,2% ; toujours d'après ces simulations, la ZLECAf entraînerait une baisse du niveau des prix de 0,5% à l'horizon 2024.

Selon la CNUCED (2019), la ZLECAf permettra : (i) l'amélioration de la compétitivité des entreprises africaines et l'accroissement du commerce et de l'investissement intra-africains ; (ii) la création d'un climat économique et des conditions d'investissement plus favorables aux investissements directs étrangers et à la création de liens entre les entreprises étrangères et locales ; (iii) la participation des petites et moyennes entreprises aux chaînes de valeur

régionales et mondiales ; (iv) le développement de l'agriculture et de l'agro-industrie et les effets d'entraînement pour le développement rural.

D'après le FMI (2019), la ZLECAf n'aura d'effets importants que si elle s'accompagne des réformes structurelles importantes. Pour ce faire, il faudra « compléter la ZLECAf par des réformes structurelles » afin de renforcer « considérablement ses effets sur le PIB des pays en développement et des pays principalement agricoles ». Selon le FMI, « l'impact sur le PIB du développement des échanges commerciaux peut même être majoré d'un tiers si les réformes structurelles sont efficaces ». Sur la base des simulations, le FMI souligne que la ZLECAf modifiera la répartition des revenus. Dans le cadre de l'économie camerounaise, les simulations réalisées sur la base d'une augmentation de 1% de l'ouverture commerciale, montrent que :

- En ce qui concerne l'exportation des produits agricoles, les revenus des exportateurs ruraux augmenteraient de 4,6%, ceux des entreprises de 1,4%. Les revenus du secteur informel resteraient stables. Cela se traduirait par une diminution des inégalités (baisse de -0.2% de l'indice de GINI) ;

- En ce qui concerne les exportations des produits manufacturés, les revenus du secteur informel augmenteraient de 2,7%, ceux des entreprises de 2,9%. Les revenus ruraux baisseraient de -1,5% (FMI : 52).

La ZLECAf affectera aussi les recettes douanières du Cameroun. Les baisses des recettes budgétaires seraient généralement faibles. En moyenne, la perte de recettes s'élèverait de 0,5 % à 0,8 % du PIB, selon les élasticités. Les pertes de revenu du Cameroun seraient légèrement supérieures à 0,5% du PIB dans le cas d'une faible diversion du commerce. Dans le cas d'une forte diversion du commerce, ces pertes se situeraient autour de 1% du PIB.

Sur le plan géographique, la proximité avec le Nigéria, première puissance économique du continent, avec un marché de plus de 200 millions d'habitants, constitue à la fois une opportunité et un risque pour le Cameroun. L'aspect opportunité s'apprécie à travers le fait que le Nigéria est un marché potentiel pour les produits camerounais. Le risque tient au fait qu'avec l'ouverture des frontières, les produits nigériens peuvent envahir le Cameroun.

3.3.3. Mesures d'adaptations prises et leurs effets

Dans la perspective de l'entrée en vigueur de l'Accord en juillet 2019, le pays s'est doté en décembre 2019 d'une stratégie de mise en œuvre de la ZLECAF articulée autour de 10 axes, à savoir :

- l'appropriation de l'Accord sur la Zone de Libre-échange Continentale Africaine par les différentes parties prenantes nationales ;
- la révision du cadre juridique et institutionnel;
- l'amélioration qualitative et quantitative des infrastructures économiques et commerciales et en faciliter l'accès (réduction des coûts de facteurs) ;
- la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires ainsi que tous les obstacles au commerce ;
- la promotion de la production et la transformation des produits primaires, en encourageant les capacités de production innovantes afin d'avoir des excédents à exporter ;
- le développement des chaînes de valeurs transfrontalières et continentales, en favorisant par exemple des rencontres entre les entrepreneurs des différents pays ;
- la priorisation des échanges avec le Nigeria et la CEEAC, qui sont des marchés de proximité pouvant servir de tremplin vers des marchés plus éloignés ;

- la mise sur pied des mesures de veille économique ;
- la création d'une banque de financement du Commerce ;
- le dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation, avec notamment des propositions pour la mise en place d'un comité national ZLECAf.

Les pools de développement retenus sont : les produits en aluminium, les produits plastiques, les produits alimentaires et agroalimentaires, les produits pétroliers, caoutchouc et ouvrages en caoutchouc, les produits chimiques, les produits en verre, les produits de beauté, les produits des industries métallurgiques, les produits agricoles et horticoles, bois et ouvrages en bois, textiles et confection, cigarettes, les produits de l'élevage, boissons, TIC (start-ups).

Les besoins de financement de la stratégie sont évalués sur une période allant de 2020 à 2035 et sont estimés à 518, 685 milliards de F CFA. Il importe de souligner que certaines actions liées à la ZLECAf sont déjà prises en compte dans d'autres politiques et stratégies. Le coût de ces actions n'est pas inclus dans la présente stratégie.

Depuis l'entrée en vigueur de la ZLECAf, un ensemble de mesures visant à optimiser la participation du pays à ce vaste marché ont été prises. Il s'agit notamment de :

- la mise en place d'un cadre institutionnel de la mise en œuvre de la ZLECAf à travers l'opérationnalisation du Comité interministériel chargé du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre dudit accord ;
- l'adoption des normes de l'organisation Africaine de Normalisation (ARSO) où le Cameroun s'est doté de près de 300 normes pour renforcer le portefeuille des normes camerounaises en vue de faciliter les échanges intra-africains et de se rassurer que les différents produits qui circulent dans le continent d'un pays à un autre, respectent les règles et sont de bonne qualité ;
- l'adoption d'une liste commune de concessions tarifaires aux côtés des autres pays de la CEMAC : une offre soumise à l'Union Africaine qui intègre les trois catégories de produits notamment les produits non sensibles ; les produits sensibles et produits exclus de la liste d'engagements d'élimination tarifaire ;
- l'élaboration avec les autres États membres de la CEMAC d'une liste harmonisée des engagements spécifiques et leur transmission à la Commission de la CEEAC, tête de file des négociations pour l'Afrique Centrale auprès du secrétariat de la ZLECAf ;

- la formation des acteurs de l'administration sur l'alignement des politiques industrielles et commerciales pour le marché ZLECAf ;
- le renforcement des missions du Comité National de Facilitation des Echanges (CONAFE) avec la désignation d'un facilitateur de commerce pour les commerçants et la mise en ligne de toutes les procédures à l'exportation et à l'importation ainsi que les différents taux applicables et toute autre information commerciale.

Par ailleurs, au cours de l'année 2022, les négociations de la deuxième phase relative aux protocoles sur l'investissement, la propriété intellectuelle et la concurrence se sont poursuivies. Dans ce processus, le Cameroun prend une part active aux différentes étapes sous la coordination du Comité national en charge du suivi/évaluation de la mise en œuvre de

la ZLECAf. Notamment à travers sa participation à l'Initiative sur le Commerce Guidé (ITG)⁶.

Dans ce sens, la douane camerounaise a délivré les premiers certificats d'origine ZLECAf à des PME, notamment le GIC AFATEX, CAMEROON TEA ESTATE et NDAWARA TEA ESTATE. Ces entreprises peuvent ainsi exporter leurs produits vers les pays parties prenantes à l'initiative des tarifs préférentiels.

3.3.4. Examen de la réponse

Pour adapter l'économie à l'entrée en vigueur de la ZLECAf, le pays s'est doté d'une stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf 2020-2035. Par ailleurs, les travaux préparatoires relatifs à l'adaptation de l'économie aux mutations font l'objet des concertations avec les différentes parties prenantes concernées. En revanche, l'évaluation de la réponse révèle une forte concentration des activités au niveau national et un faible déploiement au niveau local

⁶ Lancée officiellement le 07 octobre 2022, l'Initiative sur le Commerce Guidé (ITG) qui implique huit pays est une première étape vers la libéralisation du commerce intracontinental. Elle vise à faciliter les échanges libres sur 96 produits, dont le thé, le café, les produits bovins

transformés, le sucre et les fruits secs, etc. L'objectif est de développer des échanges commerciaux en vue d'une préparation opérationnelle, juridique et institutionnelle pour un déploiement d'envergure en 2023 avec plus produits et plusieurs pays impliqués.

CHAPITRE 4 : PRINCIPAUX CONSTATS

Ce chapitre met en exergue les principaux constats relevés dans l'analyse des chocs et des mutations survenus depuis 2000, notamment en ce qui concerne les déterminants, les facteurs de vulnérabilité, les canaux de transmission, ainsi que la gestion desdits chocs et mutations.

4.1. ENSEIGNEMENTS TIRES SUR LES DETERMINANTS DES CHOCS ET DES MUTATIONS

De l'analyse, il ressort que plusieurs facteurs sont à l'origine des chocs survenus depuis 2000 notamment les facteurs économique, politique, géopolitique et historiques. Tandis que pour les mutations, il s'agit essentiellement de la volonté du Gouvernement d'accroître les volumes d'échanges avec l'extérieur.

4.1.1. Les facteurs économiques

a) La crise financière

La crise financière est une crise qui trouve son origine dans le système financier. Il peut s'agir de crise sur le marché de change, crise boursière, crise de la dette souveraine ou encore d'une crise bancaire. Elle se transmet généralement à l'économie réelle via un ensemble de canaux notamment :

- *les effets de richesse négatifs* : qui renvoie à la baisse des actifs

financiers réels voire des agents économiques. Avec la survenue des crises financières la valeur des actifs diminue par une baisse générale des prix, induisant une chute des valeurs possédée par les détenteurs de ces actifs notamment les entreprises et les ménages. La consommation des ménages étant étroitement liée à la valeur de leur revenu, une diminution de ce dernier implique une réduction de leur consommation. Cette baisse de la consommation entraîne la diminution de la demande.

- *la baisse du prix du collatéral et ventes forcés* : cela survient lorsque les actifs sont placés en garantie (collatéral) dans les contrats d'endettement. Ainsi, en cas d'éclatement d'une bulle spéculative, les agents économiques en incapacité de rembourser leurs crédits, se retrouvent contraints de vendre leurs actifs ou de voir leurs actifs placés en garantie saisis par les banques qui les vendent pour recouvrer leurs fonds. Du fait de la vente massive d'actifs, les prix s'effondrent, incitant les autres détenteurs à vendre avant que les prix ne soient trop bas. Cette baisse de la valeur des actifs fragilisent à la fois les agents économiques et également les banques à travers la

réduction des capacités des agents à emprunter ainsi qu'une diminution du crédit.

- *la contraction du crédit* : lors de la baisse du prix des actifs, les banques voient la valeur de leurs avoirs diminuer, ce qui entraîne une réduction du volume des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages. Du fait de cette contraction du crédit, la production des entreprises baisse, les salaires diminuent ainsi que la consommation, entraînant un cycle de dépression économique.

4.1.1.2. La variation des conditions de l'offre

L'équilibre entre l'offre et la demande est l'un des principaux facteurs de stabilité du marché. A cet effet, un déséquilibre de l'offre par rapport à la demande se répercute mécaniquement sur le marché à travers la variation des cours. Si cette variation des cours n'est pas maîtrisée, elle pourrait avoir des implications plus ou moins grandes sur les économies.

Dans le cas du pétrole, son prix est progressivement devenu un facteur déterminant pour la croissance économique tant des pays importateurs qu'exportateurs nets de pétrole. A la conférence de Koweït le 19 octobre 1973, les pays membres de l'organisation des pays exportateurs de

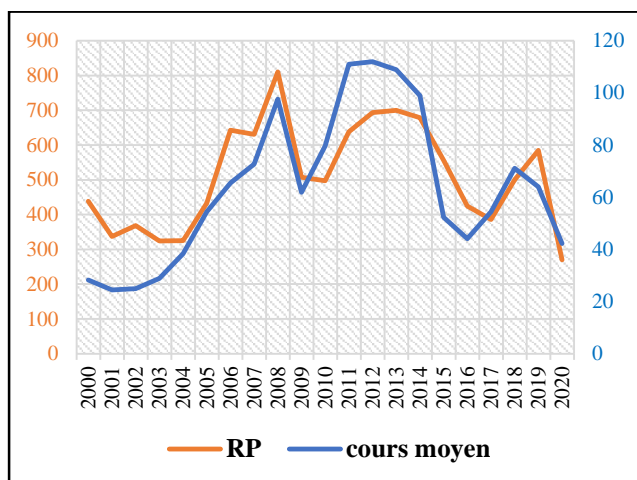
pétrole (OPEP) ont décidé de réduire leur production de 25 %. Le marché réagit en quadruplant le prix du pétrole qui est passé de 3 à 12\$ USD le baril. C'est le premier choc pétrolier qui sème la panique dans les économies gourmandes en pétrole. La situation s'est aggravé cinq années plus tard avec la révolution iranienne de 1978-1979 et le début de la guerre Iran-Irak en 1980 qui a destabilisé les grands producteurs de pétrole du Moyen-Orient. Le prix est monté jusqu'à 39 USD le baril au début des années 1980. Un contre-choc se produit en 1986, faisant chuter le prix à 12 USD.

Depuis lors, le prix du pétrole n'a cessé de fluctuer, avec à chaque fois un impact significatif sur les cours de cette matière première. Ces variations du prix du pétrole sont l'une des sources des fluctuations de l'économie mondiale. Les pays importateurs nets souffrent des hausses des cours du baril pendant que les exportateurs nets en bénéficient, et inversement en cas de baisse des cours. Les indicateurs macroéconomiques généralement affectés par ces fluctuations sont le Produit Intérieur Brut, l'Indice des Prix à la Consommation, balance courante, solde budgétaire et les réserves en devises.

Pour le Cameroun, les fluctuations des cours affectent directement les recettes pétrolières sur le court terme et les réserves dans le long terme. C'est cette

situation que le pays a traversé lors la dernière crise pétrolière de 2014 qui a abouti à une crise de devise en 2019.

Figure 20 : Evolution des cours de pétrole (en dollar/baril) et des recettes pétrolières (en milliards de FCFA) du Cameroun



Source : MINFI 2022

4.1.2. les facteurs géopolitiques

L'évolution du contexte international ces dernières années est marquée par la polarisation des Etats autour d'intérêt économiques et/ou sécuritaires. Cette polarisation en blocs d'intérêts divergents a pour effet d'accentuer les risques de survenue de tensions géopolitiques pouvant être source d'une déstabilisation de l'économie mondiale.

En ce qui concerne la crise russo-ukrainienne, il faudrait noter quelle est la résultante du conflit entre la Russie et l'OTAN, plus précisément de la volonté cette organisation de rapprocher ses frontières de la Russie.

4.1.3. Les facteurs historiques

Il s'agit d'évènements liés au passé politique, social et même culturel des pays et régions dont les répercussions ont une influence sur les rapports inter et/ou intra étatiques. Il peut s'agir d'évènements liés au découpage ou au regroupement des territoires, à des accords et traités signés entre différentes parties, aux idéologies politiques sous-jacentes etc.

Dans le cas de la crise sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, il est à noter qu'elles tirent son origine profonde de l'idéologie indépendantiste portée par des groupuscules d'individus revendiquant la scission du pays en deux entités indépendantes. Ainsi, les mouvements corporatistes ayant eu lieu dans la ville de Bamenda, ont été le prétexte pour ces « indépendantistes » de ramener cette idéologie au premier plan et plonger les régions anglophones du pays dans la crise.

S'agissant également de la crise russo-ukrainienne, au-delà des facteurs immédiats ayant conduit déclenchement de la crise, la volonté de la Russie de maintenir son influence sur les territoires de l'ancienne URSS, le maintien de l'équilibre entre les blocs idéologiques hérités de la guerre froide, sont entre autres les éléments historiques ayant favorisé la survenue de cette crise.

4.1.4. Volonté du Gouvernement d'accroître les volumes d'échanges avec l'extérieur

Le choix du pays d'opter pour une mutation s'explique en partie par la volonté du Gouvernement d'augmenter le volume de ses exportations. C'est dans cette optique que le Gouvernement entend porter la part des exportations des produits manufacturiers de 26,25% en 2015 à 54,5% en 2030, cela à travers notamment l'adhésion du pays aux APE et à la ZLECAF. A travers ces accords, l'Etat entend élargir le marché des débouchés pour les entreprises locales.

4.2 LEÇONS TIRES SUR LES FACTEURS DE VULNERABILITE DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE

Lors de la survenance des chocs et des mutations, il a été constaté l'existence des facteurs de vulnérabilité qui amplifient leurs effets néfastes. Dans le cas des chocs, cela était en partie dû à la situation précaire de l'emploi des jeunes dont les frustrations et l'inoccupation ont favorisé leur implication dans les mouvements violents ; ainsi qu'à la dépendance du pays aux importations des produits de premières nécessité.

Pour ce qui est des mutations, il convient de relever le faible arrimage de

nos produits aux normes et standard de qualité.

4.2.1. Chômage et sous-emploi chez les jeunes

La situation de l'emploi précaire des jeunes constitue un facteur de vulnérabilité pour l'Etat du Cameroun. En effet, le marché du travail se caractérise à la fois par un niveau de chômage relativement faible au sens élargi soit 5,7% (EESI, 2010) et par un taux de sous-emploi élevé situé autour de 77% en 2014 (ECAM-4). Ces données s'expliquent par la prédominance du secteur informel qui représente près de 88,7% des activités du pays.

Le secteur formel, bien que contribuant à un peu plus de 70% au PIB, n'emploie que 10% de la population active. En 2013, les entreprises du secteur productif moderne ont employé 650 091 personnes (soit près de 7% seulement de la population d'âge actif) contre près de 610 000 en 2012, soit une création nette de 40 502 emplois (EAE/INS, 2014). Ce dernier constat souligne la faible capacité des entreprises à créer des emplois.

4.2.2. Dépendance aux importations des produits de grande consommation

La survenance de la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 et plus récemment de conflit entre la Russie et l'Ukraine, a mis en lumière la

vulnérabilité de l'économie camerounaise du fait de sa forte dépendance vis-à-vis de l'extérieure. Notamment sur les produits de grande consommation (riz, blé, maïs, huile de palme, poisson, lait, etc.) qui représentent environ 71% du déficit de la balance commerciale.

Par ailleurs, du fait des restrictions exigées dans les Accords de Partenariat Economique signés entre le Cameroun et l'Union européenne, certains produits de première nécessité font de moins en moins partie des importations à l'instar de l'huile végétale, le savon de ménage, la margarine, etc.

4.2.3. Faible arrimage de nos produits aux normes et standard de qualité

L'une des entraves majeures à la compétitivité des produits camerounais lors de l'ouverture au marché extérieur réside dans le faible arrimage des produits locaux aux normes et standards de qualité. Ceci est dû notamment aux coûts importants de mise en conformité aux normes, la faible connaissance des entreprises locales des normes existantes et au retard technologique qu'accuse les entreprises locales. De ce fait, l'adhésion du Cameroun aux différents accords commerciaux de partenariats et de libre échange, pourrait avoir des répercussions négatives sur le tissu économique local sans la mise en œuvre de mesures appropriées.

4.3. FAITS STYLISES DES CANAUX DE TRANSMISSION DES CHOCS ET DES MUTATIONS SUR L'ECONOMIE CAMEROUNAISE

Les précédentes analyses ont permis d'identifier cinq canaux de transmission de chocs et mutations sur l'économie camerounaise. Il s'agit de : (i) les importations ; (ii) les exportations ; (iii) l'offre et la demande locale ; (iv) les Investissements Directs Etrangers ; et (v) la compétitivité-prix. La présente section est dédiée à la présentation de ces différents canaux.

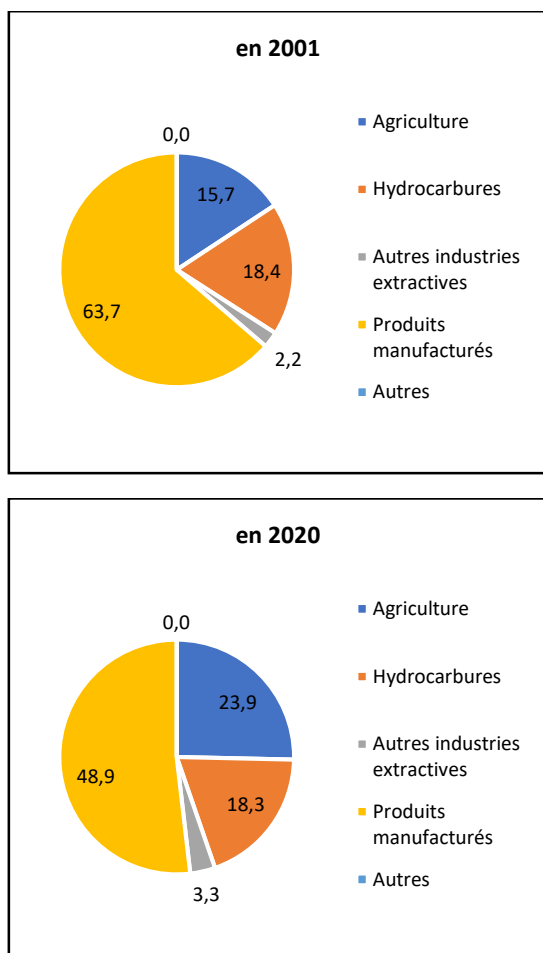
4.3.1. Importations

Sur la période de l'étude, la part des importations dans le PIB s'est située à 24,0 % en moyenne annuelle. La part des importations de produits des industries extractives semble également stable, se composant principalement de produits pétroliers et d'oxyde d'aluminium pour les besoins de la raffinerie. On enregistre une hausse sensible de la part des produits alimentaires et par ricochet une baisse des produits manufacturés.

En ce qui concerne les produits alimentaires, ce sont les importations de céréales (dont la part dans les importations est passée de 6% en 2001 à 10% en 2020) et de poissons congelés (qui ont doublé au cours de ces deux décennies) qui constituent la plus grande part des importations

alimentaires. Pour ce qui est des importations des produits manufacturés, on note une baisse sensible des importations des machines ou appareils mécanique/électrique, et matériels de transport respectivement de 16% à 12% ; et de 10% à 6%. Le pays est toujours fortement dépendant des produits de l'industrie chimique (engrais, produits pharmaceutiques, etc.) dont la part des importations (12%) n'a pas évolué en 20 ans.

Figure 21 : Poids des produits importés entre 2001 et 2020



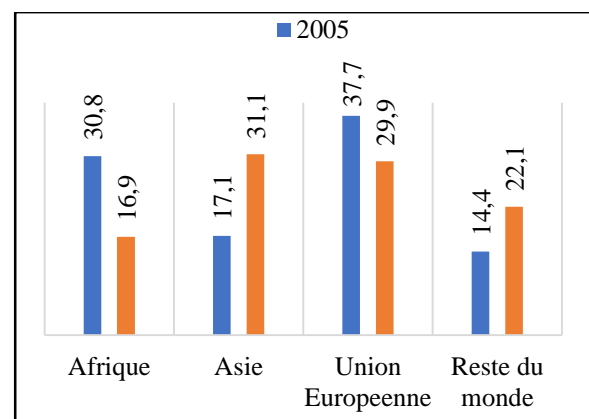
Source : UN Comtrade, 2022.

Les importations du Cameroun se caractérisent par une grande diversité

des zones géographiques d'origine. En 2019, 31,1% des importations globales se sont effectuées avec l'Asie, 29,9% avec l'Union Européenne, et 16,9% avec l'Afrique.

La Chine, avec 16,1% des parts, reste la première origine des importations camerounaises. Elle est suivie par la France (8,1%), le Togo (6,6%), le Nigéria (6,3%), la Belgique (5,7%). Ces pays constituent le top 5 des fournisseurs du Cameroun et représentent 42,7% des importations totales. L'on observe également que depuis l'an 2000, la part de l'Europe dans les importations camerounaises n'a cessé de se réduire. Dans le même sens, les pays africains ont aussi vu décroître leur part dans les importations camerounaises sur cette période, à la faveur de plusieurs pays asiatiques qui ont fortement accru leurs parts de marché au Cameroun, notamment la Chine, et la Thaïlande.

Figure 22 : Evolution de la part des importations camerounaises par source de provenance entre 2005 et 2019



Source : DGD (MINFI) & UN Comtrade.

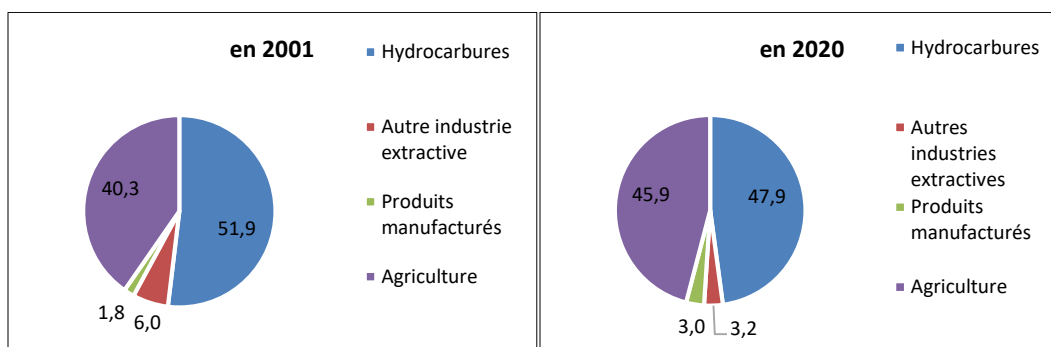
4.3.2. Exportations

Le Cameroun est essentiellement exportateur de produits agricoles. En dehors du pétrole brut et de l'aluminium, les principales exportations du Cameroun sont le bois, le cacao, le café, le caoutchouc, le coton et la banane, pour une moyenne annuelle de près de 22% du PIB entre 2000 et 2020.

A part le dynamisme des exportations de cacao en fève, et de ses dérivés dont

la part est passée de 8,3% en 2001 à 14,3% en 2020, il y'a eu peu voire aucun changement dans la structure des exportations par produit. On peut toutefois noter la progression des exportations de banane douce qui compte aujourd'hui parmi les principaux produits d'exportations, et les exportations des produits manufacturés dont la part a presque doublé sur la période.

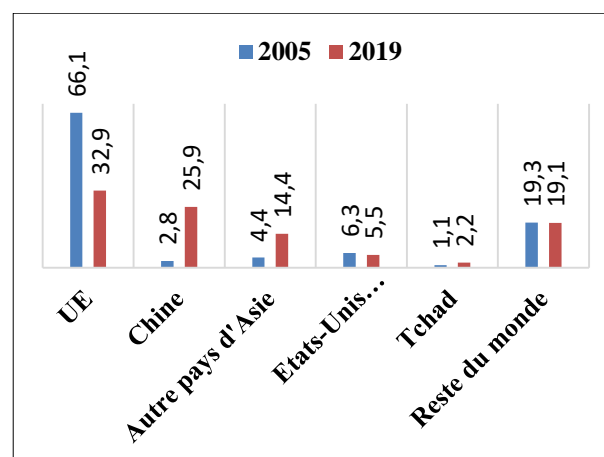
Figure 23 : Poids des produits exportés entre 2001 et 2020



Source : UN Comtrade (2022).

L'analyse des exportations du pays montre que l'Union Européenne demeure la principale destination des produits camerounais, bien que sa part semble décliner graduellement au profit des pays de l'Asie. Les dix principaux clients du Cameroun qui cumulent environ 75% des exportations totales sont : la Chine, les Pays-Bas, l'Italie, l'Inde, l'Espagne, les Etats-Unis, la France, le Bangladesh, le Tchad et la Belgique.

Figure 24 : Evolution de la part des exportations camerounaises par source de provenance entre 2005 et 2019



Source : UN Comtrade (2022).

4.3.3. Offre et demande locale

L'offre des biens et services au Cameroun est actuellement composée d'environ 25% d'offre locale. Ainsi, la baisse de l'offre observée au niveau local pourrait s'expliquer notamment à travers la réduction voire la rupture des chaînes d'approvisionnement en biens provenant de l'étranger ou au niveau local, ainsi qu'une diminution générale de la productivité du travail du fait du confinement ou de la survenance des crises dans les régions productrices (aussi bien à l'international qu'au niveau national). Cette situation se traduit par un accroissement des coûts de transaction et des incertitudes sur les marchés, induisant un durcissement des conditions financières locales. Les secteurs les plus touchés sont le commerce, le tourisme et le transport.

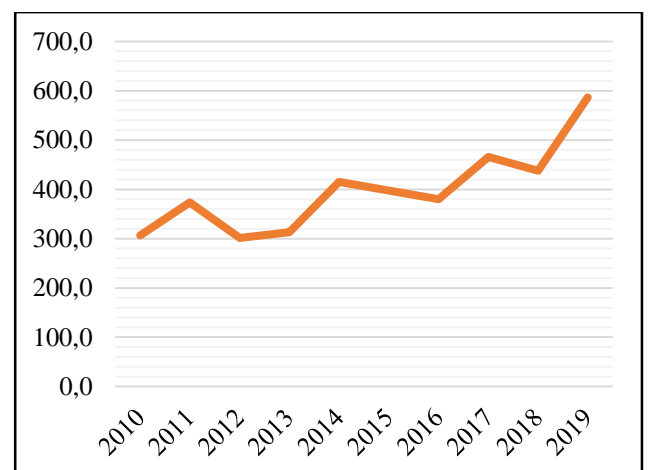
La baisse de la demande est généralement liée à : (i) la baisse des revenus des ménages du fait du chômage ou de l'impossibilité de poursuivre les activités économiques ; et (ii) le ralentissement, voire l'arrêt d'activité des entreprises installées localement. Ces facteurs sont aussi la conséquence directe de la montée de l'incertitude, la poussée des comportements de précaution, des efforts de confinement et du renchérissement des conditions financières dans l'ensemble.

4.3.4. Investissements Directs Etrangers

Les flux d'IDE entrants nets n'ont pas beaucoup augmenté au Cameroun ces dernières années, et leur évolution, loin d'être régulière, s'est plutôt faite en dents de scie. En 2016, le montant d'IDE entrants au Cameroun a été quasiment identique à celui de 2011. Même si le niveau atteint en 2019 est le plus élevé sur la période 2010-2020, il n'en demeure pas moins que ce flux de financement est volatile et instable démontrant ainsi le faible niveau d'attractivité du pays.

Cette faible attractivité du pays s'explique par l'impact négatif des diverses crises auxquelles le pays a dû faire face sur le climat des affaires au niveau local en dépit des efforts déployés par le Gouvernement.

Figure 25 : Evolution des flux d'IDE entrée nette (en milliards de FCFA)



Source : MINEPAT (2021)

4.3.5. Compétitivité-prix

Pour les chocs, la chute des termes de l'échange due principalement au recul des cours du pétrole et de plusieurs autres produits de base affecte la capacité à produire des biens et des services à des prix inférieurs à ceux des concurrents pour une qualité équivalente.

En ce qui concerne les mutations, deux facteurs sont à prendre en compte : (i) la concurrence des produits importés qui sont souvent de meilleure qualité que les produits locaux du fait de l'utilisation des technologies plus avancées ; (ii) la possibilité d'importer des équipements pour booster l'offre locale en quantité et en qualité et stabiliser les prix.

4.4. MANIFESTATIONS DES CHOCS SUR L'ECONOMIE

Les chocs se font généralement ressentir sur l'économie de deux (02) façons à savoir : le ralentissement de la croissance économique et l'inflation.

4.4.1. Le ralentissement de la croissance économique

La croissance économique fait référence à l'évolution positive de la production des biens et services dans un espace donné sur une période donnée. Elle se mesure à partir du PIB qui est la

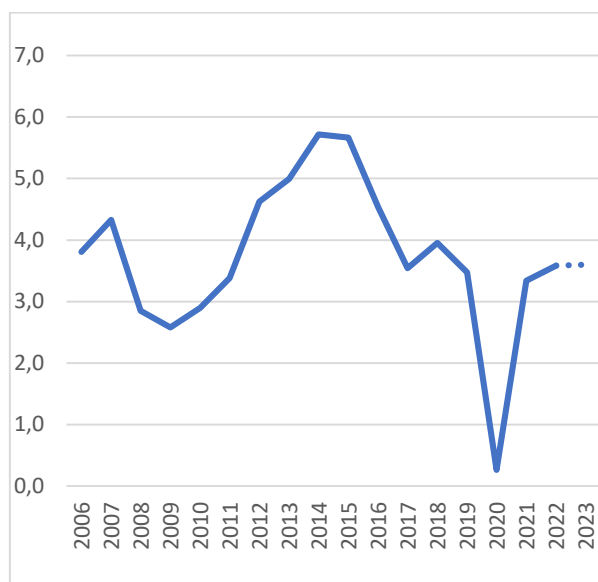
richesse générée par l'ensemble des activités de production. C'est-à-dire que la croissance économique est intrinsèquement liée à la bonne tenue des activités de production d'où sa sensibilité aux événements et phénomènes ayant un impact sur l'économie réelle.

Sur la période 2006-2023, l'évolution de la courbe de croissance économique du Cameroun affiche une alternation entre période de hausse et de ralentissement. De manière générale, on peut voir que le ralentissement de l'économie sur la période susmentionnée correspond à des périodes spécifiques à savoir :

- En 2008, le pays a perdu 1,5 point de croissance en raison notamment de la crise financière internationale ayant induit un durcissement des conditions d'accès aux financements et une flambée des cours des matières premières ;
- La période 2015-2017 durant laquelle le pays est passé d'une croissance de 5,7% à 3,5%. Cette baisse est principalement due aux effets cumulés de la survenue de la crise sécuritaire dans la région de l'Extrême-Nord en 2014 et du choc pétrolier de 2014-2016 ;
- La période 2018-2020 pendant laquelle le pays est passé de 4% à 3,5% en 2019, puis de 3,5% à 0,3% en 2020. Ce ralentissement est principalement imputable aux

effets négatifs de la crise des devises qu'a connu le pays en 2019 et la survenance de la pandémie de la Covid-19.

Figure 26 : évolution du taux de croissance économique du Cameroun



Source : MINEPAT

4.4.2. Inflation

L'inflation peut être le résultat d'un déséquilibre entre l'offre et la demande de biens et services. En effet, lorsque la demande globale augmente plus rapidement que l'offre, elle entraîne un ajustement à la hausse des prix. Les travaux sur les déterminants de l'inflation dans certains pays africains soulignent la prépondérance des chocs d'offre dans l'activation des tensions inflationnistes tels que les chocs sur les prix des matières premières, pénurie de la production due à des facteurs imprévisibles (problèmes climatiques,

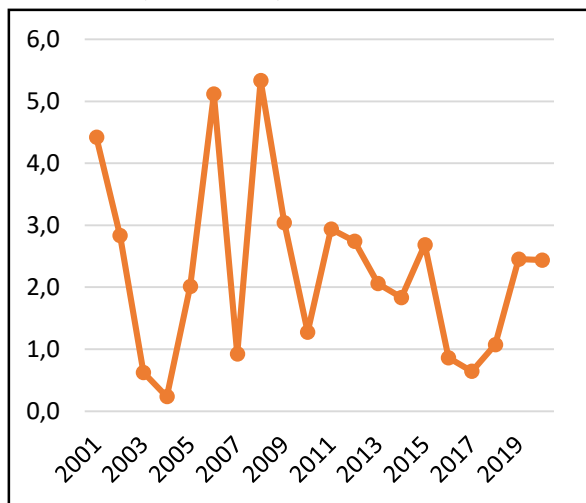
inondations, crises sécuritaires, etc.) ou à des politiques d'austérité.

Sur la période 2001-2020, le taux d'inflation au Cameroun a généralement été en dessous du seuil de 3%, arrêté comme critère de convergence multilatérale dans la CEMAC. Les dérapages ont notamment été enregistrés au cours des années 2001, 2006 et 2008. En 2008, les pressions inflationnistes ont été à l'origine des tensions sociales et ont contraint le Gouvernement à prendre un ensemble de mesures visant à lutter contre la vie chère.

Sur la période 2010-2020, le taux d'inflation au Cameroun est resté contenu à 1,9% en moyenne annuelle. Toutefois, il convient de souligner que depuis 2019, les pressions inflationnistes sont de nouveau observées, soutenues par la dynamique haussière de l'inflation importée dont la contribution est passée de 0,1 point en 2017 à 0,6 point en 2020. Ainsi, le taux d'inflation s'est situé à 2,5% en moyenne annuelle à cette période, en hausse de 0,6 point par rapport à la moyenne des 10 dernières années.

Depuis le début de l'exercice 2021, ces pressions inflationnistes ont été accentuées par la hausse sensible des coûts du fret et des prix de certains intrants (engrais) utilisés dans le cadre de la production agricole.

Figure 27 : Evolution du taux d'inflation au Cameroun (2002-2020)



Source : MINEPAT (2022)

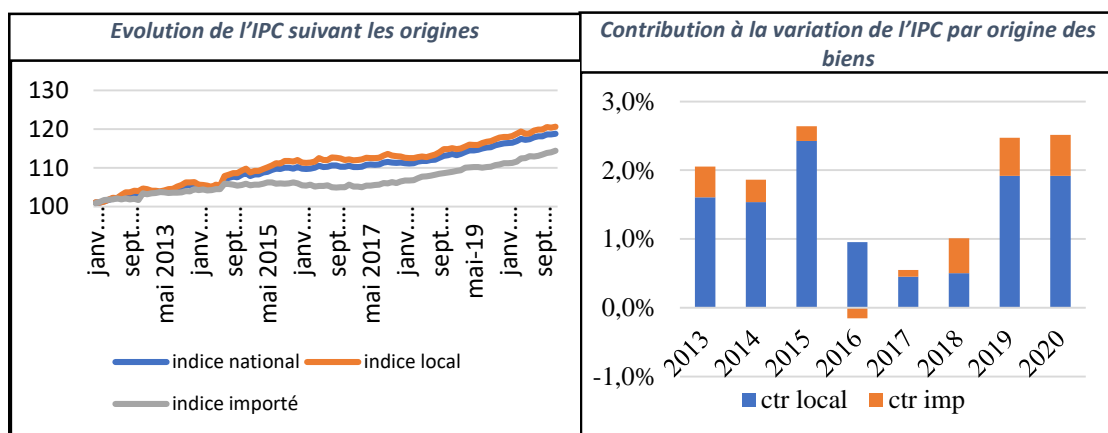
D'après les données de l'INS, l'inflation au Cameroun sur la période 2013-2020 est davantage induite par les biens

produits localement. En effet, la contribution desdits biens sur cette période a toujours été supérieure à celle des produits importés.

De plus, il apparaît que :

- entre 2010 et 2015, la contribution de l'inflation des biens importés s'était inscrite dans une tendance baissière. En 2016, elle a même été négative ;
- entre 2017 et 2020, cette contribution s'est de nouveau inscrite dans une dynamique haussière passant de 0,1 point en 2017 à 0,6 point en 2020

Figure 28 : Evolution de l'Indice des Prix à la consommation (IPC) suivant les origines des biens



Source : INS, 2022.

4.5. LES RESSORTS DE LA RESILIENCE

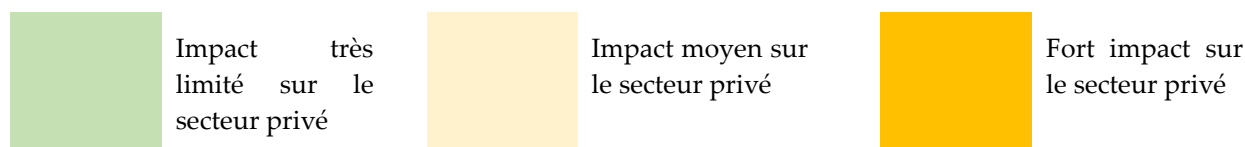
Les analyses précédentes ont montré que malgré l'ampleur des différents chocs auxquels le pays a été confronté, celui-ci a su faire preuve de résilience

pour se relancer sur le chemin de la croissance. Cette résilience a été possible du fait des mesures d'adaptation et d'atténuation prises par le secteur privé parallèlement aux mesures d'accompagnement mises en place par le Gouvernement.

Ainsi, le tableau suivant présente les mesures d'adaptation/atténuation adoptées par le secteur privé ainsi que

les mesures de soutien développées par le Gouvernement pour faire face aux différents chocs.

Tableau 13 : Matrice de présentation des mesures d'adaptation/atténuation mises en place par le secteur privé face aux différents chocs



Chocs	Mesures prises par le secteur privé	Mesures d'accompagnement mises en place par le Gouvernement
Hausse des prix des denrées de première nécessité	<ul style="list-style-type: none"> - L'ajustement des prix de certains produits en réponse à la hausse des prix à l'international des matières premières importés 	<ul style="list-style-type: none"> - baisse du prix de vente à la pompe de l'essence de 6 FCFA (5 FCFA pour le gazole et le pétrole) ; - revalorisation du salaire de base des fonctionnaires et agents de l'Etat de 15% et de 20% pour l'indemnité de logement ; - suspension des droits de douane sur certains produits de première nécessité (riz, huile végétale, poisson et farine) ; - mise sur pied de la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de grande consommation (MIRAP).
Crise sécuritaire dans la région de l'Extrême-Nord	<ul style="list-style-type: none"> - La délocalisation des unités de production ; - la réduction temporaire et/ou définitive des travailleurs ; - la mutation de l'offre de biens et services produits. 	<ul style="list-style-type: none"> - le renforcement de la présence militaire - l'octroi du statut de « zone économiquement sinistrée » à la Région de l'Extrême-Nord dans le but d'attirer les investissements ; - l'appui à l'assistance humanitaire et à la relance des activités économiques ; - la mise en œuvre du projet de reconstruction des zones détruites avec l'aide des partenaires au développement ; - l'adoption d'un plan présidentiel de reconstruction et de Développement de la Région de l'Extrême-nord.
Choc pétrolier 2014-2016	<ul style="list-style-type: none"> - l'ajustement du prix de certains produits du fait de la hausse des coûts de production en lien avec l'augmentation des prix du carburant à la pompe 	<ul style="list-style-type: none"> - l'ajustement de la politique de subvention des prix de carburants à la pompe ; - le renforcement de la politique de diversification de l'économie pour substituer certains produits importés dans le but de réduire la dépendance du pays aux importations

<p>Crise sécuritaire dans les régions du NOSO</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La délocalisation des unités de production ; - la réduction temporaire et/ou définitive des travailleurs ; - la mutation de l'offre de biens et services produits. 	<ul style="list-style-type: none"> - la mise sur pied d'un Plan Présidentiel pour la Reconstruction et le Développement (PPRD) des Régions du Nord-ouest et du Sud-ouest à travers trois axes d'intervention : (i) le renforcement de la cohésion sociale, (ii) la réhabilitation des infrastructures de base, (iii) la revitalisation de l'économie locale
<p>Crise des devises</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue avec les pouvoirs publics et proposition de solutions pour atténuer les effets de la crise ; - Suspension des importations de certains produits ; - le contingentement de l'importation de produits plus ou moins essentiels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accord d'une suite favorable aux demandes de sortie des devises adressées à la BEAC par les opérateurs économiques ; - L'amélioration du temps de traitement des demandes de transferts à l'international des opérateurs économiques ;
<p>Incendie de la SONARA</p>		<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place un Groupe de travail en charge de l'élaboration du plan réhabilitation de la SONARA. - La mise en place d'une taxe « soutien à la raffinerie » dans la structure des prix des produits pétroliers d'un montant de 47,88 FCFA /l ;
<p>Crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration d'un guide pratique de résilience pour les PME, PE et TPE par le GICAM. - L'adaptation de l'offre des biens et/ou services produits ; - L'utilisation des produits de substitution disponible localement ; - Les réductions temporaires et/ou définitives des effectifs, en privilégiant à 	<ul style="list-style-type: none"> - La Mise en place d'un fonds de relance économique au profit du secteur productif, destiné au renforcement des capacités et à la fourniture des subventions et des crédits à taux préférentiels en faveur des PME, en particulier dans les secteurs du tourisme, de l'artisanat, de l'élevage et de l'agriculture ; - La réduction de la dépendance alimentaire ; à travers (i) l'acquisition, la distribution et le suivi de l'utilisation des semences améliorés ; (ii) l'emblavement de 2500 Ha de terre et bas-fonds pour la production des spéculations à cycle court, dans les zones périurbaines des chefs-lieux des zones les plus touchées ; (iii) la réhabilitation des fermes semencières et production des engrais organiques dans les

	<p>l'immédiat les postes essentiels ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le recours aux mécanismes de financement informel tels que : les tontines, l'aide familiale, les prêts aux particuliers, etc. - Le développement du télétravail. 	<p>zones les plus impactées par la COVID-19 ; (iv) l'analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle des populations du fait de la COVID-19 ; (v) la constitution des stocks de sécurité de riz, maïs, et mil au bénéfice des régions vulnérables ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - La poursuite de l'apurement de la dette intérieure ; - L'apurement des stocks de crédits TVA.
Conflit russo-ukrainien	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche de substituts locaux - Ajustement des prix produits - Limitation des importations des produits pouvant être disponible localement ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Le maintien de l'abattement de 80% du taux du fret à prendre en compte pour la détermination de la valeur en douane des marchandises importées par voie maritime ; - la suspension des paiements de certains impôts et taxes au profit des acteurs du secteur des minoteries notamment la redevance de pesage à l'importation du blé (pour 6 mois), le programme d'évaluation de la conformité avant embarquement (PECAE), et l'acompte de l'impôt sur les sociétés ; - l'ajustement à la hausse de 5000 FCFA du prix de vente du sac de farine de blé de 50Kg et de 25 FCFA du prix de la baguette de pain de 200 grammes ; - l'augmentation du coût de subvention des prix de carburant à la pompe par le collectif budgétaire 2022 ; - la réduction des valeurs imposables applicables à l'importation des produits pétroliers raffinés.

4.6. ENSEIGNEMENTS TIRES SUR LA GESTION DES CHOCS ET DES MUTATIONS

4.6.1. Approches globales, stratégiques et cadres institutionnels

L'évaluation de l'approche globale de gestion des chocs et des mutations par le Gouvernement a consisté à interroger

d'une part les mécanismes et cadre de référence et d'orientation de l'action publique en cas de survenance d'un choc ou d'une mutation, d'autre part de l'implication et la prise en compte des autres acteurs notamment du secteur privé dans la formulation ainsi que l'opérationnalisation de la réponse. Ainsi, plusieurs observations se dégagent de l'analyse situationnelle.

La première observation étant l'absence de document de référence (stratégie, plan d'action, etc.) pour la gestion des crises économiques et financières. Le seul document qui a été adopté au Cameroun pour organiser un cadre commun destiné à orienter l'action des partenaires institutionnels, des organismes et autres en cas de crise est le plan national de contingence adopté en 2011. Ce plan dont la mise en œuvre a été confiée au MINAT, a une orientation marquée vers la protection civile notamment la gestion des catastrophes. Il a été accompagné par la création d'un fonds pour la gestion des catastrophes.

La seconde observation porte sur le cadre institutionnel qui organise les différentes instances de concertations et de coordination de l'action publique. Le Gouvernement privilégie toujours le dialogue à travers l'organisation des concertations et des consultations dans sa prise de décision. Toutefois, il faut relever que l'environnement politique a un grand impact sur le comportement des acteurs de la prise de décision. Ce qui se manifeste le plus souvent par des interventions des politiques dans la mise en œuvre des mesures prises, avec pour principales conséquences : la lenteur dans l'exécution des activités ;

la lourdeur dans la mise en œuvre des mesures et l'exclusion de certains acteurs importants du dialogue. Par ailleurs, même lorsque tous les acteurs auraient été conviés à la discussion, il subsiste une très faible implication de ceux-ci dans la mise en œuvre et le suivi des actions retenues. Le modèle de coordination et de suivi de la mise en œuvre de la réponse aux crises reste le plus souvent rattaché au niveau central. Ceci s'explique notamment par la nature des mesures mises en œuvre qui ne nécessitent pas forcément une décentralisation de la coordination comme c'était le cas de la gestion sanitaire ou des interventions des forces de défense.

Pour ce qui est des mutations, à l'exception du cas de l'accord post-Brexit, le pays dispose de plans d'adaptation de l'économie même si la revue a montré que ces stratégies n'ont pas été mises en œuvre. Les cadres institutionnels et législatifs ainsi que les concertations menées avec les acteurs ont été efficaces. Seulement, pour ce qui est de la coordination, elle est toujours au niveau central alors que l'adaptation à une mutation est stratégique et doit être coordonnée à tous les niveaux pour s'assurer de l'adhésion de tous les acteurs.

Tableau 14 : Situation de l'approche globale lors de la riposte aux effets néfastes des chocs et des mutations

	Stratégie, programme et plan national globale de réduction des risques économiques	Cadres institutionnels et législatifs nationaux	Concertation avec l'ensemble des acteurs	Coordination aux niveaux local, régional, national et international
1. CHOCS				
Crise alimentaire de 2008				
Crise sécuritaire dans la région de l'Extrême-nord				
Crise sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest				
Choc pétrolier 2014-2016				
Crise des devises de 2019				
Pandémie du covid-19				
Incident du site de la SONARA de Limbe en 2019				
Conflit russo-Ukrainien				
2. MUTATIONS				
APE				
Accord Post Brexit				
Accord de la ZLECAf				

Inexistant : Existant mais inefficace : Existant et efficace : Pas concerné :

4.6.2. Eléments clés de la préparation

Le processus de préparation de la réponse vise à établir une capacité d'intervention permanente pour faire face à diverses situations susceptibles de perturber le Cameroun en mettant en place une série de mesures de préparation. Ces mesures comprennent notamment : (i) la planification de contingence ; (ii) l'analyse et le renforcement des capacités ; (iii) la

surveillance des risques, la prévision et l'alerte rapide ; (iv) la gestion et la communication de l'information.

La planification de contingence est l'ensemble des moyens et stratégies mis en place afin de permettre aux unités d'assurer le maintien de leurs activités en cas d'urgence ou de crise. Sur cet aspect, le pays s'en est bien sorti aussi bien face aux chocs qu'aux mutations, à travers la mise en place de mesure

ayant permis de soutenir le pouvoir d'achat et assurer le maintien et le relèvement de l'activité économique. Toutefois l'absence ou la faiblesse de ce mécanisme pour faciliter leur mise en œuvre réduisent considérablement les effets escomptés.

S'agissant de la composante « analyse et renforcement des capacités », on peut voir qu'aucune mesure allant dans ce sens n'a été prise lors de la crise alimentaire de 2008, de la crise sécuritaire dans les Régions du Nord-ouest et du Sud-ouest et lors de la pandémie de la Covid-19.

De façon générale, les composantes « surveillance des risques, la prévision et l'alerte rapide » et « gestion de l'information et de la communication »

sont celles où l'Etat a connu le plus de manquements. Cela s'explique d'une part, par le fait que malgré la multitude de structures de surveillance économique et de veille stratégique (DAPE, DPPS, DPB, INS, etc.), le volet « alerte » est encore embryonnaire voire inexistant. En outre, il n'existe pas une instance de centralisation de l'ensemble des éléments de veille capable d'impulser le mécanisme d'alerte rapide, obligeant le pays à toujours être dans une situation de réaction face à une crise aux effets pervers. D'autre part, par le fait que la centralisation de la coordination et la gestion des mesures de riposte ne favorisent pas la transmission des informations à l'ensemble des parties impliquées.

Tableau 15 : Situation de la préparation lors de la riposte aux effets néfastes des chocs et des mutations

	Planification de contingence	Analyse et renforcement des capacités	Surveillance des risques, prévision et alerte rapide	Gestion de l'information et la communication
1. CHOCS				
Crise alimentaire de 2008				
Crise sécuritaire dans la Région de l'Extrême-Nord				
Crise sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest				
Choc pétrolier 2014-2016				
Crise des devises de 2019				
Pandémie du covid-19				
Incident du site de la SONARA de Limbe en 2019				
Conflit russo-Ukrainien				
2. MUTATIONS				
Accord de Partenariat Economique				
Accords de Brexit				
Accord de la Zone de libre-échange continentale africaine				

Inexistant : Existant mais inefficace : Existant et efficace : Pas concerné :

4.6.3. Capacité de réponse

La capacité de réponse aux chocs ou aux mutations touche essentiellement trois critères : (i) les services ou les comités de riposte ; (ii) le relèvement rapidement des chaînes de valeur vulnérable et de l'activité économique ; (iii) l'affectation des ressources humaines, matérielles et financières.

A l'observation, la question de la gestion des urgences est une pratique bien ancrée au Cameroun. C'est peut-être cette caractéristique qui forge la résilience du pays face aux chocs et mutations. Les services d'urgence et

dispositifs prévisionnels circonstanciels prennent souvent la forme de comité national avec démembrement régional selon le problème. Le cas de la gestion de la pandémie de la Covid-19 en est un exemple.

De l'analyse réalisée, il ressort que le pays dispose de réels atouts de riposte face aux chocs et mutations, notamment en ce qui concerne l'existence de services d'urgence et de dispositif prévisionnel. Toutefois, les actions menées dans ce sens peinent à atteindre pleinement les objectifs escomptés, du fait du manque de financement.

Tableau 16 : Situation de la capacité de réponse

TYPE DE CHOC OU MUTATION	SERVICES D'URGENCE ET DISPOSITIFS PREVISIONNELS	INTEGRER LE RELEVEMENT RAPIDE DANS LA PREPARATION A LA REPONSE	AFFECTATION DES RESSOURCES ET FINANCEMENT
1. CHOCS			
Crise alimentaire de 2008			
Crise sécuritaire dans la Région de l'Extrême-nord			
Crise sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest			
Choc pétrolier 2014-2016			
Crise des devises de 2019			
Incident du site de la SONARA de Limbe en 2019			
Pandémie du covid-19			
Conflit russo-Ukrainien			
2. MUTATIONS			
Accord de Partenariat Economique			
Accords de Brexit			
Accord de la Zone de libre-échange continentale africaine			

Inexistant : Existant mais inefficace : Existant et efficace : Pas concerné :

Par ailleurs, une analyse des FFOM du dispositif de réponse/adaptation aux chocs et aux mutations a été réalisée, et

les résultats sont consignés dans le tableau suivant.

Tableau 17 : Analyse des FFOM du dispositif de réponse/adaptation aux chocs et aux mutations

FORCES	FAIBLESSES
<ol style="list-style-type: none"> 1. Multitude de structure de surveillance et de prévision 2. Prise de décision en privilégiant le dialogue 3. Cadre institutionnel et législatif cohérent 4. Coordination dans la mise en œuvre 5. Intégration de la question de relèvement dans la réponse 6. Forte capacité à fonctionner dans l'urgence 7. Existence d'un plan de contingence au niveau du MINAT 8. Prise en compte des enjeux au plus haut niveau de l'Etat (Présidence) 9. Disponibilité des fonds d'investissements et de fonctionnement imprévu 10. Mise en place des Fonds de solidarité 11. Diversification de l'économie 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Absence d'une stratégie globale de réponse et riposte face aux chocs et mutations 2. Dispositif d'alerte embryonnaire 3. insuffisance dans la communication 4. Faiblesse dans la centralisation de l'information 5. Manque de moyens financiers pour assurer le renforcement des capacités 6. Manque de Ressources Financières, Matérielles pour mettre en œuvre et suivre le relèvement 7.
OPPORTUNITES	MENACES
<ol style="list-style-type: none"> 1. Adoption de plusieurs réformes notamment dans la gestion des finances publiques, le développement du secteur rural, les marchés publics 2. Accélération du processus de décentralisation 3. Mise en œuvre de la politique d'import substitution 4. Mise en œuvre de la SND30 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Forte concentration de la coordination au niveau central 2. Dégradation de la confiance des populations envers l'Etat 3. Abandon de la politique publique en cours de mise en œuvre 4. Forte dépendance de l'économie vis-à-vis de l'extérieur

4.6.4. Synthèse de l'analyse situationnelle

Au cours des deux dernières décennies, le Cameroun a dû prendre des mesures de politique publique pour faire face aux conséquences socioéconomiques des chocs et des mutations. La

description des effets de ces mesures ainsi que l'analyse du mécanisme de gestion des crises ont permis de comprendre pourquoi la réponse aux chocs et mutations est peu efficace. Les mesures d'anticipation sont quasi inexistantes. Tandis que dans l'action, le pays fait face à de nombreux

dysfonctionnements qui entravent la mise en œuvre des mécanismes d'adaptation.

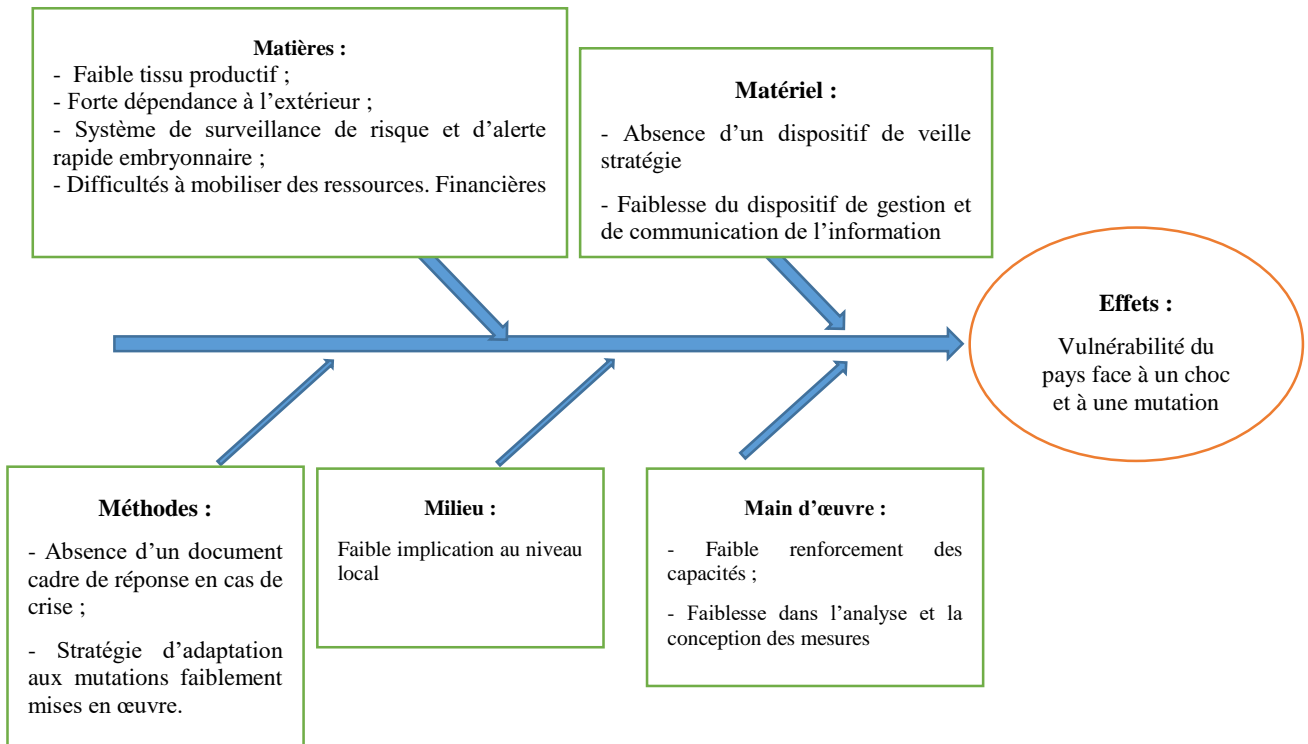
Le diagramme de « cause-effet » ci-dessous présente de manière synthétique les principales causes de l'inéfficacité de la réponse. Elles se regroupent en cinq grands groupes, à savoir :

- **Méthode** : il n'existe pas de document cadre qui définit et encadre la gestion de crise. Pour les mutations, les stratégies sont élaborées mais pas suffisamment mises en œuvre.
- **Matière** : le tissu productif local est encore faible et fortement dépendant de l'extérieur. Il y'a une faible capacité de stockage des produits pétroliers (les réserves de sécurité) ; des difficultés à mobiliser les ressources financières ; et une insuffisance de la recherche et de l'innovation.
- **Milieu** : la coordination est concentrée au niveau central et une faiblesse dans la concertation de tous les acteurs notamment au niveau de leur implication dans la mise en œuvre. Le Cameroun a adopté plusieurs réformes notamment dans la gestion des

finances publiques, le développement du secteur rural, les marchés publics, pour n'en citer que cela. Dans la mise en œuvre, on observe la non-appropriation des mesures de politiques économiques par différentes administrations sectorielles, une faiblesse dans la coordination et le suivi de la mise en œuvre des mesures de politiques, une faible appropriation des réformes par les administrations sectorielles (lenteur dans la mise en œuvre des réformes, une faible application des mesures prises dans le cadre des réformes.) ; des problèmes d'asymétrie d'informations.

- **Matériel** : absence de mécanisme pour faciliter la mise en œuvre de la planification de contingence ; absence de mécanisme pour assurer le suivi/évaluation de la réponse ; absence d'un dispositif de veille stratégique ; faiblesse du dispositif de gestion et de communication de l'information.
- **Main d'œuvre** : faiblesse dans le renforcement des capacités des acteurs : faiblesse dans l'analyse ; insuffisance dans la conception des mesures.

Figure 29 : Diagramme de causes à effets lors de la survenance d'un choc et d'une mutation

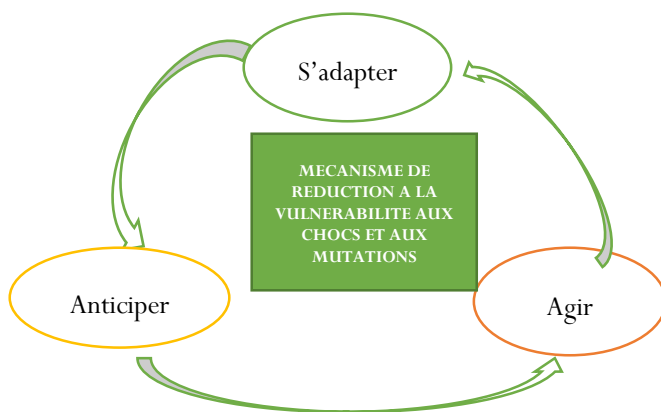


Source : MINEPAT (2022).

CHAPITRE 5 : MECANISME DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE FACE AUX CHOCS ET AUX MUTATIONS

Sur la base des enseignements tirés, il a été relevé que le bilan mitigé des mesures de politique prises pour contenir les effets négatifs des chocs et mutations est attribuable à des manquements dans les éléments clés de la préparation, de la coordination, mais aussi à une insuffisance des moyens financiers. Pour y remédier, le présent chapitre propose un mécanisme de réduction de la vulnérabilité du pays à travers trois (03) axes complémentaires : (i) Mesures d'anticipation ; (ii) Mesures d'action ; (iii) Mesures d'adaptation/atténuation.

Figure 30 : Cycle du mécanisme de réduction de la vulnérabilité de l'économie aux chocs et aux mutations



5.1. AXE 1 : MESURES D'ANTICIPATION

Les mesures de politique proposées visent principalement à renforcer les éléments clés de la préparation à un choc ou à une mutation. Elles se regroupent en trois composantes que sont :

- le renforcement de l'offre locale par la poursuite de la mise en œuvre de la politique d'import/substitution ;
- la gestion décentralisée et prévention des crises ;
- le renforcement du système d'alerte et de veille économique et l'appui à la recherche et à l'innovation.

5.1.1. Composante 1.1 : Renforcement de l'offre locale par la poursuite de la mise en œuvre de la politique d'import/substitution

Le renforcement de l'offre locale réduira énormément la dépendance de l'économie nationale vis-à-vis de l'extérieur en cas de survenance d'un choc ou d'une mutation. Pour cela, il sera question de poursuivre la mise en œuvre de la politique d'import/substitution en s'intéressant notamment au développement de l'offre en intrants et en équipements agricoles. De manière spécifique, il s'agit de : (i) assurer un accès régulier des producteurs à des intrants de qualité et à un coût compétitif ; (ii)

renforcer la production et la transformation des produits agropastoraux et halieutiques ; (iii) faciliter l'accès au financement des petits et moyens producteurs.

Objectif spécifique 1.1.1 : Assurer un accès régulier des producteurs à des intrants de qualité et à un coût compétitif.

Activité 1.1.1.1 : Renforcement du système d'information sur les marchés d'intrants et d'équipements agricoles

Il s'agit de : (i) constituer une base de données des producteurs pour faciliter la distribution des intrants et équipements agricoles ; (ii) mettre en place un observatoire national sur les intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires dont l'objectif principal serait d'assurer l'offre en intrants et équipements agricoles. A cet effet, il devra notamment produire et diffuser les bulletins d'information sur les marchés d'intrants et d'équipements agricoles et organiser des rencontres d'échanges entre les organisations des producteurs agricoles, les fournisseurs et les fabricants d'intrants et d'équipements agricoles.

Activité 1.1.1.2 : Augmentation des capacités de production et de stockage des semences/plants de qualité

Les actions à mener devraient porter sur : la réhabilitation et la dotation des fermes semencières notamment en

chaînes de conditionnement des semences et plants ; l'aménagement des nouveaux espaces de production de semences (animales et végétales) de grande consommation.

Activité 1.1.1.3 : Identification et formation des multiplicateurs privés de semences de grande consommation

Il s'agit de : (i) concevoir les modules de formation sur la multiplication des semences ; (ii) organiser les ateliers de formation des opérateurs privés sur la multiplication des semences ; (iii) mettre en place des plateformes de partenariats publics-privés pour développer des systèmes industriels de pépinières à haut rendement ; (iv) créer de nouvelles unités régionales de production des semences végétales et animales.

Activité 1.1.1.4 : Renforcement des capacités commerciales des organisations des producteurs

Les interventions porteront sur : la conception des modules de formation adaptés au niveau d'instruction et de compréhension des Organisations des Producteurs Agricoles (OPA) ; l'organisation des ateliers de formation des OPA sur l'achat des intrants et d'équipements agricoles aux meilleures conditions possibles.

Activité 1.1.1.5 : Soutien des producteurs à l'utilisation à grande échelle des intrants et équipements agricoles

Les actions devraient porter sur : la mise en place des boutiques régionales d'intrants et d'équipements ; la promotion des commandes groupées ; la mise en réseaux des boutiques d'intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires ; la mise en place des centrales communales d'approvisionnement en intrants et en aliments pour animaux et poissons.

Activité 1.1.1.6 : Renforcement des capacités des inspecteurs semenciers sur la connaissance des caractéristiques des variétés diffusées et les itinéraires de production des semences/plants

Les interventions devraient porter sur : la conception des modules de formation sur les caractéristiques des variétés diffusées et les itinéraires de production des semences et plants ; (ii) l'organisation des séminaires de formation des inspecteurs semenciers sur la connaissance des caractéristiques des variétés diffusées et les itinéraires de production des semences/plants.

Activité 1.1.1.7 : Augmentation de la production des intrants (semences, aliments pour animaux et halieutiques, et engrais)

Les actions porteront sur : (i) l'accompagnement du secteur privé à renforcer la production d'alevins de bonne qualité ainsi que l'élevage des géniteurs d'alevins et la production locale des semences pour volaille

(grands parentaux et parentaux) ; (ii) le renforcement de la production d'aliments pour volaille, porc et poissons ; (iii) l'investissement privé dans la production de l'élevage naisseur ; (iv) l'organisation des campagnes d'inséminations bovine, ovine et porcine ; (v) l'implantation d'une unité de production des engrais.

Objectif spécifique 1.1.2 : Renforcer la production et la transformation des produits agropastoraux et halieutiques

Activité 1.1.2.1 : Constitution des moyennes et grandes exploitations agropastorales

Les interventions devraient porter sur : l'aménagement des grands espaces de production des principales spéculations agropastorales et halieutiques (riz, maïs, mil/sorgho, soja, poisson, lait) et l'attribution des grands espaces de production aménagés aux groupements de producteur, et/ou aux entreprises industrielles.

Activité 1.1.2.2 : Développement des techniques de stockage et de conservation des produits agricoles dans les grands bassins de production

Les actions porteront sur : la construction et l'équipement des infrastructures de stockage et de conservation des produits agricoles dans les grands bassins de production.

Activité 1.1.2.3 : Promotion de la transformation des cultures substitués du blé

Les interventions devraient porter sur : (i) l'acquisition et l'installation des unités de stockage et de transformation des cultures substitués du blé en farine panifiable ; (ii) la mise en place d'un dispositif d'allègement fiscal au profit des entreprises qui incorporent les farines locales dans leur production ; (iii) la poursuite du plaidoyer pour une suppression progressive des avantages fiscaux-douaniers accordés aux importations de blé dur et/ou de farine de blé.

Activité 1.1.2.4 : Renforcement des capacités des organisations des producteurs agricoles en technique de stockage, de transformation et de commercialisation des produits agricoles

Cette activité consiste à : concevoir des modules de formation en technique de stockage, de transformation et de commercialisation des produits agricoles ; organiser des ateliers de formation des organisations des producteurs en technique de stockage, de transformation et de commercialisation des produits agricoles.

Activité 1.1.2.5 : Renforcement des capacités de stockage, de transformation et de distribution du

poisson au bénéfice du monde des pêcheurs

Il s'agit de construire des infrastructures de conservation et de transformation des produits de la pêche dans les barrages de retenue d'eau (Lom Pangar, Lagdo, Mbakao, Mekin, Mem'vele, Nachtigal, etc.).

Activité 1.1.2.6 : Développement de l'aquaculture au Cameroun

Les interventions devraient porter sur : la conception des modules de formation sur les techniques d'aquaculture (pisciculture en cages flottantes et en bacs) ; l'organisation des campagnes de vulgarisation dans les dix (10) régions du pays sur les techniques d'aquaculture (pisciculture en cages flottantes et en bacs).

Activité 1.1.2.7 : Développement des filières bovines, porcines, avicoles, ovines et caprines

Cette activité consiste à : mettre en place une plateforme d'échange entre les acteurs des différentes filières ; organiser les ateliers de sensibilisation des différents acteurs sur leur regroupement en coopératives ; structurer les interprofessions pour chacune des filières.

Activité 1.1.2.8 : Amélioration des services vétérinaires

Il s'agit de développer une offre satisfaisante en service vétérinaire. A cet effet, il sera question de les

rapprocher des unités de production et de renforcer les capacités de production de LANAVET.

Activité 1.1.2.9 : Construction des pôles de production, de transformation, de conservation et de stockage des produits d'élevage

Il s'agit de poursuivre la construction des abattoirs, des aires d'abattage, des entrepôts frigorifiques et des parcs de vaccination.

Objectif 1.1.3 : Faciliter l'accès au financement

Activité 1.1.3.1 : Facilitation de l'accès des producteurs locaux au financement

Les actions devraient porter sur : (i) la création des plateformes de dialogue entre organisations des producteurs agricoles, associations de commerçants et partenaires (institutions financières, transporteurs, etc.) ; (ii) la conclusion des protocoles d'accord entre les organisations des producteurs agricoles, les associations de commerçants et les institutions financières nationales pour le financement des intrants et équipements agricoles ; (iii) la campagne de promotion destinée aux banques nationales pour dynamiser l'investissement en milieu agricole ; (iv)

la mise en place d'un fonds national de financement des achats d'intrants et équipements agricoles.

Activité 1.1.3.2 : Développement des systèmes d'épargne intrants, équipements agricoles, et de warrantage

Les interventions porteront sur : (i) la conception des modules de formation sur le développement des systèmes d'épargne-intrants et équipements agricoles, et de warrantage ⁷; (ii) la formation de formateurs des organisations des producteurs et des responsables des projets partenaires sur les techniques de warrantage ; (iii) l'information/formation de formateurs et responsables des IMF sur les techniques de warrantage ; (iv) la formation des producteurs agricoles sur le développement des systèmes d'épargne d'intrants et d'équipements agricoles.

Activité 1.1.3.3 : Mise en place de l'assurance agricole

Il s'agit de concevoir des modules de formation sur le mode de fonctionnement de l'assurance agricole et former les producteurs agricoles à une bonne compréhension du mode de fonctionnement de l'assurance agricole.

⁷ Le warrantage est un système de crédit rural qui consiste pour une organisation paysanne et/ou ses membres producteur à obtenir un prêt en mettant en

garantie un produit agricole non périssable (mil, sorgho, riz, maïs, arachide, etc.) et susceptibles d'augmenter de valeur.

5.1.2. Composante 1.2 : Gestion décentralisée et prévention des crises

La loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des CTD, attribue aux CTD, un rôle significatif en matière de prévention et de gestion des crises au Cameroun. En son article 157, les CTD sont responsables de « l'élaboration et la mise en œuvre des plans communaux spécifiques de prévention des risques et d'intervention d'urgence en cas de catastrophe ». L'incorporation de perspectives locales dans les décisions et les activités permet également de faire en sorte que les changements dans la vulnérabilité et la perception des risques soient reconnus et pris en compte dans les processus institutionnels, les évaluations des risques et autres programmes et politiques.

Par ailleurs, il est primordial de renforcer la capacité de réponse du Gouvernement au niveau local afin de mieux contenir les effets non-souhaités des chocs ou mutations. Pour y parvenir deux objectifs devraient être mis en avant, il s'agit de : (i) former les responsables des CTD à la gestion des risques ; et (ii) Impliquer les CTD dans la prise de décision.

Objectif 1.2.1 : former les responsables des CTD à la gestion des risques

Activité 1.2.1.1 : Accélération de la mise en place de la fonction publique locale

Il s'agit d'adopter le décret portant statut général de la fonction publique locale.

Activité 1.2.1.2 : Appui des CTD dans l'encadrement des secteurs vulnérables

Cette activité permettra d'organiser avec les CTD des missions de ciblage des activités vulnérables afin de former les entrepreneurs locaux dans la protection de leur investissement en cas de survenance d'un choc ou d'une mutation. Aussi, cette activité d'accompagner les CTD dans l'élaboration des plans de contingence locale pour les filières vulnérables.

Objectif 1.2.2 : Impliquer les CTD dans la prise de décision

Activité 1.2.2.1 : Renforcement des cadres de dialogue sur la préparation du budget

Le Gouvernement devrait davantage impliquer les CTD dans le processus d'élaboration du budget. En intégrant systématiquement les CTD dans le processus de prise de décisions ainsi que de leur mise en œuvre, les CTD devront devenir la première instance de dialogue entre l'Etat et les populations. En effet, à partir d'une approche participative, le rôle des CTD devra permettre d'exploiter plus efficacement

les projets locaux tout en prenant en compte des questions spécifiques telles que les facteurs culturels et contextuels.

Activité 1.2.2.2 : Facilité le dialogue entre les CTD et les partenaires techniques et financiers.

Il s'agit de mettre sur pied un forum sur le développement local, permettant aux PTF de discuter directement avec les CTD et d'apporter leur soutien dans les activités pouvant rendre l'activité économique plus résiliente.

5.1.3. Composante 1.3 : Renforcement du système d'alerte et de veille économique

L'objectif de cette composante est de mettre en place un Système d'Alerte et de veille économique (SAVE) permettant d'identifier un certain nombre de risques (endogène ou exogène) susceptibles de générer des déséquilibres macroéconomiques au Cameroun, et de bâtir un ensemble d'indicateurs nécessaires pour anticiper la survenance desdits risques. Pour ce faire, il faudra : (i) Mettre en place le tableau de bord d'alerte et de veille économique ; (ii) Améliorer l'efficacité du dispositif informationnel.

Objectif 1.3.1 : Mettre en place un dispositif d'alerte rapide et de veille économique

Activité 1.3.1.1 : Création d'une unité d'alerte rapide et de veille économique

Il est question de mettre sur pied un cadre institutionnel efficace et dédiée uniquement à l'alerte et la veille économique.

Activité 1.3.1.2 : Opérationnalisation du tableau de bord d'alerte et de veille économique.

Il s'agit de mettre en place un tableau de bord d'alerte et de veille économique. Ce tableau mettra en exergue les facteurs de risques sur les dimensions les plus pertinentes des déséquilibres macroéconomiques et des pertes de compétitivité. Ainsi, il faudra : (i) construire une base de données des indicateurs de veille ; (ii) assurer leur mise à jour régulière ; (iii) analyser leur évolution ; (iv) produire trimestriellement une note d'évaluation des risques et d'alerte.

Activité 1.3.1.3 : Renforcement des capacités du personnel en charge du fonctionnement du dispositif d'alerte rapide et de veille économique

Il s'agit d'organiser des séminaires de formation sur le dispositif d'alerte et de veille et des voyages de benchmarking dans des pays ayant réussi dans la mise en place du dispositif d'alerte et de veille.

Objectif 1.3.2 : Améliorer l'efficacité du dispositif informationnel

Activité 1.3.2.1 : Facilitation de l'échange d'information stratégique entre les acteurs en charge de la gestion des risques majeurs

Il est question de mettre en place une plateforme d'échanges ou relais (points focaux) entre les différents acteurs impliqués dans la gestion des chocs et des mutations au Cameroun. Ceci dans l'optique de permettre la circulation de l'information entre les systèmes d'alerte précoce aux niveaux local et national.

Activité 1.3.2.2 : Mise sur pied des bases de stockage des données stratégiques

Pour une meilleure réponse en cas de survenance d'un choc et d'une mutation, il serait nécessaire de créer un data center dédié aux données stratégiques.

Activité 1.3.2.3 : Mise sur pied d'un dispositif de riposte face aux attaques informationnelles.

Le but ici est de doter l'Etat d'un dispositif de protection capable aussi bien d'anticiper que de réagir face à tous risques d'attaques informationnelles.

Activité 1.3.2.4 : Mettre sur pied un dispositif de renseignement économique préalable au service des administrations

Il s'agit de fournir aux administrations en temps opportun l'information nécessaire à la prise de décision.

Activité 1.3.2.5 : Renforcement de l'utilisation des instruments de protection de l'espace économique

Il est question de renforcer la protection du marché national (produits locaux) face aux importations en mobilisant tous les outils de protection du marché national et de les organiser en action publique coordonnée et cohérente de façon à limiter les importations des produits qui peuvent être produits localement.

5.1.4. Composante 1.4 : Appui à la recherche et à l'innovation

La recherche et l'innovation s'appuient sur le dispositif de veille technologique nécessaire dans l'anticipation des chocs et des mutations car elles permettent de préparer notre pays à se doter des capacités de résilience.

Dans cette composante, il est question de veiller à l'atteinte des objectifs ci-après : (i) Créer un Fonds National pour la Recherche-Développement et l'innovation afin de la soutenir et de promouvoir le Partenariat Public-Privé ; (ii) Mettre en place un Système National de Recherche et d'Innovation (SNRI⁸).

⁸ Selon l'OCDE, un système d'innovation est un réseau d'institutions publiques et privées qui par leurs activités et leurs interactions créent, accumulent et transfèrent des connaissances, des compétences et des objets qui sont à l'origine de technologies et

de produits nouveaux. Ces institutions sont des entreprises, des Universités, des organismes de recherche publique, des associations professionnelles ou scientifiques, des organismes

Objectif 1.4.1 : Créer un Fonds National pour la Recherche-Développement et l'innovation afin de la soutenir et de promouvoir le Partenariat Public-Privé

Le Fonds national pour la recherche-développement et l'innovation pourrait contribuer aux activités susmentionnées.

Activité 1.4.1.1 : Financement des programmes et des projets de recherche scientifiques

Il est question de prioriser dans le cadre des appuis budgétaires, les cycles de coopération, la préparation du budget et la revue des réformes, le financement des programmes et projets sur le développement de la recherche scientifique et de l'innovation permettant d'améliorer les rendements et la rentabilité dans le segment de la production.

Activité 1.4.1.2 : Accompagnement du processus de maturation des projets de recherche et d'innovation

Il est question de : (i) créer un organisme de financement pour soutenir les activités de maturation des projets de recherche et d'innovation tant dans les institutions publiques que dans le secteur privé ; (ii) élaborer et conduire la recherche sur la production des semences de pré-base et de base,

l'introduction et le développement de nouvelles variétés ; (iii) sensibiliser sur la production et la transformation locale des produits agro-sylvo-pastoraux.

Activité 1.4.1.3 : Renforcement des capacités scientifiques, technologiques et innovatrices des résultats de la recherche

Il est question de doter au niveau central et local des équipements de pointe, contribuant à booster la production locale et de renforcer les capacités des acteurs des différentes filières agro-sylvo-pastorales.

Objectif 1.4.2 : Mettre en place un Système National de Recherche et d'Innovation (SNRI)

Activité 1.4.2.1 : Renforcement du dispositif national de valorisation, de vulgarisation et de transfert des résultats de la recherche

Cette activité se fera à travers la mise en place de cellules dédiées dans les chambres de commerce ceci afin de réduire l'écart entre la recherche et le monde de l'entreprise.

Activité 1.4.2.2 : Promotion de la recherche et de l'innovation

Il est question de promouvoir les incubateurs d'entreprises et les startups.

publics, parapublics ou privés ou encore des organismes de la propriété intellectuelle

Activité 1.4.2.3 : Elaboration d'une stratégie de partenariat international dans le domaine de la recherche

Le but de cette activité est de capter les technologies et les connaissances qui auraient une plus-value significative pour le développement du Cameroun.

Activité 1.4.2.4 : Suivi des activités innovantes à forte potentialité pour l'économie camerounaise

Il s'agit d'établir la situation de référence en matière d'innovation, afin de prendre des mesures pour capter les produits innovants et mieux anticiper les besoins de développement.

5.1.5. Composante 1.5 : Elaboration des plans d'urgence et de secours spécifiques aux risques

L'objectif serait de se doter des plans d'urgence et de secours afin d'orienter les interventions du Gouvernement, des partenaires institutionnels, des organismes et autres intervenants en cas de survenance d'un choc ou d'une mutation. Le plan national de contingence adopté en 2011 pourrait à cet effet être révisé.

Objectif 1.5.1 : Se doter des outils de réponse aux chocs et aux mutations.

Activité 1.5.1.1 : Diagnostic permanent de l'environnement socio-économique

En effet, il s'agit d'analyser constamment l'ampleur des risques afin de juger de la nécessité d'actualiser

ou d'élaborer les plans d'urgence et de secours.

Activité 1.5.1.2 : Mise en place de bases de données sur les secteurs vulnérables

Cette activité se fera à travers les enquêtes pour mieux cibler les secteurs vulnérables.

Activité 1.5.1. 3 : Définition des intervenants dans la gestion des risques

Il s'agit d'identifier et de préciser les rôles et responsabilités des différents acteurs

5.2. AXE 2 : MESURES D'ACTION

L'action porte sur la mise en œuvre de plans d'urgence et de secours destinés à assurer la couverture efficiente des risques. A cet effet, les activités suivantes devront être mises en œuvre :

Activité 2.1 : Mise en place du Comité de gestion du risque.

Il s'agit de : (i) lancer la signature des textes règlementaires des décrets portant la mise en place de l'équipe en charge de l'exécution des plans d'urgences, (ii) organiser des séances des travaux et des réunions de crise.

Activité 2.2 : Sensibilisation de la société civile, du secteur privé et les partenaires techniques et financiers

Cette activité permet de s'assurer de l'adhésion, du soutien de toutes les parties prenantes. Ce qui constitue un gage de succès de la réponse.

Activité 2.3 : Mobilisation de ressources financières

Afin d'agir promptement lors de la survenance d'un choc ou d'une mutation, il sera question pour le Gouvernement de prendre les dispositions appropriées en vue d'assurer la mobilisation rapide des ressources. Par ailleurs, le Gouvernement pourrait s'appuyer sur d'autres mécanismes de mobilisation des ressources financières. Il s'agit entre autres : (i) des levées des fonds ; (ii) des ressources résiduelles des projets clôturés ; (iii) des ressources issues de la ré-fiscalisation de certains produits importés ; (iv) des ressources mises à disposition par les PTF ; (v) des ressources issues de la diaspora.

Activité 2.4 : Elaboration et mise en œuvre d'un plan de riposte

Le plan de riposte devra contenir à la fois des actions prévues dans le plan de contingence ainsi que des actions qui permettront le relèvement rapide de l'économie. Par conséquent, ce plan très détaillé fixera les facilités et les modalités de mise en œuvre des mesures de soutien aux entreprises et aux ménages. Pour cela, il faudra

mobiliser les informations du Registre Social Unifié du Cameroun.

5.3. AXE 3 : MESURES D'ADAPTATION ET D'ATTENUATION

Avec la succession des chocs et mutations intervenus depuis 2000, il est recommandé d'élaborer un plan de relance de l'activité économique et d'assurer le suivi-évaluation des mesures de riposte.

5.3.1. Composante 3.1 : Elaboration et mise en œuvre d'un plan de relance de l'activité économique

Le plan de relance de l'activité économique vise à relever le tissu économique une fois que les effets des chocs et des mutations soient passés, ceci par des mesures incitatives que sont les appuis financiers et techniques à travers des dons, des prêts, des subventions surtout des accompagnements dans l'élaboration des projets d'adaptation pour une économie prospère.

Objectif 3.1.1 : Elaboration d'un plan de relance de l'activité économique

L'élaboration d'un plan de relance de l'activité économique devrait s'appuyer sur les mesures d'anticipation présentées pour s'assurer de la mise en place d'un mécanisme de résistance aux chocs et d'adaptation aux mutations.

Ces mesures devront être complétées par des mécanismes d'accompagnement appropriés. Ces mécanismes peuvent prendre la forme d'appui financier et non financier au secteur productif.

Activité 3.1.1.1 : Appui non financier

Les types d'appuis non financiers que l'État pourrait accorder sont : (i) le diagnostic et mise à niveau des entreprises ; (ii) les incitations fiscal-douanière ; (iii) la structuration des filières de production en coopératives ou interprofessions ; etc.

Activité 3.1.1.2 : Appui financier

L'objectif recherché à travers les appuis financiers serait l'amélioration des conditions d'accès à des financements adaptés.

Objectif 3.1.2 : Evaluer la performance des mesures de riposte et d'adaptation.

Activité 3.1.2.1 : Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation

Cette activité devrait permettre de faire le suivi des indicateurs de performance et de réaliser l'évaluation du niveau de mise en œuvre des mesures de riposte.

CONCLUSION

Dans le cadre de cette étude, il s'est agit de proposer des mesures de politique d'adaptation de l'économie camerounaise face aux chocs et mutations divers dans le but de minimiser les risques pour l'atteinte des objectifs fixés par la SND30.

Sur la période de référence (2000-2022), le pays a connu en termes de choc : (i) en 2008, la crise alimentaire due à la hausse des prix des denrées de première nécessité ; (ii) de 2014 à 2016, la baisse des cours du pétrole qui a induit une crise de devises et la conclusion avec le FMI d'un Programme Economique et Financier (PEF) appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) ; (iii) de 2014 à nos jours, les crises sécuritaires dans les régions de l'Extrême-Nord, du Sud-Ouest et du Nord-Ouest ; (iv) de 2020 à nos jours, la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 ; (v) et depuis le 24 février 2022, le conflit russo-ukrainien. S'agissant des mutations, l'on a enregistré : (i) en 2017, l'entrée en vigueur de l'Accord de Partenariat Economique (APE) ; (ii) le 1^{er} janvier 2021, l'entrée en vigueur de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf) ; (iii) et le 09 mars 2021, la signature de l'accord post-Brexit avec le Royaume-Uni.

Les résultats d'analyse sont issus en partie des travaux de l'atelier sur le

diagnostic du dispositif de réponse et d'adaptation de l'économie camerounaise aux chocs et aux mutations, tenu du 08 au 10 Juin 2022 à Ebolowa, à laquelle ont pris part les experts responsables du suivi de la mise en œuvre des actions dudit dispositif auprès des administrations (MINEPAT, MINFI, INS, CTS, etc.).

Les principaux constats qui se dégagent de l'analyse de la réponse du Gouvernement face aux chocs et aux mutations a permis de relever : l'absence d'un document cadre « *Plan de contingence économique* » qui définit et encadre la gestion économique avant, pendant et après la survenance d'un choc ou d'une mutation ; la forte dépendance de l'économie vis-à-vis de l'extérieur ; l'insuffisance dans le système de veille prévisionnelle et d'alerte rapide ; la faible (ou tardive) mobilisation des ressources financières ; et la faible implication des CTD.

Fort de ces constats, afin de mieux préparer les interventions du Gouvernement aux prochains chocs et mutations, un mécanisme de réduction de la vulnérabilité de l'économie camerounaise, structuré autour de trois axes complémentaires portant notamment sur les mesures **d'anticipation, d'action** et **d'adaptation/atténuation** a été

proposé et décliné en plan d'actions
opérationnels tel que détaillé en
annexe.

BIBLIOGRAPHIE

- ALTERNATIVE SUD (2008), vol. 15-2008/53, Cameroun : acteurs et logiques des émeutes de 2008 ;
- Banque Centrale du Canada (2017), Revue sur les facteurs à l'origine de la baisse des prix du pétrole en 2014, 5P ;
- BEAC (2016), Rapport annuel, 102P ;
- BEAC (2019), Rapport annuel, 14 P ;
- BUCREP (2015), Regard sur les régions affectées par les situations d'urgence au Cameroun ,32P ;
- Cameroun Tribune (2019), résilience à la crise économique : le Cameroun parmi les plus résilients ;
- CORNIL Christel (2009), « l'Emergence d'un droit pour les déplacés internes, Revue québécoise de droit international », 25p ;
- Coface for trade (2022), communiqué de presse ;
- CTS (2017), Rapport annuel de mise en œuvre du DSCE, 32P ;
- FAO (2022), Rapport sur les prix mondiaux des produits alimentaires atteignent un niveau record dans le contexte du conflit russo-ukrainien ;
- IFORD (2014), rapport final, Evaluation sectorielle de la réponse humanitaire et des besoins complémentaires des populations refugies et hôtes des régions de l'Est et l'Adamaoua ,128p ;
- INS (2015), Annuaire statistique du Cameroun, édition 2015 ;
- INS/ECAM (2015), Quatrième enquête camerounaise auprès des ménages 4. Tendances, profils et déterminants de la pauvreté au Cameroun entre 2001 et 2014. Institut National de la Statistique, Yaoundé, décembre 2015 ;
- INS (2015), Tendances, profil et déterminants de la pauvreté au Cameroun entre 2001-2014 ;
- INS (2016), Enquête Camerounaise auprès des Ménages 4, 95P ;
- GICAM (2018), Insécurité dans les Régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest : les Conséquences économiques et impacts sur l'activité des entreprises, 16 P ;
- MINCOMMERCE, Communiqué de presse du 15 mars 2022 ;

MINEPAT (2016), Rapport de la mission d'évaluation des besoins de reconstruction et de relance des activités socio-économiques dans les localités de la Région de l'Extrême-Nord affectées par la guerre contre Boko Haram ;

MINEPAT (2018), Impact socioéconomique de l'immigration dans les Régions de l'Est et de l'Extrême-Nord, 82P ;

MINEPAT (2020), Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 ;

MINEPAT (2020), Stratégie de riposte face à la covid-19 et de résiliences économiques et sociales ;

MINEPAT (2022), Le Conflit Russo-Ukrainien Et L'économie Camerounaise ;

MINFI, la décision du 28 février 2022 ;

MINFI (2019), Rapport d'activité de la Direction Générale des Impôts au titre de l'exercice 2019 ;

MINFI (2020), Rapport d'activité de la Direction Générale des Impôts au titre de l'exercice 2019 ;

Mireille Razafindrakoto et François Roubaud, « Sous la crise anglophone au Cameroun : frustrations politiques et défiance à l'égard des autorités publiques », IRD, Université Paris-Dauphine, 22p ;

Moody's (2019), rapport sur la capacité des pays de l'Afrique au Sud du Sahara ;

NTUDA EBODE J. V, BOLAK M F, MBARKOUTOU M F et NKALWO N. J (2017), « le conflit Boko Haram au Cameroun : Pourquoi la paix traîne-t-elle ? friedrichebert Stiftung, Yaoundé (Cameroun), 36P ;

OIM, (2017a), Rapport sur les Déplacements, Région de l'Extrême-Nord, 26 juin 2017,81P ;

OIM, (2018b), Rapport sur les Déplacements, Région de l'Extrême-Nord, round 16,12-23 novembre 2018 ,54P ;

ONU (2008), Préparation à une réponse efficace en cas de catastrophe ;

PNUD (2009), Guide pour le développement des capacités ;

PEA Cameroun (2016), Perspectives Economiques en Afrique : Cameroun 2016, DOFFONSOU R. et AGOSSOU C., publication conjointe entre BAD, OCDE et PNUD ;

PARM Cameroun (2017), Evaluation des risques agricoles au Cameroun, rapport publié conjointement entre le MINADER et l'IRAM.

ANNEXE 1 : Description détaillée des activités à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre du Mécanisme de Réduction de la Vulnérabilité de l'Economie Camerounaise face aux chocs et aux mutations

ACTIVITES	TACHES	ADMINISTRATION RESPONSABLE	INTERVENANTS
AXE1 : MESURES D'ANTICIPATION			
Composante 1.1 : Renforcement de l'offre locale à travers la politique d'import/substitution			
<i>Objectif spécifique 1.1.1 : Assurer un accès régulier des producteurs à des intrants de qualité et à un coût compétitif.</i>			
Activité 1.1.1.1 : Renforcement du système d'information sur les marchés d'intrants et d'équipements agricoles	Constitution d'une base de données sur la production, la distribution et l'utilisation des intrants et équipements agricoles	MINADER	INS, MINDDEVEL, /CTD, IRAD
	Mise en place d'un observatoire national sur les intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires	MINADER	MINEPIA, MINCOMMERCE, MINDDEVEL, CTD
	Production et diffusion des bulletins d'information sur les marchés d'intrants et d'équipements agricoles	MINADER	MINCOMMERCE, MINDDEVEL, CTD
	Organisation des rencontres d'échanges entre les organisations des producteurs agricoles, les fournisseurs et les fabricants d'intrants et d'équipements agricoles	MINADER	MINDDEVEL, CTD, MINMIDT
Activité 1.1.1.2 : Augmentation des capacités de production et de stockage des semences/plants de qualité	Réhabilitation et dotation des fermes semencières notamment en chaînes de conditionnement des semences et plants	MINADER	IRAD, MINRESI, MINEPIA, MINEPAT, MINDDEVEL, CTD, CAPE
	Aménagement des nouveaux espaces de production de semences (animales et végétales) de grande consommation	MINADER	IRAD, MINRESI, MINEPIA, MINEPAT, MINDDEVEL, CTD, CAPE
Activité 1.1.1.3 : Identification et formation des multiplicateurs privés de semences de grande consommation	Conception des modules de formation sur la multiplication des semences	MINADER	MINRESI, MINEPIA, MINDDEVEL, CTD, IRAD, CAPEF
	Organisation des ateliers de formation des opérateurs privés sur la multiplication des semences	MINADER	MINRESI, MINEPIA, MINDDEVEL, CTD, IRAD, CAPEF
	Organisation des plateformes de partenariats publics-privés pour développer des systèmes industriels de pépinières à haut rendement	MINADER	MINRESI, MINEPIA, MINDDEVEL, CTD, IRAD, CAPEF
	Appui à la création de nouvelles unités régionales de production des semences végétales et animales	MINADER	MINRESI, MINEPIA, MINDDEVEL, CTD, IRAD, CAPEF

ACTIVITES	TACHES	ADMINISTRATION RESPONSABLE	INTERVENANTS
Activité 1.1.1.4 : Renforcement des capacités commerciales des organisations des producteurs agricoles	Conception des modules de formation adaptés au niveau d'instruction et de compréhension des organisations des producteurs agricoles (OPA)	MINADER	MINCOMMERCE, MINDDEVEL, CTD, CAPEF
	Organisation des ateliers de formation des OPA sur l'achat des intrants et d'équipements agricoles aux meilleures conditions possibles	MINADER	MINCOMMERCE, MINDDEVEL, CTD, CAPEF
Activité 1.1.1.4 : Soutien des producteurs à l'utilisation à grande échelle des intrants et équipements agricoles	Appui à la mise en place des boutiques régionales d'intrants et d'équipements	MINADER	MINDDEVEL, CTD, CAPEF, CENEEMA
	Promotion des commandes groupées	MINADER	MINDDEVEL, CTD, CAPEF, CENEEMA
	Mise en réseaux des boutiques d'intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires	MINADER	MINDDEVEL, CTD, CAPEF, CENEEMA
	Mise en place des centrales communales d'approvisionnement en intrants et centrales communales d'approvisionnement en aliments pour animaux et poissons	MINDDEVEL	MINADER, MINEPIA, CTD
Activité 1.1.1.6 : Renforcement des capacités des inspecteurs semenciers sur la connaissance des caractéristiques des variétés diffusées et les itinéraires de production des semences/plants	Conception des modules de formation sur les caractéristiques des variétés diffusées et les itinéraires de production des semences et plants	MINADER	MINRESI, MINDDEVEL, IRAD
	Organisation des séminaires de formation des inspecteurs semenciers sur la connaissance des caractéristiques des variétés diffusées et les itinéraires de production des semences/plants	MINEPIA	IRAD, MINDDEVEL, CTD, CAPEF
Activité 1.1.1.7 : Augmentation de la production des intrants (semences et aliments) animaux et halieutiques	Appui à l'investissement privé dans la production d'alevins de bonne qualité	MINEPIA	IRAD, MINDDEVEL, CTD, CAPEF
	Accompagnement des producteurs dans l'élevage des géniteurs d'alevins	MINEPIA	IRAD, MINDDEVEL, CTD, CAPEF
	Appui à l'investissement privé dans la production locale des semences pour volaille (grands parentaux et parentaux)	MINEPIA	MINMIDT, MINEPAT, MINFI, IRAD, CAPEF, API, CTD
	Soutien à la production d'aliments pour volaille, porc et poissons	MINEPIA	MINMIDT, MINADER, MINEPAT, MINFI, MINDDEVEL, CTD, IRAD, CAPEF, API, SODEPA
	Appui à l'investissement privé dans la production de l'élevage naisseur	MINEPIA	SODEPA, CAPEF

ACTIVITES	TACHES	ADMINISTRATION RESPONSABLE	INTERVENANTS
	Organisation des campagnes d'inséminations bovine, ovine et porcine	MINEPIA	SODEPA, CAPEF
Activité 1.1.8 : Développement d'un partenariat public-privé pour la mise en place d'une centrale d'achat d'intrants et d'équipements agricoles	Sensibilisation des différents acteurs intervenant dans les achats d'intrants et d'équipements agricoles	MINADER	MINDDEVEL, CTD, CAPEF
	Mise place de la centrale d'achat d'intrants et d'équipements agricoles	MINADER	MINCOMMERCE, MINDDEVEL, CTD
Objectif spécifique 1.1.2 : Renforcer la production et la transformation des produits agropastoraux et halieutique			
Activité 1.1.2.1 : Constitution des moyennes et grandes exploitations agropastorales	Aménagement des grands espaces de production des principales spéculations agropastorales et halieutiques (riz, maïs, mil/sorgho, soja, poisson, lait)	MINEPAT	MINDCAF, MINADER, MINEPIA, MINDDEVEL, CTD, CAPEF
	Attribution des grands espaces de production aménagés aux entreprises industrielles	MINEPAT	MINDCAF, MINADER, MINEPIA, MINDDEVEL, CTD, CAPEF
Activité 1.1.2.2 : Développement des techniques de stockage et de conservation des produits agricoles dans les grands bassins de production	Acquisition des équipements de stockage et de conservation des produits agricoles	MINADER	MINDDEVEL, CTD, CAPEF
	Construction et équipement des infrastructures de stockage et de conservation des produits agricoles dans les grands bassins de production	MINADER	MINDDEVEL, CTD, CAPEF
Activité 1.1.2.3 : Promotion de la transformation des cultures substitués du blé	Aménagement des grands espaces de production des cultures substitués du blé (manioc, patate, banane plantain, pomme de terre) au profit des producteurs	MINEPAT	MINDCAF, MINADER, MINEPIA, MINDDEVEL, CTD, CAPEF
	Mise à la disposition des producteurs des semences de qualité et des engrais	MINADER	MINRESI, MINDDEVEL, CTD, CAPEF, IRAD
	Appui à l'acquisition et à l'installation des unités de stockage et de transformation des cultures substitués du blé en farine panifiable	MINADER	MINDDEVEL/CTD, CAPEF, MINMIDT, ANOR, CTA-CAM
	Mise en place d'un dispositif d'allègement fiscale au profit des entreprises qui incorporent les farines locales dans leur production	MINFI	MINEPAT
	Poursuite du plaidoyer pour une suppression progressive des avantages fiscal-douaniers accordés aux importateurs de blé dur et/ou de farine de blé	MINFI	MINEPAT, MINCOMMERCE
Activité 1.1.2.4 : Renforcement des capacités des organisations des producteurs agricoles en	Conception des modules de formation en technique de stockage, de transformation et de commercialisation des produits agricoles	MINADER	MINCOMMERCE, MINEPAT, MINDDEVEL, CTD, CAPEF

ACTIVITES	TACHES	ADMINISTRATION RESPONSABLE	INTERVENANTS
technique de stockage, transformation et commercialisation des produits agricoles	Organisation des ateliers de formation des organisations des producteurs en technique de stockage, de transformation et de commercialisation des produits agricoles	MINADER	MINCOMMERCE, MINDDEVEL, CTD
Activité 1.1.2.5 : Renforcement des capacités de stockage, de transformation et de distribution du poisson au bénéfice du monde des pêcheurs	Construction des débarcadères modernes et marchés de poisson dans les barrages de retenue d'eau (Lom pangar, Lagdo, Mbakao, Mekin, Mem' vele, etc)	MINEPIA	MINCOMMERCE, MINEPAT, MINDDEVEL, CTD, CAPEF, EDC
Activité 1.1.2.6 : Développement de l'aquaculture au Cameroun	Conception des modules de formation sur les techniques d'aquaculture (pisciculture en cages flottantes et en bacs)	MINEPIA	MINDDEVEL, CTD, CAPEF
	Organisation des campagnes de vulgarisation dans les dix (10) régions du pays sur les techniques d'aquaculture (pisciculture en cages flottantes et en bacs)	MINEPIA	MINDDEVEL, CTD, CAPEF
Activité 1.1.2.7 : Aménagement des points de débarquement dans les principaux plans d'eaux et pêcheries	Construction de Points de Débarquement Aménagés (PDA) comprenant des dispositifs de conservation et de commercialisation	MINEPIA	MINDDEVEL, CTD, EDC
Activité 1.1.2.8 : Développement des filières bovines, porcines, avicoles, ovines et caprines	Mise en place d'une plateforme d'échange entre les acteurs des différentes filières	MINEPIA	SODEPA, MINDDEVEL, CTD
	Organisation des ateliers de sensibilisation des différents acteurs sur leur regroupement en coopératives	MINEPIA	SODEPA, MINDDEVEL, CTD
	Mise en place d'une interprofession pour chacune des filières	MINEPIA	SODEPA, MINDDEVEL, CTD
Activité 1.2.9 : Amélioration des services vétérinaires et les rendre parfaitement conforme aux normes internationales	Développement des réseaux de laboratoires d'analyse et de fabrication des médicaments vétérinaires	MINEPIA	MINMIDT, ANOR
Activité 1.1.2.10 : Construction des pôles de production, de transformation, de conservation et de stockage des produits d'élevage	Poursuite de la construction des abattoirs, des aires d'abattage, des entrepôts frigorifiques et des parcs de vaccination	MINEPIA	MINMIDT, MINPMEESA, MINDDEVEL, CTD
Objectif 1.1.3 : Améliorer les systèmes de financement des achats d'intrants et d'équipements agricoles			
Activité 1.1.3.1 : Facilitation de l'accès des producteurs locaux au financement des intrants et équipements agricoles	Création des plateformes de dialogue entre organisations des producteurs agricoles, associations de commerçants et partenaires (institutions financières, transporteurs, etc)	MINADER	MINFI, MINCOMMERCE, MINDDEVEL, CTD, CAPEF, CCIMA
	Conclusion des protocoles d'accord entre les organisations des producteurs agricoles, les associations de commerçants et les institutions financières nationales pour le financement des intrants et équipements agricoles	MINADER	MINFI, MINCOMMERCE, MINDDEVEL, CTD, CAPEF, CCIMA

ACTIVITES	TACHES	ADMINISTRATION RESPONSABLE	INTERVENANTS
	Campagne de promotion destinée aux banques nationales pour dynamiser l'investissement en milieu agricole	MINFI	MINEPAT, MINADER, MINDDEVEL, CTD, CAPEF
	Mise en place d'un fonds national de financement des achats d'intrants et équipements agricoles	MINFI	MINEPAT, MINADER, MINDDEVEL, CTD, CAPEF
Activité 1.1.3.2 : Développement des systèmes d'épargne intrants et équipements agricoles, et de warrantage	Conception des modules de formation sur le développement des systèmes d'épargne intrants et équipements agricoles, et de warrantage	MINFI	MINEPAT, MINADER, MINDDEVEL, CTD, CAPEF, MINTSS, ASAC
	Formation de formateurs des organisations des producteurs sur techniques warrantage	MINFI	MINEPAT, MINADER, MINDDEVEL, CTD, CAPEF, MINTSS, ASAC
	Formation des responsables des projets partenaires sur techniques warrantage	MINFI	MINEPAT, MINADER, MINDDEVEL, CTD, CAPEF, MINTSS, ASAC
	Information/Formation de formateurs des IMF sur techniques warrantage	MINFI	MINEPAT, MINADER, MINDDEVEL, CTD, CAPEF, MINTSS, ASAC
	Information/Formation des responsables des IMF sur techniques warrantage	MINFI	MINEPAT, MINADER, MINDDEVEL, CTD, CAPEF, MINTSS, ASAC
	Formation des producteurs agricoles sur le développement des systèmes d'épargne d'intrants et d'équipements agricoles	MINFI	MINEPAT, MINADER, MINDDEVEL, CTD, CAPEF, MINTSS, ASAC
Activité 1.1.3.3 : Mise en place de l'assurance agricole	Conception des modules de formation sur le mode de fonctionnement de l'assurance agricole	MINFI	MINEPAT, MINADER, MINDDEVEL, CTD, CAPEF
	Formation des producteurs agricoles à une bonne compréhension du mode de fonctionnement de l'assurance agricole	MINFI	MINEPAT, MINADER, MINDDEVEL, CTD, CAPEF, MINTSS, ASAC
Composante 1.2 : Gestion décentralisée et préventions des crises			
<i>Objectif 1.2.1 : Renforcer les capacités des CTD à la gestion des risques</i>			
Activité 1.2.1.1 : Accélération de la mise en place de la fonction publique locale	Adoption du décret portant statut général de la fonction publique locale.	MINDEVEL	MINFOPRA, MINFI, MINESUP, MINEFOP, CTD
Activité 1.2.1.2 : Appui des CTD dans l'encadrement des secteurs vulnérables	Organisation avec les CTD des missions de ciblage des activités vulnérables afin de former les investisseurs locaux dans la protection de leurs produits en cas de la survenance d'un choc ou d'une mutation.	MINEPAT	MINDEVEL, MINFI, MINADER, MINEPIA, MINESUP, MINEFOP, CTD
	Accompagnement des CTD dans l'élaboration des plans de contingence locale pour les filières vulnérables.		
<i>Objectif 1.2.2 : Impliquer les CTD dans les prises de décision</i>			
Activité 1.2.2.1 : Renforcement des cadres de dialogue sur la préparation du budget	Elargir le pouvoir de décision des CTD dans le cadre des débats d'orientation budgétaire.	Chambres parlementaires	MINEFI, MINEPAT, MINDEVEL, CTD

ACTIVITES	TACHES	ADMINISTRATION RESPONSABLE	INTERVENANTS
	Donner aux CTD la première instance de dialogue entre l'Etat et les populations dans le but d'exploiter plus efficacement les projets locaux tout en prenant en compte généralement des questions spécifiques telles que les facteurs culturels et contextuels.	MINDEVEL	MINEFI, MINEPAT, CTD
Activité 1.2.2.1 : Faciliter le dialogue entre les CTD et partenaires techniques et financiers.	Mettre sur pieds un forum sur le développement local, permettant au PTF d'apporter dans les activités pouvant rendre davantage l'activité économique plus résiliente.	MINEPAT	MINFI, MINDEVEL, CTD
Composante 1.3 : Renforcement du système d'alerte et de veille économique			
<i>Objectif 1.3.1 : Mettre en place un dispositif d'alerte rapide et de veille économique</i>			
Activité 1.3.1.1 : Création d'une unité d'alerte rapide et de veille économique	Mettre sur pied un cadre institutionnel efficace et dédiée uniquement à l'alerte et la veille économique	MINEPAT	MINREX, MINFI, MINADER, MINEPIA, DGRE, INS
Activité 1.3.1.2 : Opérationnalisation du tableau de bord d'alerte et de veille économique	Construire une base de données ;	MINEPAT	MINREX, MINFI, MINADER, MINEPIA, DGRE, INS
	Calculer et mettre à jour régulière des indicateurs de veille	MINEPAT	MINREX, MINFI, MINADER, MINEPIA, DGRE, INS
	analyser l'évolution des indicateurs	MINEPAT	MINREX, MINFI, MINADER, MINEPIA, DGRE, INS
	Produire trimestriellement le tableau de bord et du Rapport d'Evaluation des Risques (RER)	MINEPAT	MINREX, MINFI, MINADER, MINEPIA, DGRE, INS
Activité 1.3.1.3 : Renforcement des capacités du personnel en charge du fonctionnement du dispositif d'alerte rapide et de veille économique	Organiser des séminaires de formations sur le dispositif d'alerte et de veille	MINEPAT	MINREX, MINFI, MINADER, MINEPIA, DGRE, INS
	Organiser des voyages de benchmarking dans des pays ayant réussi dans la mise en place du dispositif d'alerte et de veille.	MINEPAT	MINREX, MINFI, MINADER, MINEPIA, DGRE, INS
<i>Objectif 1.3.2 : Améliorer l'efficacité du dispositif informationnel</i>			
Activité 1.3.2.1 : Facilitation de l'échange d'information stratégique entre les acteurs en charge de la gestion des risques majeurs	Mettre en place une plateforme d'échanges ou relais (points focaux) entre les différents acteurs impliquer dans la gestion des chocs et des mutations au Cameroun.	MINPOSTEL	MINEPAT, MINFI, MINAT, MINREX, MINCOM, INS, BUCREP
Activité 1.3.2.2 : Mise sur pied des bases de stockage des données stratégiques	Créer un data center dédié aux données stratégiques.	MINPOSTEL	MINEPAT, MINFI, MINAT, MINREX, MINCOM, INS, BUCREP
Activité 1.3.2.3 : Mise sur pied d'un dispositif de riposte face aux attaques informationnelles.	Doter l'Etat d'un dispositif de protection capable aussi bien d'anticiper que de réagir face à tous risques d'attaques informationnelles.	MINEPAT	MINFI, MINAT, MINREX, MINCOM, INS, BUCREP

ACTIVITES	TACHES	ADMINISTRATION RESPONSABLE	INTERVENANTS
Activité 1.3.2.4 : Mettre sur pied un dispositif de renseignement économique préalable au service des administrations	Fournir aux administrations en temps opportun l'information nécessaire à la prise de décision	INS	MINEPAT, MINFI, MINAT, MINREX, MINCOM, INS, BUCREP
Activité 1.3.2.5 : Renforcement de l'utilisation des instruments de protection de l'espace économique	Renforcer la protection du marché national (produits locaux) face aux importations en mobilisant tous les outils de protection du marché national.	MINEPAT	MINREX, MINFI, MINPOSTEL, MINCOMMERCE, MINCOM
	Organiser en action publique coordonnée et cohérente de façon à limiter les importations des produits qui peuvent être produits localement	MINEPAT	MINREX, MINFI, MINPOSTEL, MINCOMMERCE, MINCOM
Composante 1.4 : Appui à la recherche et à l'innovation			
<i>Objectif 1.4.1 : Créer un Fonds National pour la Recherche-Développement et l'innovation afin de la soutenir et de promouvoir le Partenariat Public-Privé</i>			
Activité 1.4.1.1 : Financement des programmes et des projets de recherche scientifique ainsi que les travaux des chercheurs et innovateurs susceptibles de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations	Prioriser dans le cadre des appuis budgétaires, les cycles de coopération et la préparation du budget et de la revue des réformes, le financement des programmes et projets axés sur le développement de la recherche scientifique et de l'innovation permettant de renforcer la résilience de l'économie du pays lors de la survenance d'un choc ou d'une mutation	MINEPAT	MINFI, MINRESI, MINPOSTEL ? CTD
Activité 1.4.1.2 : Accompagnement du processus de maturation des projets de recherche et d'innovation	Créer un organisme de financement pour soutenir les activités de maturation des projets de recherche et d'innovation tant dans les institutions publiques que dans le secteur privé	MINEPAT	MINFI, MINRESI, MINPOSTEL, CTD, MINEFOF, MINEFOP
	Elaborer et conduire la recherche sur la production des semences de pré-base et de base, l'introduction et le développement de nouvelles variétés ; (iii) Sensibilisation sur la production et la transformation locale des produits agro-sylvo-pastoraux	MINRESI	MINFI, MINEPAT, MINPOSTEL, CTD, MINFOF, MINEFOP
	Sensibiliser la production et la transformation locale des produits agro-sylvo-pastoraux	MINEPAT	MINFI, MINRESI, MINPOSTEL, CTD, MINEFOF, MINEFOP
Activité 1.4.1.3 : Renforcement des capacités scientifiques, technologiques et innovatrices des résultats de recherche	Doter au niveau central et déconcentré des équipements de pointe, contribuant à booster la production locale	MINEPAT	MINFI, MINRESI, MINPOSTEL, CTD, MINEFOF, MINEFOP, MINMIDT
	Renforcer les capacités des acteurs des différentes filières agro-sylvo-pastorales	MINEPAT	MINFI, MINRESI, MINPOSTEL, CTD, MINEFOF, MINEFOP
<i>Objectif 1.4.2 : Mettre en place un Système National de Recherche et d'Innovation (SNRI)</i>			

ACTIVITES	TACHES	ADMINISTRATION RESPONSABLE	INTERVENANTS
Activité 1.4.2.1 : Renforcement du dispositif national de valorisation, de vulgarisation et de transfert des résultats de la recherche notamment	Mettre en place une cellule dédiée au niveau de la chambre de commerce ceci afin de réduire l'écart entre la recherche et le monde de l'entreprise	MINRESI	MINEPAT, MINFI, MINPOSTEL, CTD
Activité 1.4.2.2 : Promotion de la recherche et des innovations	Promouvoir les incubateurs d'entreprises, les startups et les juniors entreprises issus des initiatives des élèves et étudiants.	MINRESI	MINEPAT, MINFI, MINPOSTEL, CTD
Activité 1.4.2.3 : Elaboration d'une stratégie de partenariat international dans le domaine de la recherche	Capter les technologies et les connaissances qui auraient une plus-value significative pour le développement du Cameroun.	MINRESI	MINEPAT, MINFI, MINPOSTEL, CTD
Activité 1.4.2.4 : Suivi des activités innovantes à fort potentialité pour l'économie camerounaise	Créer une situation de référence en matière d'innovation afin de capter les produits innovants pour mieux anticiper sur les besoins de développement	MINRESI	MINEPAT, MINFI, MINPOSTEL, CTD
Composante 1.5 : Elaboration des plans d'urgence et de secours spécifique aux risques			
<i>Objectif 1.5.1 : se doter des documents d'orientations en réponse aux chocs et aux mutations.</i>			
Activité 1.5.1.1 : Diagnostic permanent de l'environnement socio-économique	Analyser constamment l'ampleur des risques afin de juger de la nécessité d'actualiser ou d'élaborer les plans d'urgence et de secours	MINEPAT	MINFI, MINADER, MINCOMMERCE, MINEPIA, MINEE
Activité 1.5.1.2 : Identification des secteurs vulnérables	Organiser les enquêtes de vulnérabilité de l'économie camerounaise en liaison avec les enquêtes de conjoncture qui devra permettre de mieux cibler les secteurs et les zones à fort vulnérabilité.	MINEPAT	MINFI, MINADER, MINCOMMERCE, MINEPIA, MINEE
Activité 1.5.1.3 : Définition des intervenants dans la gestion des risques	Identifier et préciser clairement les rôles et responsabilités des différents acteurs	MINEPAT	MINFI, MINADER, MINCOMMERCE, MINEPIA, MINEE
AXE2 : MESURES D'ACTION			
Composante 2.1 : Mise en œuvre des plans d'urgence et de secours.			
<i>Objectif 2.1.1 : Assurer la mise en œuvre des plans d'urgence et de secours.</i>			
Activité 2.1.1.1 : Mise en place du Comité de gestion du risque	Lancer la signature des textes réglementaires des décrets portant la mise en place de l'équipe en charge de l'exécution des plans d'urgences.	SPM	MINEPAT, MINFI, MINAT, MINDEVEL, MINCOMMERCE, MINREX, MINRESI, MINPOSTEL
	Organiser des séances des travaux et des réunions de crise	SPM	MINEPAT, MINFI, MINAT, MINDEVEL, MINCOMMERCE, MINREX, MINRESI, MINPOSTEL
Activité 2.1.1.2 : Sensibilisation de la société civile, du secteur privé et les PTF	S'assurer de l'adhésion, du soutien de toutes les parties prenantes, ce qui constitue un gage de succès de la réponse	MINEPAT	MINCOMMERCE, MINFI, MINAT, MINDEVEL, MINREX, MINRESI, MINPOSTEL

ACTIVITES	TACHES	ADMINISTRATION RESPONSABLE	INTERVENANTS
Activité 2.1.1.3 : Mobilisation de ressources financières	prendre les dispositions appropriées en vue d'assurer la mobilisation rapide des ressources.	MINEPAT	MINFI, MINCOMMERCE, MINAT, MINDEVEL
	Assister le secteur productif vulnérable, des interventions en investissements et en fonctionnement sur les lignes 94 et 65 logées respectivement au MINEPAT et au MINFI seront recourir.	MINEPAT	MINFI, MINCOMMERCE, MINAT, MINDEVEL
	Recourir notamment aux levées des fonds, aux ressources résiduelles des projets clôturés, aux ressources issues de la ré-fiscalisation de certains produits importés.	MINEPAT	MINFI, MINCOMMERCE, MINAT, MINDEVEL
	Mobiliser des ressources dans le cadre des Facilité Elargie de crédit, l'appui des partenaires pour répondre à la crise	MINEPAT	MINFI, MINCOMMERCE, MINAT, MINDEVEL
Activité 2.1.1.4 : Elaboration et mise en œuvre d'un plan de riposte	Identifier tous les outils mobilisables en se servant des leçons tirées des expériences passées, notamment les fichiers actualisés des ménages vulnérables, les guichets pour le financement des entreprises affectées.	MINEPAT	MINFI, MINCOMMERCE, MINAT, MINDEVEL
	Identifier les actions nouvelles au plan d'urgence et de secours	MINEPAT	MINFI, MINCOMMERCE, MINAT, MINDEVEL
	Proposition du mode opératoire à la mise en œuvre des mesures de soutien aux entreprises et aux ménages	MINEPAT	MINFI, MINCOMMERCE, MINAT, MINDEVEL
	Proposition d'un mécanisme de financement des actions adoptées	MINEPAT	MINFI, MINCOMMERCE, MINAT, MINDEVEL
AXE 3 : MESURES D'ADAPTATION			
Composante 3.1 : Elaboration et mise en œuvre d'un plan de relance de l'activité économique			
<i>Objectif 3.1.1 : Elaboration du plan de la relance de l'activité économique</i>			
Activité 3.1.1.1 : Appui non financier au secteur productif fortement affecté	Faire le diagnostic et la mise à niveau des entreprises. Activité 3.1.1.2 : Appui financier	MINEPAT	MINFI, MINCOMMERCE, INS, MINPEESA, CTD
	Structurer les filières en coopératives et interprofessions	MINEPAT	MINFI, MINCOMMERCE, INS, MINPEESA, CTD
	Renforcer les incitations fiscal-douanières	MINEPAT	MINFI, MINCOMMERCE, INS, MINPEESA, CTD
Activité 3.1.1.2 Appui financier au secteur productif fortement affecté	Améliorer l'accès au financement	MINFI	MINEPAT, MINMIDT, MINADER, MINEPIA, MINCOMMERCE, MINAT
	Mettre en place un fonds de secours aux secteurs productifs fortement affecté	MINFI	MINEPAT, MINMIDT, MINADER, MINEPIA, MINCOMMERCE, MINAT

ACTIVITES	TACHES	ADMINISTRATION RESPONSABLE	INTERVENANTS
<i>Objectif 3.1.2 : Evaluer la performance des mesures de riposte et d'adaptation.</i>			
Mettre en place un dispositif de suivi évaluation efficace	Faire le suivi des indicateurs de performance	MINEPAT	Toutes les parties prenantes
	Evaluer la mise en œuvre des mesures de riposte	MINEPAT	Toutes les parties prenantes

ANNEXES 2 : Grilles d'analyses des réponses du Gouvernement face aux chocs et mutations

Tableau A : Analyse de la réponse face à la crise alimentaire de 2008

Hausse des prix des denrées de première nécessité de 2008		
Grille d'évaluation	Réponses et observations	
Approches globales, stratégies et cadres institutionnels	Existait-il une stratégie nationale de gestion des risques liés aux chocs/mutations ?	Non
	Quel était le cadre institutionnel et juridique convoqué ?	Le MINFI, le MINEPAT, le MINCOMMERCE et la SONARA étaient les principaux acteurs de la mise en œuvre des mesures prises par le Gouvernement
	Lors de la préparation, avait-on consulté toutes les parties prenantes ? Si oui, dans quel cadre ?	Oui, des concertations ont eu lieu avec des membres des syndicats de transport notamment.
	Comment s'est organisée la coordination à la réponse (niveaux local, régional, national et international) ?	La coordination s'est faite au niveau central au regard de la nature des mesures
Éléments clés de la préparation	Quelles étaient les mesures prises pour répondre à cette crise ?	Les principales mesures prises par le Gouvernement étaient : <ul style="list-style-type: none"> ▪ baisse du prix de vente de l'essence de 6 FCFA (5 FCFA pour le gazole et le pétrole); ▪ revalorisation du salaire de base des fonctionnaires et agents de l'Etat de 15% et de 20% pour l'indemnité de logement ; ▪ suspension des droits de douane sur certains produits de première nécessité (riz, huile végétale, poisson et farine) ; ▪ mise sur pied de la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de grande consommation (MIRAP).
	Existait-il suffisamment d'éléments d'analyse pour prendre les mesures de réponse ?	Il n'existait pas suffisamment d'éléments d'analyse au vue des effets car la réponse n'a pas prévu un plan de relèvement rapide
	Y'avait-il un mécanisme de renforcement des capacités des acteurs intervenants dans la préparation des réponses ?	Le pays ne disposait pas d'un mécanisme de renforcement des capacités des acteurs intervenants dans la gestion de la crise.
	Existait-il un système de surveillance des risques, prévision et alerte rapide ? Si oui comment fonctionnait-il ?	Faiblesse du système de surveillance des risques, de prévision et d'alerte rapide
	Existait-il un dispositif de gestion et communication de l'information ?	Faiblesse du dispositif de gestion de l'information et de la communication
Capacité de réponse	Les services d'urgence ou dispositifs prévisionnels ont-ils été mis en place ?	Un Comité interministériel piloté par les Services du Premier Ministre a été mis sur pied
	Les mesures mises en œuvre avaient-elles pris en compte le relèvement rapide ou la capitalisation des acquis ?	Oui, mais pas suffisamment
	Les ressources (humaines, financières, matérielles, etc.) affectées étaient-elles suffisantes ?	Suffisantes

Tableau B : Analyse de la réponse à la crise sécuritaire dans la Région de l'Extrême-Nord

CRISE SECURITAIRE DANS LA REGION DE L'EXTREME-NORD		
Grille d'évaluation	Réponse et observations	
Approches globales, stratégies et cadres institutionnels	Existait-il une stratégie nationale de gestion des risques liés aux chocs/mutations ?	En 2014, le pays avait adopté un Plan de contingence qui malheureusement n'avait pas pris en compte les conséquences socioéconomiques d'une crise sécuritaire
	Quel était le cadre institutionnel et législatif convoqué?	MINFI, MINEPAT, MINDDEVEL, MINDEF, MINTP, SENAT&AN
	Lors de la préparation, avait-on consulté toutes les parties prenantes ? Si oui, dans quel cadre ?	On note une concertation limitée entre les parties prenantes.
	Comment s'est organisée la coordination à la réponse (niveaux local, régional, national et international)	Il a été observé une faible coordination des actions.
Eléments clé de la préparation	Quelles étaient les mesures prises pour répondre à cette crise ?	Les principales mesures prises par le Gouvernement sont : <ul style="list-style-type: none"> - le renforcement de la présence militaire ; - l'adoption d'un plan présidentiel de reconstruction et de développement de la Région de l'Extrême-nord en 2022 ; - l'octroi du statut de « zone économiquement sinistrée » à cette Région ; - l'appui à l'assistance humanitaire ; - la mise en œuvre du projet de reconstruction des zones détruites.
	Existait-il suffisamment des éléments d'analyse pour prendre les mesures de réponse ?	Les mesures prises avaient plus des aspects de relèvement de l'activité économique sans prendre en compte tous les aspects socio-politiques du problème. Il aurait fallu dans la préparation à la réponse intégrer cette analyse sociopolitique de la situation dans cette Région. Aussi, la mise en application des incitations contenues dans la ZES a montré qu'il a une faiblesse dans la conception de ce mécanisme.
	Y avait-il un mécanisme de renforcement des capacités des acteurs intervenants dans la préparation des réponses ?	La coopération militaire a permis le renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme.
	Existait-il un système de surveillance des risques, prévision et alerte rapide ? Si oui comment fonctionnait-il ?	Il existait des structures pour surveiller les risques notamment ceux liés à la sécurité militaire et économique. Mais ces structures ne fonctionnaient pas vraiment comme un dispositif d'alerte notamment sur le plan économique.
	Existait-il un dispositif de gestion et communication de l'information ?	Il existait un dispositif de gestion des données (INS, MINEPAT, MINFI, MINADER, MINCOMMERCE, MINDEF, etc.), toutefois des insuffisances ont été enregistrées, notamment : l'absence d'une centrale de gestion d'information économique au niveau national ;

CRISE SECURITAIRE DANS LA REGION DE L'EXTREME-NORD		
Grille d'évaluation		Réponse et observations
		le problème d'asymétrie d'information autour des actions du Gouvernement.
Capacité de réponse	<i>Les services d'urgence ou dispositifs prévisionnels ont-ils été mis en place ?</i>	Il a été mis en place un Comité de coordination de la mise en œuvre du Plan de reconstruction.
	<i>Les mesures prises avaient-elles considéré le relèvement rapide ou la capitalisation des acquis ?</i>	Oui, mais les effets restent attendus.
	<i>Les ressources (humaines, financières, matérielles, etc.) affectées étaient-elles suffisantes ?</i>	La riposte militaire a mobilisé des ressources conséquentes. Toutefois, il subsiste des difficultés dans la recherche de financements du fait notamment de la conjoncture internationale et de la survenance d'autres crises.

Tableau C : Analyse de la réponse au choc pétrolier de 2014 à 2016

CHOC PETROLIER DE 2014 à 2016		
Grille d'évaluation		Réponse et observations
Approches globales, stratégies et cadres institutionnels	<i>Existait-il une stratégie nationale de gestion des risques liés aux chocs/mutations ?</i>	Le pays ne disposait pas d'un plan de gestion des risques liés à la crise pétrolière de 2008 (Plan de contingence Economique et financier) qui aurait pu permettre de mieux réagir en cas d'une telle crise.
	<i>Quel était le cadre institutionnel et législatif convoqué ?</i>	Le MINFI, le MINEPAT et la SNH étaient les principaux acteurs à la mise en œuvre des mesures prises par le Gouvernement
	<i>Lors de la préparation, avait-on consulté toutes les parties prenantes ? Si oui, dans quel cadre ?</i>	Les administrations sectorielles n'avaient pas été suffisamment impliquées dans le processus de validation des mesures de riposte, bien qu'il eut des concertations interministérielles incluant le secteur privé.
	<i>Comment s'est organisée la coordination à la réponse (niveaux local, régional, national et international)</i>	Il a été observé une faible coordination et suivi de la mise en œuvre des mesures de politique, coordination uniquement au niveau national
Eléments clé de la préparation	<i>Quelles étaient les mesures prises pour répondre à cette crise ?</i>	Les principales mesures prises par le Gouvernement concernent : <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'ajustement de la politique de subvention des prix de carburants à la pompe. ▪ Le renforcement de la politique de la diversification des activités économiques pour substituer certains produits importés à travers l'augmentation de la matière première ; ▪ L'adoption du programme Economique et Financier avec le FMI appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) en 2017.
	<i>Existait-il suffisamment des éléments d'analyse pour prendre les mesures de réponse ?</i>	Il n'existait pas suffisamment d'éléments d'analyse sur le renforcement de la politique de la diversification des activités économiques.
	<i>Y'avait-il un mécanisme de renforcement des capacités des</i>	Le pays ne disposait pas d'un mécanisme de renforcement des capacités des acteurs intervenants dans la gestion de la crise.

CHOC PETROLIER DE 2014 à 2016		
Grille d'évaluation		Réponse et observations
	acteurs intervenants dans la préparation des réponses ?	
	Existait-il un système de surveillance des risques, de prévision et d'alerte rapide ? Si oui comment fonctionnait-il ?	Le pays disposait d'un dispositif de surveillance des risques (SONARA, SNH) lors de la survenance de la crise pétrolière. Cependant, le pays ne disposait pas de capacité importante de réserves.
	Existait-il un dispositif de gestion et de communication de l'information ?	Il existait des structures de gestion des données (INS, MINEPAT, MINFI, MINADER, MINCOMMERCE, MINDEF, etc.), toutefois, il a été observé l'absence d'une centrale de gestion d'information économique au niveau national et des problèmes d'asymétrie d'information.
Capacité de réponse	Les services d'urgence ou dispositifs prévisionnels ont-ils été mis en place ?	Il a été mis sur pied un Comité national de suivi du PEF 2017-2020.
	Les mesures avaient-elles pris en compte le relèvement rapide ou la capitalisation des acquis ?	Oui, à travers les réformes structurelles en faveur de la diversification de l'économie et de la résilience du secteur financier.
	Les ressources (humaines, financières, matérielles, etc.) affectées étaient-elles suffisantes ?	Le pays a reçu un appui conséquent des PTF à travers le PEF. Cependant, ces ressources n'étaient pas suffisantes pour assurer le relèvement économique et juguler les effets de la crise.

Tableau D : Analyse de la réponse face à la crise sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest

Crise sécuritaire dans les Régions du Nord-ouest et du Sud-ouest		
Grille d'évaluation		Réponse et observations
Approches globales, stratégies et cadres institutionnels	Existait-il une stratégie nationale de gestion des risques liés aux chocs/mutations ?	Le plan de gestion de risque ne prenait pas en compte les aspects sécuritaires
	Quel était le cadre institutionnel et législatif convoqué ?	MINFI ; MINEPAT ; MINDDEVEL ; MINAT ; MINDEF ; SENAT&AN
	Lors de la préparation, avait-on consulté toutes les parties prenantes ? Si oui, dans quel cadre ?	Concertation avec les parties prenantes dans le cadre du Grand Dialogue National. Toutefois, il subsiste des revendications sur la légitimité des acteurs choisis.
	Comment s'est organisée la coordination à la réponse (niveaux local, régional, national et international)	les instances de coordination ont été mises en place à tous les niveaux.

Crise sécuritaire dans les Régions du Nord-ouest et du Sud-ouest		
Grille d'évaluation	Réponse et observations	
Quelles étaient les mesures prises pour répondre à cette crise?	<p>Les principales mesures prises par le Gouvernement sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la tenue du Grand dialogue national ; ▪ la mise en place du PPRD ▪ la création du Comité National de désarmement, de démobilisation et de Réintégration ainsi que des centres dédiés à ces missions ▪ la Commission Nationale du Bilinguisme et du Multiculturalisme ▪ l'accélération du processus de décentralisation avec statut spécial pour les Régions anglophones ▪ les appuis multiformes à la relance économique par les CDT et les missions régionales de développement (MIDENO, SOWEDA) ; ▪ le Renforcement de la présence militaire. 	
Existait-il suffisamment des éléments d'analyse pour prendre les mesures de réponse ?	Il y'a eu une insuffisance dans la recherche et l'innovation et dans la formation des acteurs concernés. Toutefois, la mise en œuvre de la phase 1 du PPRD permet d'affiner la compréhension du problème et de proposer des mesures correctives.	
Y avait-il un mécanisme de renforcement des capacités des acteurs intervenants dans la préparation des réponses ?	L'expérience de la gestion de la crise sécuritaire dans l'Extrême-nord a été capitalisée dans le cadre de cette crise	
Existait-il un système de surveillance des risques, de prévision et d'alerte rapide ? Si oui, comment fonctionnait-il ?	Il existait des structures en place pour surveiller les risques notamment les risques de sécurité militaire et économique. Mais, ces structures ne fonctionnaient pas vraiment comme un dispositif d'alerte.	
Existait-il un dispositif de gestion et de communication de l'information ?	Existence des données (INS, MINEPAT, MINFI, MINADER, MINCOMMERCE, MINDEF, etc.) ; Absence d'une centrale de gestion d'information économique au niveau national Problème d'asymétrie d'information Faible communication sur les réalisations du Gouvernement	
Capacité de réponse	Les services d'urgence ou dispositifs prévisionnels ont-ils été mis en place ?	Il a été mis sur pied un Comité de coordination de la mise en œuvre du PPRD
	Les mesures avaient-elles pris en compte le relèvement rapide ou la capitalisation des acquis ?	Existence du PPRD

Crise sécuritaire dans les Régions du Nord-ouest et du Sud-ouest		
Grille d'évaluation		Réponse et observations
	<i>Les ressources (humaines, financières, matérielles, etc.) affectées étaient-elles suffisantes ?</i>	La riposte militaire a mobilisé des ressources conséquentes. Toutefois il subsiste des difficultés dans la recherche de financements du fait notamment de la conjoncture internationale et de la survenance d'autres crises.

Tableau E : Analyse de la réponse à la crise des devises de 2019

CRISE DE DEVICES DE 2019		
Grille d'évaluation		Réponse et observations
Approches globales, stratégies et cadres institutionnels	<i>Existait-il une stratégie nationale de gestion des risques liés aux chocs/mutations ?</i>	Bien que le pays ait été résilient à la crise des devises, aucune stratégie de gestion des risques d'une telle crise n'existait.
	<i>Quel était le cadre institutionnel et législatif convoqué ?</i>	Les principaux acteurs à la mise en œuvre des mesures prises par le BEAC sont : le MINFI, le MINCOMMERCE, le MINEPAT.
	<i>Lors de la préparation, avait-on consulté toutes les parties prenantes ? Si oui, dans quel cadre ?</i>	La décision de la BEAC du 4 juillet 2019 a été prise sans l'implication des banques commerciales et du secteur privé
	<i>Comment s'est organisée la coordination à la réponse (niveaux local, régional, national et international)</i>	La coordination de la réponse à la crise des devises s'est faite essentiellement au niveau de l'instance sous régionale (BEAC)
Eléments clé de la préparation	<i>Quelles étaient les mesures prises pour répondre à cette crise ?</i>	Le renforcement des dispositions d'application de la nouvelle réglementation de change a permis d'obtenir les effets escomptés.
	<i>Existait-il suffisamment des éléments d'analyse pour prendre les mesures de réponse ?</i>	Une étude sur la vulnérabilité de la BEAC aux chocs pétroliers de 2014 à 2016 a relevé les risques de la survenance de la crise des devises au sein de la zone.
	<i>Y avait-il un mécanisme de renforcement des capacités des acteurs intervenants dans la préparation des réponses ?</i>	La non appropriation de la nouvelle réglementation de change adoptée en 2018, bien avant la survenance de la crise de devises montre l'absence d'un mécanisme de renforcement des capacités par les principaux acteurs notamment le secteur privé et les banques commerciales.
	<i>Existait-il un système de surveillance des risques, de prévision et d'alerte rapide ? Si oui comment fonctionnait-il ?</i>	La BEAC disposait d'un système de surveillance des risques d'une crise de devises. Il s'agissait de la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC), qui fut créée par la Convention du 16 octobre 1990.

CRISE DE DEVISES DE 2019		
Grille d'évaluation		Réponse et observations
	Existait-il un dispositif de gestion et communication de l'information ?	Il existait un dispositif de gestion et de communication au sein de la BEAC
Capacité de réponse	Les services d'urgence ou dispositifs prévisionnels ont-ils été mis en place ?	Suite à la survenance de la crise, la BEAC à travers le Comité des Ministres, composé de deux Ministres pour chaque Etat membre, dont le Ministre des Finances, a examiné les grandes orientations en matière de politique économique des Etats et assuré leur cohérence avec la politique monétaire commune. Le Cameroun est représenté par le MINFI et le MINEPAT.
	Les mesures avaient-elles pris en compte le relèvement rapide ou la capitalisation des acquis ?	La décision de la BEAC n'a pas suffisamment pris en compte les besoins de financement des activités économiques, ce qui a débouché sur « le compromis de Douala ».
	Les ressources (humaines, financières, matérielles, etc.) affectées étaient-elles suffisantes ?	Le pays a pu, à travers ses ressources, surmonter les effets néfastes de la crise de devises.

Tableau F: Analyse de la réponse à l'incendie de la SONARA en 2019.

INCENDIE DE LA SONARA EN 2019		
Grille d'évaluation		Réponses et observations
Approches globales, stratégies et cadres institutionnels	Existait-il une stratégie nationale de gestion des risques liés aux chocs/mutations ?	Il existait un plan de contingence élaboré en 2011 au Ministère en charge de l'Administration Territoriale. Cependant, il n'était pas adapté à la crise pétrolière, puisqu'il ne prend en compte que des risques liés à la protection civile.
	Quel était le cadre institutionnel et législatif convoqué ?	SONARA, MINFI, MINEPAT, MINEE, SNH, MINAT
	Lors de la préparation, avait-on consulté toutes les parties prenantes ? Si oui, dans quel cadre ?	Toutes les parties prenantes ont été consultées.
	Comment s'est organisée la coordination à la réponse (niveaux local, régional, national et international)	Coordination uniquement au niveau nationale
Eléments clé de la préparation	Quelles étaient les mesures prises pour répondre à cette crise ?	Les principales mesures prises par le Gouvernement portaient sur : <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'un groupe de travail chargé de l'élaboration d'un plan de restructuration de la SONARA ; - L'instauration d'une taxe sur les produits pétroliers pour le paiement de la dette bancaire et des traders de la SONARA ; - La signature d'un accord de financement pour garantir l'approvisionnement en produits pétroliers.
	Existait-il suffisamment des éléments d'analyse pour prendre les mesures de réponse ?	il existait suffisamment d'éléments d'analyse notamment l'étude diagnostic de la situation de la SONARA commise par la CTR.

INCENDIE DE LA SONARA EN 2019		
Grille d'évaluation		Réponses et observations
	<i>Y avait-il un mécanisme de renforcement des capacités des acteurs intervenants dans la préparation des réponses ?</i>	Il existe une structure en charge des questions de réhabilitation des entreprises publiques dont les capacités du personnel sont régulièrement renforcées.
	<i>Existait-il un système de surveillance des risques, de prévision et d'alerte rapide ? Si oui comment fonctionnait-il ?</i>	Il existait des structures de surveillance interne des risques.
	<i>Existait-il un dispositif de gestion et communication de l'information ?</i>	Faiblesse dans la communication sur la réponse.
Capacité de réponse	<i>Les services d'urgence ou dispositifs prévisionnels ont-ils été mis en place ?</i>	Il a été mis sur pied un Groupe de travail en charge de la restructuration de la SONARA
	<i>Les mesures avaient-elles pris en compte le relèvement rapide ou la capitalisation des acquis ?</i>	Oui, mais les effets ne sont pas encore perceptibles.
	<i>Les ressources (humaines, financières, matériels, etc.) affectées étaient-elles suffisantes ?</i>	Le plan était en cours d'élaboration, les besoins en ressources ne sont pas encore arrêtés.

Tableau G : Analyse de la réponse à la Crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19

CRISE SANITAIRE LIEE A LA PANDEMIE DE LA COVID19		
Grille d'évaluation		Réponse et observations
Approches globales, stratégies et cadres institutionnels	<i>Existait-il une stratégie nationale de gestion des risques liés aux chocs/mutations ?</i>	Il existait le plan de contingence élaboré en 2011 au Ministère en charge de l'Administration Territoriale. Cependant, il n'était pas adapté à la crise sanitaire au regard de son ampleur et de ses conséquences sur l'économie.
	<i>Quel était le cadre institutionnel et législatif convoqué ?</i>	SPM, MINEPAT, MINFI, MINSANTE, MINPMEESA, MINAT, MINDDEVEL, MINMIDT, MINRESI, etc.
	<i>Lors de la préparation, avait-on consulté toutes les parties prenantes ? Si oui, dans quel cadre ?</i>	Toutes les parties prenantes ont été impliquées.
	<i>Comment s'est organisée la coordination à la réponse (niveaux local, régional, national et international)</i>	La coordination s'est effectuée à tous les niveaux.
Éléments clé de la préparation	<i>Quelles étaient les mesures prises pour répondre à cette crise ?</i>	Les principales mesures prises par le Gouvernement sont : - Stratégie de riposte face à la Covid-19 et de résilience économique et sociale y compris le plan de relance ; - Programme économique et financier.
	<i>Existait-il suffisamment des éléments d'analyse pour prendre les mesures de réponse ?</i>	Suite aux conséquences de la mise en œuvre des premières mesures barrières et tirant les leçons de la première évaluation d'impact de ces mesures, la réponse a été ajustée.

CRISE SANITAIRE LIEE A LA PANDEMIE DE LA COVID19		
Grille d'évaluation		Réponse et observations
	<i>Y avait-il un mécanisme de renforcement des capacités des acteurs intervenants dans la préparation des réponses ?</i>	Le pays ne disposait pas d'un mécanisme de renforcement des capacités des acteurs intervenants dans la gestion de la crise.
	<i>Existait-il un système de surveillance des risques, de prévision et d'alerte rapide ? Si oui comment fonctionnait-il ?</i>	Il existe des structures pour la surveillance des risques sanitaires.
	<i>Existait-il un dispositif de gestion et communication de l'information ?</i>	Des structures existent, mais ne fonctionnent pas comme un dispositif de gestion de l'information. Par contre, un accent a été mis sur la communication.
Capacité de réponse	<i>Les services d'urgence ou dispositifs prévisionnels ont-ils été mis en place ?</i>	Il a été mis sur pied un Comité de coordination de la riposte dans les SPM.
	<i>Les mesures avaient-elles pris en compte le relèvement rapide ou la capitalisation des acquis ?</i>	Oui.
	<i>Les ressources (humaines, financières, matériels, etc.) affectées étaient-elles suffisantes ?</i>	Oui pour la riposte sanitaire, mais la mise en œuvre des autres aspects de la riposte souffre d'une insuffisance de moyens financiers.

Tableau H : Analyse de la réponse à la conséquence économique du conflit russo-ukrainien

CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN		
Grille d'évaluation		Réponses et observations
Approches globales, stratégies cadres institutionnels et	<i>Existait-il une stratégie nationale de gestion des risques liés aux chocs/mutations ?</i>	Il existait une stratégie de riposte et de relance post-Covid-19.
	<i>Quel était le cadre institutionnel et législatif convoqués ?</i>	Les principaux acteurs à la mise en œuvre des mesures prises sont : le MINCOMMERCE, le MINEPAT et le MINFI.
	<i>Lors de la préparation, avait-on consulté toutes les parties prenantes ? Si oui, dans quel cadre ?</i>	Des concertations ont eu lieu entre les représentants du secteur privé et le Gouvernement.
	<i>Comment s'est organisée la coordination à la réponse (niveaux local, régional, national et international)</i>	La coordination de la réponse à la crise était essentiellement au niveau national.
Eléments clé de la préparation	<i>Quelles étaient les mesures prises pour répondre à cette crise ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> - maintien de l'abattement de 80% du taux du fret à prendre en compte pour la détermination de la valeur en douane des marchandises importées par voie maritime ; - la suspension des paiements de certains impôts et taxes au profit des acteurs du secteur des minoteries notamment la redevance de pesage à l'importation du blé, le programme d'évaluation de la conformité

CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN		
Grille d'évaluation		Réponses et observations
		<p>avant embarquement (PECAE), et l'acompte de l'impôt sur les sociétés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ajustement à la hausse de 5000 FCFA du prix de vente du sac de farine de blé de 50Kg et de 25 FCFA du prix de la baguette de pain de 200 grammes ; - l'augmentation du coût de subvention des prix de carburant à la pompe par le collectif budgétaire 2022 ; - la réduction des valeurs imposables applicables à l'importation des produits pétroliers raffinés.
	Existait-il suffisamment des éléments d'analyse pour prendre les mesures de réponse ?	Oui des travaux d'analyse ont été effectués en amont notamment dans le cadre de la riposte à la pandémie de la covid-19.
	Y avait-il un mécanisme de renforcement des capacités des acteurs intervenants dans la préparation des réponses ?	Oui, on peut dire que les acteurs étaient outillés pour répondre à la crise, étant donné qu'on pouvait capitaliser l'expérience acquise de la gestion de la crise de la covid-19.
	Existait-il un système de surveillance des risques, de prévision et d'alerte rapide ? Si oui comment fonctionnait-il ?	Il n'existait pas de système de surveillance des risques et d'alerte rapide.
	Existait-il un dispositif de gestion et de communication de l'information ?	La principale insuffisance observée dans la gestion et la communication des effets du conflit russo-ukrainien est le problème d'asymétrie d'information.
Capacité de réponse	Les services d'urgence ou dispositifs prévisionnels ont-ils été mis en place ?	les organes mis en place pour la riposte contre la covid-19 ont assuré la gestion de cette crise.
	Les mesures prises avaient-elles pris en compte le relèvement rapide ou la capitalisation des acquis ?	La stratégie de relance post covid-19 a été ajustée pour prendre en compte les effets du conflit russo-ukrainien.
	Les ressources (humaines, financières, matérielles, etc.) affectées étaient-elles suffisantes ?	La conjoncture internationale n'a pas favorisé la mobilisation conséquente des ressources financières.

Tableau I : Analyse de la réponse aux effets de l'APE

ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE		
Grille d'évaluation		Réponse et observations
Approches globales, stratégies et cadres institutionnels	Existait-il une stratégie nationale de gestion des risques liés aux chocs/mutations ?	<p>-Adoption d'un plan d'adaptation 2014-2016 ;</p> <p>-Mise en œuvre de la Stratégie nationale de mise en œuvre des APE sur la période 2020-2030 ;</p> <p>-Monitoring de l'Accord de l'APE d'étape.</p>
	Quel était le cadre institutionnel et législatif convoqué ?	Le MINEPAT, le MINFI, le MINREX, le MINCOMERCE, le Comité interministériel de suivi de la mise en œuvre des APE.

ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE		
Grille d'évaluation		Réponse et observations
	Lors de la préparation, avait-on consulté toutes les parties prenantes ? Si oui, dans quel cadre ?	Toutes les parties prenantes ont été consultées.
	Comment s'est organisée la coordination à la réponse (niveaux local, régional, national et international)	Coordination au niveau national et coordination au niveau international.
Eléments clés de la préparation	Existait-il une planification de contingence ?	Existence d'une série de mesures prises après concertation avec le secteur privé.
	Existait-il suffisamment des éléments d'analyse pour prendre les mesures de réponse ?	Plusieurs études ont été réalisées en prélude à la signature de l'accord.
	Y avait-il un mécanisme de renforcement des capacités des acteurs intervenants dans la préparation des réponses ?	Formation insuffisante.
	Existait-il un système de surveillance des risques, de prévision et d'alerte rapide ? Si oui comment fonctionnait-il ?	Existence d'un mécanisme de suivi et de négociation des APE.
	Existait-il un dispositif de gestion et communication de l'information ?	Données disponibles et centralisées au MINEPAT, MINFI, INS.
Capacité de réponse	Les services d'urgence ou dispositifs prévisionnels ont-ils été mis en place ?	Il a été mis sur pied un Comité de suivi de la mise en œuvre des APE.
	Les mesures avaient-elles pris en compte le relèvement rapide ou la capitalisation des acquis ?	les mesures ont été prises pour accompagner le secteur privé.
	Les ressources (humaines, financières, matérielles, etc.) affectées étaient-elles suffisantes ?	Oui, il y a eu des appuis des PTF, mais insuffisants au regard du niveau de financement attendu.

Tableau J : Analyse de la réponse contre les effets néfastes de l'Accord commercial post-Brexit

ACCORD COMMERCIAL POST-BREXIT		
Grille d'évaluation		Réponse et observations
Approches globales, stratégies et cadres institutionnels	Existait-il une stratégie nationale de gestion des risques liés aux chocs/mutations ?	Le pays ne dispose pas encore d'une stratégie ou d'un plan de mise en œuvre de cet Accord.
	Quel était le cadre institutionnel et législatif convoqué ?	MINEPAT, MINFI, MINCOMMERCE.
	Lors de la préparation, avait-on consulté toutes les parties prenantes ? Si oui, dans quel cadre ?	Des concertations interministérielles élargies au secteur privé étaient régulièrement organisées
	Comment s'est organisée la coordination à la réponse (niveaux local, régional, national et international) ?	La coordination et la mise en œuvre sont pilotées au niveau central. Bien que dans le cadre de la mise en œuvre de la première phase de cet accord, il existe un déploiement vers les bassins de production des spéculations ciblées notamment le poivre de Penja et le cacao.
Eléments clés de la préparation	Existait-il une planification de contingence ?	Le plan de contingence est en cours d'élaboration.

ACCORD COMMERCIAL POST-BREXIT		
Grille d'évaluation		Réponse et observations
	Existait-il suffisamment d'éléments d'analyse pour prendre les mesures de réponse ?	Aucune étude d'évaluation d'impact n'a été menée au niveau du pays pour mieux identifier les risques potentiels de cet Accord et optimiser les avantages escomptés.
	Y avait-il un mécanisme de renforcement des capacités des acteurs intervenants dans la préparation des réponses ?	On note des efforts dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs publics mais également des entreprises privées qui échangent avec le Royaume-Uni.
	Existait-il un système de surveillance des risques, de prévision et d'alerte rapide ? Si oui comment fonctionnait-il ?	Existence d'un mécanisme de coordination et de suivi des négociations de l'Accord bilatéral, mais absence d'un dispositif de veille et d'adaptation en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord.
	Existait-il un dispositif de gestion et communication de l'information ?	Les données ne sont pas suffisamment disponibles au niveau national pour asseoir des décisions qui reposent sur des informations empiriques.
Capacité de réponse	Les services d'urgence ou dispositifs prévisionnels ont-ils été mis en place ?	Existence d'un Comité de Suivi et de Coordination des Négociations d'un Accord de Partenariat Économique Bilatéral Cameroun-Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord.
	Les mesures avaient-elles pris en compte le relèvement rapide ou la capitalisation des acquis ?	Un programme est mis en place avec la partie britannique pour assurer une meilleure productivité et compétitivité aux filières cacao et poivre de Penja.
	Les ressources (humaines, financières, matérielles, etc.) affectées étaient-elles suffisantes ?	L'Accord bénéficie du soutien des partenaires au développement notamment le Royaume-Uni. Toutefois, il faudrait noter que les opérateurs économiques ne sont pas généralement formés et assez éduqués aux procédures de conquête des marchés britanniques.

Tableau K : Analyse de la réponse face aux effets de l'entrée en vigueur de la ZLECAf

ENTREE EN VIGUEUR DE LA ZLECAf		
Grille d'évaluation		Réponse et observations
Approches globales, stratégies et cadres institutionnels	Existait-il une stratégie nationale de gestion des risques liés aux chocs/mutations ?	Il existe une stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf.
	Quel était le cadre institutionnel et législatif convoqué ?	MINCOMMERCE, MINFI, MINEPAT.
	Lors de la préparation, avait-on consulté toutes les parties prenantes ? Si oui, dans quel cadre ?	Toutes les parties prenantes avaient été consultées
	Comment s'est organisée la coordination à la réponse (niveaux local, régional, national et international)	Concentration des activités au niveau national et un faible déploiement au niveau local
Éléments clés de la préparation	Existait-il une planification de contingence ?	Le processus est en cours de démarrage, il n'existe pas suffisamment d'éléments pour faire une planification de contingence.
	Existait-il suffisamment des éléments d'analyse pour prendre les mesures de réponse ?	Des études ont été réalisées en 2019 par la CEA et le FMI sur l'impact de la ZLECAf sur l'économie du Cameroun.
	Y avait-il un mécanisme de renforcement des capacités des acteurs intervenants dans la préparation des réponses ?	Les acteurs publics ont été formés et les acteurs privés accompagnés sur l'alignement des

ENTREE EN VIGUEUR DE LA ZLECAf		
Grille d'évaluation	Réponse et observations	
	politiques industrielles et commerciales pour le marché ZLECAf.	
<i>Existait-il un système de surveillance des risques, de prévision et d'alerte rapide ? Si oui comment fonctionnait-il ?</i>	Non.	
<i>Existait-il un dispositif de gestion et communication de l'information ?</i>	Le Comité National de Facilitation des Echanges (CONAFE) a pour mission de mettre en ligne de toutes les procédures à l'exportation et à l'importation ainsi que les différents taux applicables et toute autre information commerciale.	
Capacité de réponse	<i>Les services d'urgence ou dispositifs prévisionnels ont-ils été mis en place ?</i>	La mise en place d'un cadre institutionnel de la mise en œuvre de la ZLECAf à travers l'opérationnalisation du Comité interministériel chargé du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la ZLECAf.
	<i>Les mesures avaient-elles pris en compte le relèvement rapide ou la capitalisation des acquis ?</i>	Il est précoce de l'évaluer.
	<i>Les ressources (humaines, financières, matérielles, etc.) affectées étaient-elles suffisantes ?</i>	Insuffisance des ressources financières et matérielles

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	iii
LISTE DES FIGURES	v
SIGLES ET ACRONYMES	vi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET METHOLOGIQUE DE L'ETUDE	2
1.1. DEFINITION DES CONCEPTS.....	2
1.1.1. Choc.....	2
1.1.2. Mutations.....	2
1.1.3. Mesures de politique économique	3
1.2. CADRE METHODOLOGIQUE.....	3
1.2.1. Revue documentaire	3
1.2.2. Examen de la réponse aux chocs et aux mutations.....	4
1.2.3. L'analyse situationnelle	5
CHAPITRE 2 : ANALYSE DES CHOCS SURVENUS DEPUIS L'ANNEE 2000 .	7
2.1. HAUSSE DES PRIX DES DENREES DE PREMIERE NECESSITE DE 2008 .	7
2.1.1. Faits stylisés.....	7
2.1.2. Mesures prises et leurs effets	8
2.1.3. Examen de la réponse	10
2.2. CRISE SECURITAIRE DANS LA REGION DE L'EXTREME-NORD	11
2.2.1. Présentation des faits	11
2.2.2. Mesures prises et leurs effets	16
2.2.3. Examen de la réponse	19
2.3. CHOC PETROLIER DE 2014-2016.....	19
2.3.1. Analyse des faits	19
2.3.2. Mesures prises et leurs effets	21
2.3.3. Examen de la réponse	23
2.4. CRISE SECURITAIRE DANS LES REGIONS DU NORD-OUEST ET DU SUD-OUEST	24
2.4.1. Faits stylisés.....	24

2.4.2. Mesures prises et leurs effets	29
2.4.3. Examen de la réponse	30
<i>2.5. CRISE DES DEVICES DE 2019</i>	<i>30</i>
2.5.1. Analyse des faits	30
2.5.2. Mesures prises et leurs effets	32
2.5.3. Examen de la réponse	34
<i>2.6. INCENDIE DE LA SONARA EN 2019</i>	<i>34</i>
2.6.1. Présentation des faits	34
2.6.2. Mesures prises et leurs effets	35
2.6.3. Analyse de la réponse	35
<i>2.7. CRISE SANITAIRE LIEE A LA PANDEMIE DE LA COVID-19.....</i>	<i>35</i>
2.7.1. Faits stylisés.....	35
2.7.2. Mesures prises et leurs effets	39
2.7.3. Analyse de la réponse	46
<i>2.8. CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN.....</i>	<i>46</i>
2.8.1. Présentation des faits	46
2.8.2. Mesures prises et leurs effets	47
2.8.3. Examen de la réponse	48
CHAPITRE 3 : ANALYSE DES MUTATIONS SURVENUES DEPUIS L'ANNÉE 2000	
<i>3.1. ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE</i>	<i>49</i>
3.1.1. Présentation de l'accord.....	49
3.1.2. Mesures prises et leurs effets probables	51
3.1.3. Examen de la réponse	53
<i>3.2. ACCORD COMMERCIAL POST-BREXIT.....</i>	<i>54</i>
3.2.1. Présentation de l'Accord	54
3.2.2. Mesure d'adaptations prises et leurs effets.....	55
3.2.3. Examen de la réponse	57
<i>3.3. ZONE DE LIBRE ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE.....</i>	<i>57</i>
3.3.1. Présentation de l'Accord	57

3.3.2. Simulation d'impact sur l'économie nationale.....	60
3.3.3. Mesures d'adaptations prises et leurs effets.....	61
3.3.4. Examen de la réponse	63
CHAPITRE 4 : PRINCIPAUX CONSTATS	64
<i>4.1. ENSEIGNEMENTS TIRES SUR LES DETERMINANTS DES CHOCS ET DES MUTATIONS.....</i>	<i>64</i>
4.1.1. Les facteurs économiques.....	64
4.1.2. les facteurs géopolitiques	66
4.1.3. Les facteurs historiques	66
4.1.4. Volonté du Gouvernement d'accroître les volumes d'échanges avec l'extérieur ...	67
<i>4.2 LEÇONS TIRES SUR LES FACTEURS DE VULNERABILITE DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE</i>	<i>67</i>
4.2.1. Chômage et sous-emploi chez les jeunes	67
4.2.2. Dépendance aux importations des produits de grande consommation.....	67
4.2.3. Faible arrimage de nos produits aux normes et standard de qualité.....	68
<i>4.3. FAITS STYLISES DES CANAUX DE TRANSMISSION DES CHOCS ET DES MUTATIONS SUR L'ECONOMIE CAMEROUNAISE.....</i>	<i>68</i>
4.3.1. Importations.....	68
4.3.2. Exportations	70
4.3.3. Offre et demande locale.....	71
4.3.4. Investissements Directs Etrangers	71
4.3.5. Compétitivité-prix	72
<i>4.4. MANIFESTATIONS DES CHOCS SUR L'ECONOMIE.....</i>	<i>72</i>
4.4.1. Le ralentissement de la croissance économique.....	72
4.4.2. Inflation.....	73
<i>4.5. LES RESSORTS DE LA RESILIENCE.....</i>	<i>74</i>
<i>4.6. ENSEIGNEMENTS TIRES SUR LA GESTION DES CHOCS ET DES MUTATIONS.....</i>	<i>77</i>
4.6.1. Approches globales, stratégiques et cadres institutionnels.....	77
4.6.2. Eléments clés de la préparation.....	79
4.6.3. Capacité de réponse	81

4.6.4. Synthèse de l'analyse situationnelle	82
CHAPITRE 5 : MECANISME DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE FACE AUX CHOCS ET AUX MUTATIONS	85
5.1. AXE 1 : MESURES D'ANTICIPATION.....	85
5.2. AXE 2 : MESURES D'ACTION	94
5.3. AXE 3 : MESURES D'ADAPTATION ET D'ATTENUATION.....	95
CONCLUSION	97
BIBLIOGRAPHIE.....	99
ANNEXE 1 : Description détaillée des activités à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre du Mecanisme de Reduction de la Vulnerabilité de l'Economie Camerounaise face aux chocs et aux mutations.....	101
ANNEXES 2 : Grilles d'analyses des réponses du Gouvernement face aux chocs et mutations	111

EQUIPE DE REDACTION

Supervision générale

Alamine Ousmane MEY, *Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.*

Jean TCHOFFO, *Secrétaire Générale du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.*

Coordination générale

Isaac TAMBA, *Directeur Général de l'Economie et de la Programmation des Investissements Publics.*

Secrétariat technique

TIZI Guy Martial

MINEPAT

VAIHOD Jonas

MINEPAT

EBENA Maud

MINEPAT

NGANKOU NANA Borel Ecklin

MINEPAT

Avec les contributions de :

Senabo Jacob

MINEPAT

Chopkeng Arthur

MINEPAT

METUGE Elvis

MINEPAT

FOPA Armand

MINEPAT

BINDELE Yannick

MINEPAT

HABIBA Ibrahim

MINEPAT

GUEFACK NIMPA Sariette épouse GANKENG

MINEPAT

FANGAWA Victor

MINEPAT

TANANKEM VOUFFO Belmondo

Comité de Compétitivité

Ministère de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

BP : 660/Tel. Courrier (+237) 222 22 09 75

Site Web : www.minepat.gov.cm

Courriel : sdacl@minepat.gov.cm



Ministry of Economic, Planning and Regional Development

Po Box : 660/Tel. Courrier (+237) 222 22 09 75

Site Web : www.minepat.gov.cm

Email : sdacl@minepat.gov.cm